



Nations Unies

Rapport financier et états financiers audités

de l'année terminée le 31 décembre 2019

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Volume IV

Université des Nations Unies

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-quinzième session

Supplément n° 5

Rapport financier et états financiers audités

de l'année terminée le 31 décembre 2019

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Volume IV
Université des Nations Unies



Nations Unies • New York, 2020

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

[21 juillet 2020]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes .	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	10
Résumé	10
A. Mandat, étendue de l'audit et méthode	13
B. Constatations et recommandations	14
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	14
2. États financiers et information financière	14
3. Contributions volontaires	16
4. Gestion des projets	18
5. Gestion des voyages	21
6. Plan stratégique et risques	23
7. Ressources humaines	27
8. Immobilisations corporelles	29
9. Informatique et communications	32
C. Informations communiquées par l'administration	32
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	32
2. Versements à titre gracieux	33
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	33
D. Acceptation	33
Annexe	
État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2018	34
III. Certification des états financiers	52
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2019	53
A. Introduction	53
B. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019	55
C. Perspectives	62
Annexe	
Renseignements complémentaires	63

V. États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019	64
I. État de la situation financière au 31 décembre 2019	64
II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019	66
III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2019	67
IV État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2019	68
V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2019	70
Notes relatives aux états financiers	71

Lettres d'envoi

Lettre datée du 31 mars 2020, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2019, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur pour tous les éléments de caractère significatif.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

(Signé) António **Guterres**

**Lettre datée du 21 juillet 2020, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2019.

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Signé) Kay Scheller

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Opinion du Comité des commissaires aux comptes

Nous avons audité les états financiers de l'Université des Nations Unies, qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2019, l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V) pour la même année, ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris un récapitulatif des principales conventions comptables.

Le Comité considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 décembre 2019 et des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Base de notre opinion

Nous avons procédé à l'audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section « Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de l'Université, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces règles. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

Les autres informations présentées dans le présent rapport ont été établies par le Secrétaire général et comprennent le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2019 (chap. IV), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus, dans le cadre de l'audit des états financiers, de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des organes de gouvernance en matière d'états financiers

Il incombe au Secrétaire général d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation de l'Université, et d'exercer le contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, le Secrétaire général est tenu d'évaluer la capacité de l'Université de poursuivre son activité, de rendre compte, le

cas échéant, des éléments touchant la continuité d'activité et de considérer qu'elle poursuivra son activité, à moins qu'il n'ait l'intention de procéder à la liquidation de l'Université ou de mettre fin à son activité, ou qu'il n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière de l'Université.

Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

Notre objectif est d'acquiescer l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé ; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de déceler systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

a) Nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons, à l'occasion de notre audit, des éléments qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui lié à une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne ;

b) Nous évaluons les contrôles internes exercés par l'Université afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles ;

c) Nous évaluons les méthodes comptables suivies et les estimations faites par le Secrétaire général, de même que l'information dont il fait état ;

d) Nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par le Secrétaire général du principe de la continuité d'activité et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des conditions qui pourraient compromettre la capacité de l'Université de poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent l'Université de poursuivre son activité ;

e) Nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent ; nous évaluons également si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons que les opérations comptables de l'Université qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, dans tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Signé) Kay **Scheller**

Le Contrôleur général de la République du Chili
(Auditeur principal)
(Signé) Jorge **Bermúdez**

Le Contrôleur et Auditeur général des comptes de l'Inde
(Signé) Rajiv **Mehrishi**

Le 21 juillet 2020

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

L'Université des Nations Unies (UNU) est l'organisme des Nations Unies dédié à la recherche ainsi qu'un centre de réflexion ayant vocation à proposer des solutions. Le Centre de l'UNU s'occupe de l'administration, de la coordination et de la prestation de services pour l'ensemble du système de l'Université. Les principaux travaux de recherche et d'étude de l'Université sont réalisés dans le cadre d'un réseau mondial composé d'instituts de recherche et de formation, ainsi que de divers programmes de recherche.

Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion de l'Université pour l'année achevée le 31 décembre 2019. À cette fin, il s'est rendu dans les bureaux de l'Institut pour la gestion intégrée des flux matériels et des ressources (UNU-FLORES), à Dresde, en Allemagne, du 30 septembre au 11 octobre 2019 ; du Centre de l'UNU et de l'Institut des hautes études sur la viabilité (UNU-IAS), à Tokyo, du 20 au 31 janvier 2020 ; des services administratifs, à Putrajaya (Malaisie), du 3 au 14 février 2020.

À partir du 30 mars 2020, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Comité a effectué l'audit à distance, y compris l'audit final des états financiers.

Étendue de l'audit

Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale et qui ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration de l'Université, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

L'audit avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 décembre 2019 ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

Le Comité a également examiné la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes de l'Université et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. Le Comité a examiné huit grands domaines (contributions volontaires, placements, Fonds de dotation, ressources humaines, gestion des projets, gestion des voyages, immobilisations corporelles et informatique et communications) ainsi que les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées les années précédentes.

Opinion du Comité des commissaires aux comptes

Le Comité considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Université au

31 décembre 2019 et des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Conclusion générale

Le Comité n'a pas relevé d'erreur, d'omission ni d'inexactitude importante lors de l'examen des documents comptables de l'Université pour l'année terminée le 31 décembre 2019. Il a toutefois constaté que des progrès pouvaient être faits dans les domaines des contributions volontaires, de la gestion des projets, de la gestion des voyages et des immobilisations corporelles.

Le montant total des produits s'étant établi à 120,3 millions de dollars en 2019, principalement du fait de la variation de la juste valeur du Fonds de dotation, et celui des charges à 75,8 millions de dollars, les états financiers font apparaître un excédent de 44,5 millions de dollars. La situation financière générale de l'Université est restée saine, les actifs courants étant près de six fois supérieurs aux passifs courants et le total de l'actif plus de huit fois supérieur à celui du passif.

Principales constatations

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

Constatation des produits

Le Conseil a identifié une lettre du Gouvernement portugais dans laquelle celui-ci exprimait l'intention de maintenir son soutien au Groupe opérationnel pour la gouvernance électronique au service des politiques publiques (UNU-EGOV), au Portugal. Ni l'acceptation des fonds par l'Université ni leur transfert par le Gouvernement portugais n'avaient été officialisés.

Absence de gestion des immobilisations corporelles

Le Comité a constaté que plusieurs mouvements ne correspondaient pas à des entrées ou à des transferts se rapportant à la période 2019 : les actifs avaient été considérés par erreur comme appartenant à un autre institut ou avaient simplement été omis.

Il a également constaté que la valeur d'un logiciel développé en interne (actif incorporel) avait changé d'une période à une autre. Par ailleurs, il n'a pu obtenir de pièces justificatives étayant les ajustements effectués par le personnel, conformément à la directive générale applicable, aux fins de l'actualisation des données concernant les actifs. Comme les actifs de l'Université sont principalement composés de matériel informatique et de matériel de communication, qui présentent un risque élevé de dépréciation ou de perte, l'actualisation des données et le contrôle sont des éléments extrêmement importants.

Manque d'uniformité dans la gestion des projets

Il a été constaté que le descriptif des activités menées aux étapes de la préproposition, de la planification et de l'évaluation des projets était incomplet, et qu'il manquait un document en bonne et due forme portant approbation des projets.

En outre, il n'a pas été possible de vérifier les informations étayant les modifications apportées à un projet, l'analyse des écarts par rapport au budget, l'analyse régulière des progrès, la prolongation de projets et l'évaluation des résultats des projets.

Il n'a pas été possible d'identifier l'évaluation censée être effectuée au stade initial. Dans le cas de plusieurs projets, le plan de travail n'avait pas été enregistré,

et ceux qui l'avaient été ne répondaient pas aux critères standard. Le Comité a constaté qu'un projet avait été approuvé puis annulé sans que les raisons de cette annulation ne soient exposées dans un document. En outre, dans le cas de plusieurs projets, aucune information n'avait été enregistrée dans le système en ligne appelé Pelikan.

Enfin, le Comité a constaté que des projets étaient toujours déclarés en cours dans le système alors que leur date d'achèvement était passée ou que, pour certains, le coût total estimé n'avait pas été déterminé. Dans un grand nombre de cas, l'évaluation des projets approuvée par la direction n'était pas disponible, ou les projets avaient été déclarés clos mais étaient toujours en cours.

Principales recommandations

Sur la base des conclusions de son audit, le Comité consultatif recommande que l'Université :

Constatacion des produits

a) fasse le nécessaire pour que l'accord avec le Gouvernement portugais soit signé sans plus tarder, afin que l'UNU-EGOV dispose de ressources pour ses activités ;

Absence de gestion des immobilisations corporelles

b) mette à jour la directive générale relative aux immobilisations corporelles de façon à rendre compte des attributions actuelles et du mécanisme de contrôle applicable à ses immobilisations corporelles et incorporelles ;

c) analyse le rapport coûts-avantages d'une vérification mensuelle de la concordance entre le rapport produit par le système Atlas et l'emplacement physique de l'actif concerné, comme prévu par la directive générale relative aux immobilisations corporelles ;

d) examine ses immobilisations corporelles à intervalles réguliers de moins d'une année ;

Manque d'uniformité dans la gestion des projets

e) fixe une exigence minimale en ce qui concerne les plans de travail établis par les gestionnaires de projets afin que ces plans comprennent les informations nécessaires à la réalisation des projets ;

f) améliore les fonctions de répertoire de Pelikan de sorte que le système comprenne des informations complètes sur les contrats, les rapports aux donateurs et les résultats des projets ;

g) adapte la structure organisationnelle actuelle de l'UNU-FLORES, le but étant de désigner un ou une responsable de la gestion des projets qui serait chargé(e) d'informer la Directrice, en temps voulu, de l'exécution et de l'état d'avancement des projets et d'éclairer la prise de décisions de celle-ci en cas de besoin ;

h) adapte la structure organisationnelle actuelle du bureau afin de désigner un ou une chargé(e) de la continuité et de l'appui informatique relatifs à Pelikan et au site Web de l'Institut.

Chiffres clefs

120,30 millions de dollars :	Produits
75,81 millions de dollars :	Charges
44,48 million de dollars :	Excédent pour l'année
526,56 millions de dollars :	Actif
62,76 millions de dollars :	Passif
463,80 millions de dollars :	Actif net

A. Mandat, étendue de l'audit et méthode

1. Le 6 décembre 1973, à sa vingt-huitième session, l'Assemblée générale a officiellement adopté la Charte de l'Université des Nations Unies, dans laquelle l'Université est définie comme une communauté internationale de savants vouée à la recherche, à la formation postuniversitaire et à la diffusion du savoir en vue d'atteindre les buts et d'appliquer les principes de la Charte des Nations Unies. La Charte de l'Université dispose aussi que celle-ci consacre ses activités à la recherche sur les problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité qui relèvent de l'ONU et de ses institutions, en accordant toute l'attention voulue aux sciences sociales et humaines ainsi qu'aux sciences exactes et naturelles, pures et appliquées.
2. Aux termes de l'article XI, paragraphe 1, de la Charte de l'Université, celle-ci est un organe autonome de l'Assemblée générale des Nations Unies et bénéficie du statut, des privilèges et des immunités prévus aux Articles 104 et 105 de la Charte des Nations Unies. Elle mène ses recherches dans le cadre d'un réseau mondial d'instituts et de programmes universitaires dont les activités sont coordonnées par le Centre de l'ONU. Ce dernier s'occupe de l'administration, de la coordination et de la prestation de services pour l'ensemble du système de l'Université. Son siège principal se trouve à Tokyo, mais il dispose de plusieurs bureaux auxiliaires, dont un bureau chargé des services administratifs et financiers à Putrajaya (Malaisie) (qui était auparavant situé à Kuala Lumpur). Les principaux travaux de recherche et d'étude de l'Université sont réalisés dans le cadre d'un réseau mondial composé de 14 instituts de recherche et de formation, ainsi que de divers programmes de recherche.
3. L'Université n'est pas financée par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Elle est financée uniquement par les contributions volontaires des États accueillant ses instituts, de fondations, d'organismes, d'organisations internationales et d'autres donateurs, et par le revenu des placements du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies.
4. Le Fonds de dotation a été créé en 1975. Il est constitué des contributions volontaires de donateurs non distribuées, qui sont constamment investies de façon à dégager des recettes afin de répondre aux besoins de financement des activités et du fonctionnement des instituts. Toutes ces contributions, versées à des fins spécifiées par les donateurs, sont placées dans un même fonds¹.

¹ Outre le Centre de l'ONU, les institutions participant au Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies sont le Programme d'activités biotechnologiques en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU-BIOLAC), l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS), l'Institut des hautes études sur la viabilité (UNU-IAS), l'Institut international pour la santé

5. Le Comité des commissaires aux comptes a réalisé son audit conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946, à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, et aux Normes internationales d'audit.

6. L'audit avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 décembre 2019 et des résultats des activités et des flux de trésorerie de la période terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

7. Les constatations formulées ci-après ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration de l'Université, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

8. Sur les 32 recommandations qui n'avaient pas encore été appliquées au 31 décembre 2018, 17 (53 %) avaient été appliquées et 15 (47 %) étaient en cours d'application. On trouvera des précisions sur l'état de l'application des recommandations dans l'annexe au chapitre II.

2. États financiers et information financière

9. Au 31 décembre 2019, le montant total de l'actif était de 526,56 millions de dollars, contre 487,80 millions au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 7,95 % (38,76 millions de dollars). L'actif de l'Université se compose principalement (dans une proportion de 77,89 %) de placements, soit un montant de 410,14 millions de dollars. Le montant des placements détenus dans le Fonds de dotation s'élevait à 385,05 millions de dollars, et la part de l'Université dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités de l'Organisation à 25,09 millions de dollars². Les ressources du Fonds sont investies dans des fonds indiciels cotés, à 50 % dans des instruments à revenu fixe et à 50 % dans des actions.

10. Au 31 décembre 2019, le total du passif s'établissait à 62,76 millions de dollars, contre 72,59 millions au 31 décembre 2018, soit une diminution de 13,54 % (9,83 millions de dollars). Cette diminution s'explique par la baisse du montant des dettes et autres charges à payer, plus précisément de celui des placements ; un montant de 2,92 millions de dollars (2018 : 9,83 millions de dollars) en attente de règlement au titre de placements ; le montant moindre des passifs liés aux avantages du personnel, qui tient au gain actuariel résultant de la modifications des hypothèses

mondiale (UNU-IIGH), l'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA), l'Institut pour le développement durable (UNU-IRADDA), le Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie (UNU-MERIT), l'Institut pour l'informatique et la société (UNU-CS) et l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-WIDER).

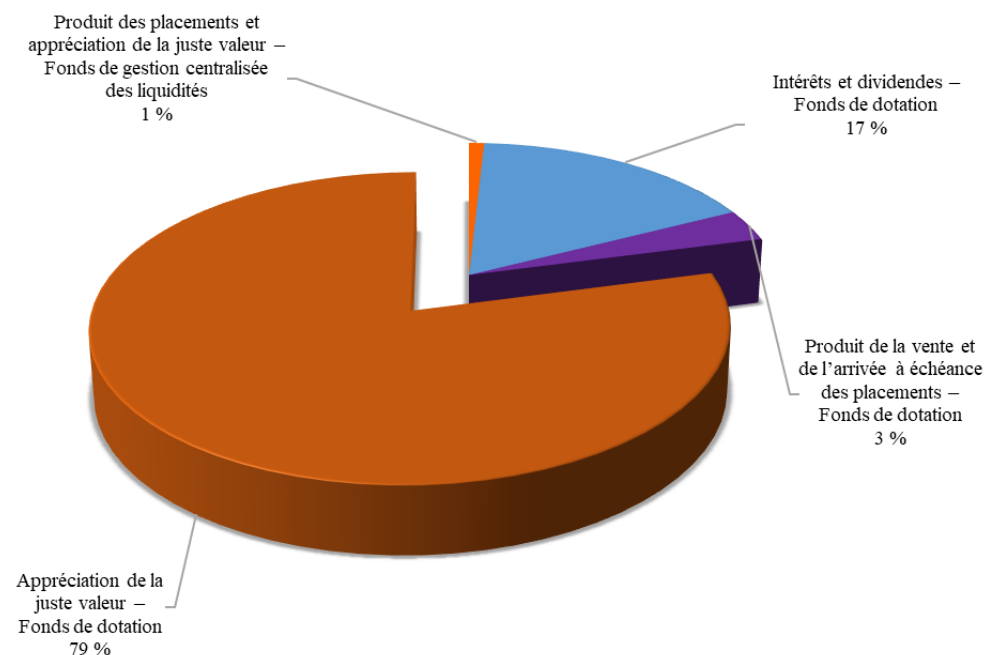
² Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est administré par la Trésorerie de l'ONU.

financières (coût des prestations par personne) et démographiques (mise à jour des tables de mortalité, liquidation des droits, départs à la retraite et différence d'âge entre les conjoints).

11. Le montant total des produits de l'Université était de 120,30 millions de dollars, contre 58,43 millions en 2018, ce qui représente une augmentation de 106,00 % (61,87 millions de dollars). Cette augmentation s'explique principalement par le produit des placements, qui s'est élevé à 60,75 millions de dollars, en raison, tout d'abord, d'une appréciation de 48,03 millions de dollars de la juste valeur du Fonds de dotation, et ensuite des intérêts et des dividendes sur les placements détenus dans le Fonds, d'un montant de 10,14 millions de dollars, soit un total de 58,17 millions de dollars. La figure II.1 montre la part de chaque type de placement, en pourcentage, dans le total du produit des placements.

Figure II.1

Produit des placements



12. Les produits ont été composés en second lieu des contributions volontaires, qui se sont élevées à 55,90 millions de dollars (contre 54,72 millions en 2018), soit une augmentation de 2,16 %. Le total des charges s'est établi à 75,81 millions de dollars (contre 90,54 millions en 2018), soit une baisse de 16,26 % (14,73 millions de dollars) qui tient à la diminution des charges de placement. Pour l'année terminée le 31 décembre 2018, l'Université avait enregistré une perte nette de 16,71 millions de dollars sur ses placements, qui avait été présentée à la rubrique Frais de fonctionnement dans l'état des résultats financiers, alors qu'en 2019, elle a terminé l'année sur un gain net de 60,75 millions de dollars. Ce gain, signalé à la rubrique Produits, est venu annuler les charges de placement, ce qui explique en grande partie la diminution en question.

13. Les charges se sont réparties entre les principales catégories suivantes : traitements, indemnités et autres prestations (27,26 millions de dollars, soit 35,95 %), contrats de location et services collectifs de distribution (18,35 millions, soit 24,21 %) et frais de fonctionnement divers (17,09 millions, soit 22,54 %).

Ratios financiers

14. D'après les ratios indiqués dans le tableau II.1, la situation financière générale de l'Université est stable, le montant des actifs courants étant six fois supérieur à celui des passifs courants, et le total de l'actif plus de huit fois supérieur à celui du passif. Le ratio de liquidité relative et le ratio de liquidité immédiate témoignent également d'un niveau de liquidité suffisant, puisque l'Université est en mesure d'honorer toutes ses dettes à court terme sans épuiser ses liquidités. En général, la situation financière d'une entité n'est pas considérée comme instable tant que les ratios financiers sont supérieurs à 1, étant donné que l'entité a également placé une partie de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie afin de ne pas les laisser dormir en banque et d'en tirer le plus grand profit possible. La hausse des ratios financiers en 2019 tient principalement aux placements à court terme détenus dans le fonds principal de gestion centralisée, qui sont classés comme des liquidités et des équivalents de liquidités.

Tableau II.1
Analyse des ratios

<i>Ratio</i>	<i>31 décembre 2019</i>	<i>31 décembre 2018</i>
Total de l'actif/total du passif^a		
Actif/passif	8,39	6,72
Ratio de liquidité générale^b		
Actif courant/passif courant	6,25	3,96
Ratio de liquidité relative^c		
(Disponibilités + placements à court terme + créances)/ passifs courants	6,21	3,92
Ratio de liquidité immédiate^d		
(Disponibilités + placements à court terme)/passifs courants	4,38	2,13

Source : États financiers de l'Université.

^a Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure d'honorer l'ensemble de ses engagements.

^b Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure de régler ses passifs courants.

^c Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne tient pas compte des stocks et autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé témoigne du haut degré de liquidité de l'actif.

^d Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur qui permet de mesurer la capacité d'une entité à faire face à ses passifs courants à partir de ses actifs liquides (trésorerie, équivalents de trésorerie et placements).

3. Contributions volontaires

Constatation des produits

15. Le Fonds de dotation représente les contributions des donateurs qui sont spécifiquement conservées au bénéfice de l'Université. Le montant détenu est constamment investi afin de dégager des recettes qui permettent de financer les programmes et les activités.

16. Selon la directive générale relative au Fonds, mise à jour le 18 mars 2019, les contributions au Fonds de dotation doivent être officialisées par des accords ou un protocole d'accord approuvés par le Recteur. L'excédent des fonds des opérations courantes peut être placé dans le Fonds de dotation sur la demande du directeur ou de la directrice de chaque institut, par voie de memorandum et avec l'approbation du

Recteur. Tous les placements effectués dans le cadre du Fonds de dotation doivent être signalés au Conseil de l'Université.

17. Lors de l'évaluation du processus de contribution au Fonds de dotation, une lettre du Gouvernement portugais s'est fait jour dans laquelle celui-ci exprimait l'intention de maintenir son soutien au Groupe opérationnel pour la gouvernance électronique au service des politiques publiques (UNU-EGOV), au Portugal. Cette lettre était datée du 9 mai 2019 et précisait le montant à verser au Fonds de dotation ainsi que les ressources opérationnelles.

18. À cet égard, le Comité a constaté que ni l'acceptation des fonds par l'Université ni leur transfert par le Gouvernement portugais n'avaient été officialisés.

19. Renseignements pris sur le sujet auprès de l'administration, il s'est avéré que l'accord était toujours en discussion avec le Gouvernement portugais et que l'on ignorait à quelle date la signature aurait lieu.

20. Le Comité a constaté que, bien que cet accord ait été encore en cours de discussion, l'Université avait passé la contribution du Gouvernement portugais en produits le 7 février 2020, puis avait annulé cette opération par une contrepassation le 13 février 2020, avant l'établissement de la version définitive des états financiers. Comme suite à l'observation faite pendant l'audit concernant les informations communiquées, l'UNU a signalé l'accord comme actif éventuel dans la note 30 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels) relative aux états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019.

21. Le Comité recommande que l'Université fasse le nécessaire pour que l'accord avec le Gouvernement portugais soit signé sans plus tarder, afin que l'UNU-EGOV dispose de ressources pour ses activités.

22. L'Université a souscrit à cette recommandation.

Absence d'informations concernant le recouvrement des coûts dans les états financiers

23. Lors de la mission d'audit, le Comité a analysé les commissions prélevées par l'Université dans le cadre de projets au titre du recouvrement des coûts. Il a relevé que celle-ci prélevait une commission au titre des coûts indirects, qui entrait dans la catégorie des dépenses d'appui aux programmes et qui était imputée sur les budgets des projets financés au moyen de contributions volontaires. Actuellement, pour chaque projet, le gestionnaire de projet fixe un taux de recouvrement pouvant aller jusqu'à 20 %. Toute dépense supplémentaire découlant des activités d'appui est financée par les ressources de base de l'Université, plus précisément les contributions versées au Fonds de dotation. Le Conseil a observé que les ressources du Fonds de dotation représentaient environ la moitié des ressources financières de l'Université.

24. La circulaire du Secrétaire général [ST/SGB/188](#), datée du 1^{er} mars 1982, donne des directives pour la constitution et la gestion des fonds d'affectation spéciale. Aux termes de son paragraphe 39, « [l]e bureau d'exécution est responsable de l'établissement du plan de dépenses. Tous les plans de dépenses relatifs aux fonds d'affectation spéciale, y compris ceux qui sont constitués pour des activités opérationnelles, doivent prévoir les fonds nécessaires pour les dépenses d'appui ». Selon son paragraphe 3, elle n'est pas applicable à l'Université.

25. Sans préjudice de ce qui précède, il importe que l'UNU signale comme il se doit, dans ses états financiers, les commissions non standard qu'elle prélève, afin de rendre compte du recouvrement des coûts de manière plus adaptée et plus transparente.

26. **Le Comité recommande que l'Université résume dans ses états financiers la méthode qu'elle applique pour financer les frais d'administration.**

27. L'Université a souscrit à cette recommandation.

4. Gestion des projets

Manque d'uniformité dans la gestion des projets

28. Le manuel de gestion des programmes et des projets publié par le Rectorat (Tokyo) en 2016 donne des directives générales et expose les meilleures pratiques recommandées pour la gestion des projets. On y lit que le cycle des projets de l'UNU se compose de sept étapes : a) pré-proposition, b) planification, c) évaluation, d) approbation, e) exécution et suivi, f) achèvement et évaluation finale, et g) enseignements tirés de l'expérience.

29. Il est dit dans ce manuel que, dans des cas exceptionnels, le directeur ou la directrice de chaque institut peut déroger aux directives générales ou à certaines parties de celles-ci et décider d'appliquer des procédures particulières à un projet donné. Toutefois, la décision et les motifs la justifiant doivent être signés par le Directeur ou la Directrice et archivés.

30. Par ailleurs, il est expliqué dans le manuel sur la gestion de projet et le système Pelikan établi par l'équipe de gestion de projet en octobre 2013 que, pour appuyer la gestion de projets à l'UNU, l'Université avait développé un système en ligne appelé Pelikan. Selon le manuel, au démarrage (en particulier pour les projets), les gestionnaires de projet de l'UNU doivent évaluer l'importance relative des questions qui se posent par rapport aux six critères qui sont indiqués.

31. En ce qui concerne l'approbation des projets, il est indiqué dans ce dernier manuel que le Directeur ou la Directrice est seul(e) à pouvoir approuver ou rejeter les projets.

32. En outre, dans le cadre du processus d'approbation, le Directeur ou la Directrice doit décrire les mesures de contrôle de la qualité qui seront appliquées pour garantir la qualité de chaque projet. Cette description, saisie dans Pelikan, va dans le répertoire des projets.

33. Le système Pelikan appuie la tenue du dossier du projet dans le cours normal de l'exécution de celui-ci. Il est également censé permettre aux différents collaborateurs de stocker et de partager des informations dans un espace commun et sans délai. Au stade de l'exécution, la direction assure le suivi, l'enregistrement et la description des activités, des événements et des résultats des projets et l'établissement de rapports à leur sujet, ainsi que la collaboration avec les partenaires, les donateurs et, en fonction de la nature des projets, d'autres parties prenantes, ce qui signifie que l'UNU devrait fixer une exigence minimale en ce qui concerne le plan de travail établi par les gestionnaires de projet.

34. Enfin, il importe de mentionner que Pelikan constitue le seul répertoire partagé où sont enregistrées toutes les informations relatives aux projets.

35. Les résultats de l'examen des 19 projets de l'Institut pour la gestion intégrée des flux matériels et des ressources (UNU-FLORES) en cours en 2019 sont les suivants :

a) Dans les 19 projets, le Comité a constaté que le descriptif des activités menées aux étapes de la pré-proposition, de la planification et de l'évaluation du projet était incomplet par rapport aux instructions données dans le manuel de gestion des programmes et des projets. En effet, le Conseil a observé qu'il manquait : i) un document en bonne et due forme portant approbation du projet (signé) ; ii) une proposition de projet signée par les membres du comité ; iii) un formulaire

d'évaluation ; iv) une pré-proposition et une proposition de projet ; v) un modèle pour l'évaluation du projet ; vi) les examens techniques rédigés et signés par la Directrice ;

b) Dans 14 projets, les informations relatives aux publics et au partage des connaissances dans Pelikan n'avaient pas été enregistrées ;

c) Dans 15 projets, le plan de travail n'avait pas été enregistré dans Pelikan. Pour quatre projets dont le plan de travail avait été enregistré, il n'y avait pas de critères standard ;

d) Pour cinq projets, les activités et événements n'avaient pas été enregistrés depuis leur création dans Pelikan ;

e) Concernant le projet relatif à l'utilisation sans risque des eaux usées dans l'agriculture, approuvé au 20 octobre 2017 puis annulé en 2018, aucune information n'avait été enregistrée dans Pelikan au sujet des raisons de son annulation ;

f) Pour 14 projets, aucune information n'avait été enregistrée dans le répertoire de fichiers de Pelikan ;

g) Les mesures de contrôle de la qualité enregistrées dans Pelikan étaient les mêmes pour 18 des 19 projets examinés alors que, tous ces projets présentant des particularités, on aurait dû leur appliquer des mesures de contrôle de la qualité différentes ;

h) Tous les gestionnaires de projet n'enregistraient pas les mêmes informations dans Pelikan. Par exemple, certains gestionnaires avaient téléchargé le plan de travail, d'autres pas, et certains avaient complété le répertoire de fichiers, d'autres ne l'avaient pas fait ;

i) Au moins six projets qui avaient été déclarés clos par l'UNU-FLORES étaient en cours dans Pelikan ;

j) Au total, 10 projets restaient en cours dans Pelikan, alors que la date d'achèvement prévue était passée ;

k) Dans cinq cas, le coût total estimé du projet n'avait pas été déterminé ;

l) Pour les 19 projets, l'évaluation du projet approuvée par la Directrice n'était pas disponible dans Pelikan ; il n'était donc pas possible de vérifier que les informations enregistrées dans le système étaient les mêmes que celles qui avaient été approuvées dans l'évaluation du projet ;

m) Les informations fournies par l'UNU-FLORES sur l'état d'avancement des projets étaient différentes de celles enregistrées dans Pelikan et également de celles figurant sur le site Web de l'Institut. Dans ce contexte, les informations n'avaient pas été téléchargées en temps utile sur ces plateformes ;

n) Actuellement, il n'y a pas d'assistant à l'appui aux programmes à l'UNU-FLORES pour assurer la continuité et l'appui informatique relatifs à Pelikan ;

o) Enfin, bien que Pelikan soit un système de gestion de projets, il ne permet pas de procéder au contrôle de la conformité au moyen d'objectifs d'étape.

36. En ce qui concerne l'audit effectué au Centre de l'UNU et à l'Institut des hautes études sur la viabilité (UNU-IAS), le Comité a constaté qu'il n'y avait pas d'exigences minimales pour les plans de travail des projets, de sorte que certains plans de travail comprenaient une liste détaillée des activités, tandis que d'autres comportaient peu d'informations sur le projet. Il est très important que des exigences minimales soient définies pour les plans de travail. Outre qu'elles permettent de fixer, pour tous les projets et de manière claire, les besoins et le développement des projets, elles offrent la possibilité d'améliorer l'administration du projet, y compris les

résultats attendus et les moyens de les obtenir. Elles sont également utiles au contrôle de l'utilisation des crédits aux fins des activités prévues, ainsi que de l'évolution du budget par activité.

37. L'UNU-FLORES a reconnu qu'il devait réfléchir à cette question et aux moyens de documenter les projets de recherche dans Pelikan, de la proposition initiale à la phase d'approbation par le comité, ainsi qu'à la définition des critères d'évaluation. En outre, il a informé le Comité qu'il collaborerait étroitement avec le Centre de l'UNU afin d'appuyer les travaux d'évaluation de Pelikan.

38. Le Comité est d'avis que les fonctions de répertoire de Pelikan devraient être améliorées de sorte que le système comprenne des informations sur les contrats, les rapports aux donateurs et des données détaillées sur les charges afférentes au budget, ainsi que des informations sur le suivi effectué par l'administrateur(trice) et le (la) gestionnaire de projet.

39. En ce qui concerne l'UNU-FLORES, le Comité estime que l'absence d'un assistant à l'appui aux programmes est source d'inefficacité dans la gestion des projets. Cette situation ne permet pas à l'Institut de procéder au contrôle de la conformité au moyen d'objectifs d'étape, de contrôler les dépenses engagées par rapport au budget approuvé, de vérifier que les éléments présentés dans les rapports opérationnels et financiers requis par le manuel de gestion des programmes et des projets de l'UNU (pièces justificatives à télécharger dans Pelikan) sont conformes aux indicateurs fixés, et de suivre les contrôles de la qualité et les résultats des projets.

40. De plus, le Comité considère que l'UNU-FLORES devrait prendre des mesures pour assurer la continuité et l'appui informatique relatifs à Pelikan et au site Web de l'Institut.

41. Le Comité recommande que l'UNU fixe une exigence minimale en ce qui concerne les plans de travail établis par les gestionnaires de projets afin que ces plans comprennent les informations nécessaires à la réalisation des projets.

42. Le Comité recommande que l'UNU améliore les fonctions de répertoire de Pelikan de sorte que le système comprenne des informations complètes sur les contrats, les rapports aux donateurs et les résultats des projets.

43. Le Comité recommande que l'UNU-FLORES adapte la structure organisationnelle actuelle du bureau, le but étant de désigner un ou une responsable de la gestion des projets qui serait chargé(e) d'informer la Directrice, en temps voulu, de l'exécution et de l'état d'avancement des projets et d'éclairer la prise de décisions de celle-ci en cas de besoin.

44. Le Comité recommande que l'UNU-FLORES adapte la structure organisationnelle actuelle du bureau afin de désigner un ou une chargé(e) de la continuité et de l'appui informatique relatifs à Pelikan et au site Web de l'Institut.

45. L'Université n'a pas souscrit aux deux premières recommandations, expliquant que les plans de travail et la documentation supplémentaire relative à la gestion des projets varient d'un projet à l'autre. L'exhaustivité de la documentation dépend des exigences des donateurs et des besoins de la Directrice de l'Institut. Chaque gestionnaire de programme est chargé de déterminer quelle forme est la plus appropriée pour la documentation du projet.

46. Par ailleurs, l'Université a indiqué que Pelikan servait de répertoire pour les informations et la documentation importantes relatives aux projets à l'échelle de l'UNU-FLORES, et qu'Atlas servait de système central d'enregistrement des données financières. Une passerelle a été établie entre Atlas et Pelikan pour que les données

financières clés puissent être mises à jour dans Pelikan et correspondent aux données figurant dans Atlas.

47. L'Université a souscrit à la troisième et à la quatrième recommandation.

5. Gestion des voyages

Retards dans la soumission et l'approbation des demandes d'autorisation de voyage

48. La politique de l'ONU en matière de voyages a été définie dans l'instruction administrative UNU/ADM/2014/1, qui a été approuvée par le Recteur de l'Université le 11 novembre 2014. L'objectif était d'appliquer l'instruction administrative de l'ONU relative aux voyages autorisés ([ST/AI/2013/3](#), [ST/AI/2013/3/AMEND.1](#), [ST/AI/2013/3/AMEND.2](#) et [ST/AI/2013/3/AMEND.3](#)).

49. En 2018, l'ONU a commencé à utiliser le module Atlas consacré aux voyages et aux frais de voyage pour gérer les voyages et les demandes d'autorisation. Elle a donc publié un guide d'enregistrement des voyages dans lequel sont également précisées les conditions de la prise en charge des frais de voyage.

50. En ce qui concerne le budget global, un projet est présenté au Conseil de l'Université pour examen et adoption. Dans le cadre d'un processus itératif, la Directrice et le responsable des finances et de l'administration de l'UNU-FLORES élaborent le budget de l'Institut et communiquent avec le Centre de l'ONU pour les éclaircissements nécessaires.

51. L'UNU-FLORES répartit son budget comme suit : des fonds sont mis à disposition au moyen d'accords avec des donateurs, qui forment le cadre budgétaire de l'Institut. Le nombre des fonctionnaires et des autres membres du personnel est défini sur la base des plans stratégiques de l'Université et de l'Institut. Les frais de fonctionnement sont déterminés sur la base des valeurs historiques et des prévisions de dépenses pour l'exercice biennal. Le montant à allouer aux activités de recherche et d'étude financées par les ressources de base est obtenu en déduisant les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement du total des fonds disponibles.

52. Selon la politique de l'Université en matière de voyages (UNU/ADM/2014/1), l'agent(e) certificateur(trice) vérifie, entre autres, que le plan comptable est correct, que suffisamment de fonds sont disponibles dans le budget et que l'utilisation des fonds est appropriée et peut être autorisée. Cependant, tous les postes de dépense ne sont pas présentés de manière détaillée dans le système Atlas, ce qui empêche de déterminer s'il y a suffisamment de fonds pour couvrir certains frais de voyage liés à un projet.

53. Le Groupe des finances et de l'administration de l'UNU-FLORES a communiqué les demandes d'autorisation de voyage et les relevés de dépenses extraits du système Atlas, fournissant la liste de tous les frais de voyage pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 août 2019. Le Comité a constaté ce qui suit :

a) Sur les 99 demandes d'autorisation de voyage, 16 n'avaient pas été approuvées dans le système avant le début du voyage ;

b) Sur les 65 relevés de frais de voyage, 3 avaient été approuvés plus de 30 jours après la fin du voyage.

54. Le Comité est d'avis que les retards de soumission et d'approbation et l'ajustement des charges qui en découle peuvent faire comptabiliser et enregistrer les opérations dans une autre période que la période correspondante.

55. Le Comité recommande que l'UNU-FLORES veille à ce que tant les demandes d'autorisation de voyage que les relevés de dépenses soient soumis et

approuvés dès qu'ils se produisent, afin que les opérations soient enregistrées dans la période qui convient.

56. L'Université a souscrit à la recommandation.

Gestion des voyages dans le module Atlas consacré aux voyages et aux frais de voyage

57. L'ONU collabore avec les grands établissements universitaires et instituts de recherche des États Membres, servant ainsi de passerelle entre le monde universitaire international et le système des Nations Unies dans l'optique de contribuer, par des projets collaboratifs de recherche et d'éducation, à l'action menée pour régler les problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité qui intéressent l'Organisation ainsi que les peuples et les États Membres qu'elle représente.

58. Compte tenu de la nature des activités quotidiennes de l'ONU, notamment la participation à des conférences et à des discussions dans des universités du monde entier, de nombreux voyages doivent être effectués (principalement en avion), ce qui entraîne des frais, essentiellement d'hébergement et de transport.

59. Le module Atlas consacré aux voyages et aux frais de voyage est utilisé pour gérer cet aspect. Une demande d'autorisation de voyage est créée et soumise dans le module, qui l'envoie directement à l'agent(e) certificateur(trice) et à l'agent(e) ordonnateur(trice) pour approbation. Une fois que la demande est approuvée, elle apparaît automatiquement pour paiement dans le cycle de paie sept jours avant la date du voyage. Le paiement du billet à l'agence de voyage se fait aussi directement à partir du module, une fois la facture traitée. Après le voyage, la demande de remboursement des frais de voyage est elle aussi enregistrée dans le module.

60. À l'occasion de l'examen de la gestion des demandes d'approbation des frais, de l'achat des billets et de l'enregistrement dans le système, le Comité a relevé que la procédure était régie par l'instruction administrative UNU/ADM/2019/03, approuvée le 21 octobre 2019, qui définit les conditions auxquelles l'Université paie les frais de voyage du personnel en voyage officiel et d'autres personnes indiquées dans l'instruction administrative susmentionnée.

61. La procédure décrit la marche à suivre par les entités dont l'activité implique des frais de voyage et qui soumettent des demandes en ce sens et par le groupe des voyages de chaque institut, qui procède à l'examen et à l'approbation des demandes, et donne donc à penser que le module Atlas consacré aux voyages et aux frais de voyage a été mis en service dans tous les instituts.

62. Lorsqu'il s'est enquis de l'applicabilité de la procédure et des modalités de la gestion des voyages, le Comité s'est rendu compte qu'en février 2020, le module Atlas consacré aux voyages et aux frais de voyage n'était pas en service dans tous les instituts, de sorte que la procédure ne se déroulait pas partout de la même manière.

63. Avant la mise en service du module, les demandes et les autorisations se faisaient manuellement à l'aide de documents papier tels que le plan relatif aux voyages officiels, le certificat de confirmation du voyage et le formulaire F10, utilisés respectivement pour les demandes d'autorisation de voyage et les demandes de remboursement des frais.

64. Les instituts dans lesquels le module n'est pas encore en service sont les suivants :

Tableau II.2

Instituts n'utilisant pas le module Atlas consacré aux voyages et aux frais de voyage

<i>Institut</i>	<i>Statut</i>
605 (UNU-WIDER)	Non mis en service
606 (UNU-MERIT)	Non mis en service
613 (UNU-INWEH)	Non mis en service

Source : Renseignements fournis par l'UNU.

Abréviations : UNU-INWEH : Institut pour l'eau, l'environnement et la santé ; UNU-MERIT : Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie ; UNU-WIDER : Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement.

65. Le Comité est d'avis que l'administration doit gérer les voyages d'une manière normalisée afin de mieux contrôler les activités, tous les instituts de l'UNU dans le monde soumettant régulièrement des demandes d'autorisation de voyage et des demandes de remboursement des frais de voyage.

66. Le module Atlas consacré aux voyages et aux frais de voyage permet d'automatiser davantage la procédure de demande, de traitement et d'approbation tout en réduisant le nombre de documents papier nécessaires.

67. Le Comité recommande que l'administration fixe une date limite pour la mise en service complète du module Atlas consacré aux voyages et aux frais de voyage dans tous les instituts de l'Université.

68. L'Université a souscrit à la recommandation.

6. Plan stratégique et risques

Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption

69. L'Université a adopté le Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption établi par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (circulaire [ST/IC/2016/25](#), publiée le 9 septembre 2016), qui est censé concourir à asseoir une tradition de probité et d'intégrité au sein de l'Organisation en informant les fonctionnaires et autres membres du personnel de la manière dont le Secrétariat entreprend de prévenir, détecter, décourager, dénoncer tous cas de fraude et de corruption, et dont il procède en présence de tels cas.

70. Or, au paragraphe 89 du chapitre II du document intitulé « Rapport financier et états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 décembre 2017 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes » [[A/73/5 \(Vol. IV\)](#)], il a été recommandé à l'Université de mettre pleinement en œuvre ledit dispositif.

71. D'un autre côté, au paragraphe 47 de son huitième rapport d'étape sur la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies (voir [A/70/329](#)), le Secrétaire général a indiqué ce qui suit : « L'ONU utilisera le cadre intégré de contrôle interne du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission comme base de référence pour son propre dispositif, dont la mise en œuvre est prévue pour 2018. Dans sa définition du contrôle interne, le Comité insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un événement statique mais d'un processus auquel recourent le conseil d'administration, la direction et le personnel d'une organisation de façon que celle-ci

puisse être raisonnablement sûre d'atteindre ses objectifs concernant le fonctionnement, la communication de l'information et le respect des règles ».

72. L'assurance et l'évaluation des risques de fraude ont été abordées dans le présent rapport et, manifestement, l'ONU entend les pratiquer pour améliorer son système de contrôle et mettre en œuvre les meilleures pratiques dans ses organismes.

73. À l'UNU-FLORES, comme suite à ses questions au sujet des risques et de la lutte contre la fraude et la corruption, le Comité a été informé qu'il n'existait pas de dispositif d'évaluation des risques de fraude et de formation du personnel. Par la suite, il a également été informé qu'un nouvel inventaire des risques serait établi pour que l'Institut puisse procéder à l'estimation des risques et que cet inventaire révisé comprendrait une section entière consacrée uniquement à la corruption et à la fraude.

74. En outre, la Directrice de l'administration de l'Université a expliqué qu'il existait un cours de formation en ligne à la déontologie élaboré par le Bureau de la déontologie des Nations Unies, mais que l'Institut n'avait pas de moyen de faire en sorte que tous les employés le suivent et obtiennent un certificat de réussite, car ce cours n'était pas obligatoire.

75. Le Comité a constaté que l'UNU-FLORES n'avait ni procédé à une estimation complète des risques de fraude ni détecté de dispositifs frauduleux ou de risques de fraude précis dans l'ensemble de ses procédures et activités. Elle n'avait donc pas pu déceler de signaux d'alerte ou d'incohérences. Par ailleurs, l'administration de l'Institut n'avait mis en place aucune mesure pour le signalement, la prévention et la détection des actes frauduleux.

76. Le Comité recommande que l'UNU-FLORES veille à ce que sa Directrice renforce le contrôle interne, en y ajoutant des activités de lutte contre la fraude, en évaluant les résultats et en estimant la probabilité de fraude sur la base de la grille de risques qui permet de suivre les risques de fraude et de corruption.

77. L'Université a souscrit à la recommandation. Comme celle-ci l'a demandé à l'ensemble des organismes qui la composent, l'UNU-FLORES a défini une grille de risques et effectué une estimation des risques sur la base du modèle d'inventaire des risques mis à jour par le Centre de l'ONU. La formation en ligne de l'ONU sur la prévention de la fraude et de la corruption est désormais obligatoire pour tout le personnel de l'Institut, et le lien vers cette formation a été mis à jour dans le livret d'accueil.

78. Le Comité a pris note de la réponse de l'Université. Il évaluera l'application des mesures dans le cadre du prochain audit.

Amélioration des indicateurs clefs de performance

79. Le manuel sur les résultats institutionnels a pour objet de fournir des conseils et une aide pratiques au personnel de l'Université ainsi qu'aux directeurs et aux référents administratifs des instituts et programmes de l'ONU pour la gestion des résultats institutionnels.

80. Dans son plan stratégique pour la période 2015-2018, prolongé jusqu'en 2019, l'UNU-FLORES n'a pas indiqué de mesures des résultats détaillées. Or, l'Université a recommandé que tous les instituts définissent ces aspects (objectifs, indicateurs, indicateurs clefs de performance, cibles et états de référence), au moins dans les plans de mise en œuvre à suivre en interne.

81. Idéalement, les points de référence et les indicateurs de performance que chaque institut définit chaque année devraient être indiqués dans le plan stratégique (en particulier dans le plan de mise en œuvre correspondant, le cas échéant).

82. Le Comité a remarqué que la dernière valeur des indicateurs clefs de performance et des points de référence figurant dans le plan stratégique datait de 2018. Par conséquent, les informations disponibles ne permettaient pas de déterminer si les résultats étaient conformes aux indicateurs et points de référence sur l'ensemble de la période couverte par le plan stratégique.

83. D'autre part, le Comité a établi qu'à ce jour, le nouveau projet de plan stratégique de l'UNU-FLORES, qui couvre la période 2020-2023, ne contenait pas d'indicateurs clefs de performance et de points de référence clairs et mesurables permettant d'estimer si les buts et objectifs du plan stratégique seraient atteints.

84. Enfin, le Comité a constaté que l'UNU-FLORES ne disposait pas d'un outil de gestion tel qu'un tableau de bord prospectif ou tout autre outil permettant de mesurer les indicateurs du plan stratégique et d'aider la Directrice de l'Institut dans le processus de prise de décisions.

85. À cet égard, l'Institut a expliqué que, sur la base de l'orientation stratégique approuvée par son Conseil consultatif international, il était en train d'établir les versions finales de son plan stratégique et du plan de mise en œuvre correspondant, qui comprendraient des indicateurs pertinents sur lesquels il pourrait se fonder pour ses activités de suivi et d'établissement de rapports.

86. Le Comité considère que lorsqu'un institut définit des indicateurs clefs de performance et des points de référence dans son plan stratégique, c'est dans le but de procéder à des mesures périodiques afin de suivre l'exécution et le respect de son plan stratégique, car ce qui ne peut être mesuré ne peut être contrôlé.

87. En outre, le Comité estime que l'UNU-FLORES devrait définir des indicateurs clefs de performance et des points de référence dans le plan stratégique pour la période 2020-2023, afin de pouvoir s'assurer que ses résultats sont conformes aux objectifs de l'Université et d'aider la Directrice dans le processus de prise de décisions.

88. Le Comité recommande que l'UNU-FLORES utilise des outils de gestion tels que le tableau de bord prospectif ou tout autre outil permettant de mesurer la réalisation du plan stratégique et, partant, de faciliter la prise de décisions et de rendre compte au Recteur des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Université.

89. L'Université a rejeté cette recommandation. Comme celle-ci l'a demandé à l'ensemble des organismes qui la composent, l'UNU-FLORES utilise un ensemble de points de référence et d'indicateurs qui est chaque année mis à jour en collaboration avec le Conseil consultatif de l'Institut et examiné par ce dernier. Cet outil a la même fonction qu'un tableau de bord prospectif, à savoir le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés. L'ensemble de points de référence et d'indicateurs appliqués sert à la prise de décisions à haut niveau et est spécifiquement axé sur les résultats.

90. Le projet de plan stratégique de l'UNU-FLORES et le projet de plan de mise en œuvre correspondant, notamment les indicateurs clefs de performance, ont été examinés avec les membres du Conseil consultatif de l'Institut le 26 mars 2020. Leurs commentaires sont actuellement intégrés dans une version actualisée de l'ensemble de points de référence et d'indicateurs de l'UNU-FLORES. Le plan stratégique sera publié en avril 2020, et le plan de mise en œuvre sera définitivement arrêté lorsque le ou la responsable des programmes de recherche aura été engagé(e).

91. Le Comité a pris note de la réponse de l'Université. Il évaluera l'application des mesures dans le cadre du prochain audit.

Grille de risques non mise à jour

92. Dans son huitième rapport d'étape sur la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies (A/70/329), le Secrétaire général a indiqué que l'ONU utiliserait le cadre intégré de contrôle interne du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission comme base de référence pour son propre dispositif. D'après ce cadre, une bonne évaluation du dispositif de contrôle interne doit se fonder sur les estimations des risques effectuées et peut être utilisée par la suite pour contrôler les activités clefs.

93. Le cadre est venu répondre aux préoccupations soulevées par la diversité des concepts, fonctions et interprétations possibles en la matière. Le dispositif de contrôle proposé favorisera un nouveau style de gestion administrative dans plusieurs organisations. Il est à l'origine d'un certain nombre de variables et modèles de contrôle appliqués au niveau international. Le contrôle interne implique que chacune de ses composantes soit appliquée à chaque aspect essentiel des activités de l'organisation, ce qui en fait un processus intégré, dynamique et permanent.

94. Pour mettre en œuvre le cadre en question, l'UNU-FLORES a élaboré une grille de risques en 2017. À ce jour, cette grille n'a pas été mise à jour par l'administration actuelle de l'Institut. Elle comprend cinq catégories de risques, mais les contrôles et indicateurs permettant de mesurer les catégories de risques susmentionnées et de surveiller et prévenir les risques éventuels n'ont pas été clairement définis. En outre, personne, dans la structure organisationnelle actuelle de l'UNU-FLORES, n'est chargé de surveiller ces risques.

95. Enfin, il importe de mentionner que l'UNU-FLORES envisage de modifier sa structure organisationnelle. Par conséquent, la grille devrait être prise en compte dans la nouvelle structure.

96. Le Comité estime essentiel que l'UNU-FLORES dispose de sa propre grille de risques pour garantir que ses procédures et ses contrôles sont conformes à sa mission et à ses objectifs.

97. Une telle grille permettra de déterminer les procédures et les fonctions les plus stratégiques, ainsi que les menaces les plus probables. Elle permettra également de déterminer la vulnérabilité des fonctions et procédures stratégiques face à ces menaces et de prioriser le déploiement du personnel et des ressources aux fins de la continuité des fonctions et procédures stratégiques.

98. Le Comité recommande que l'UNU-FLORES définisse une nouvelle grille de risques, qui tienne compte des objectifs de l'administration actuelle et de la structure organisationnelle de l'Institut, de l'impact et de la probabilité des risques que ceux-ci supposent, ainsi que de l'efficacité des contrôles correspondants.

99. Le Comité recommande que l'UNU-FLORES modifie sa structure organisationnelle actuelle afin qu'elle comporte un fonctionnaire chargé de surveiller les risques et d'en rendre compte à la Directrice sur la base des mesures effectuées.

100. L'UNU a souscrit aux recommandations.

7. Ressources humaines

Gestion des ressources humaines ne permettant pas d'assurer la préservation des connaissances

101. Selon les informations qu'il a communiquées, l'effectif de l'UNU-FLORES se montait, au 31 août 2019, à 22 personnes, soit 7 membres du personnel des Nations Unies, 11 personnes employées au titre d'accords de service et 4 personnes employées au titre de contrats de consultant. L'Institut comptait en outre quatre conventions de stage et cinq contrats d'étudiant(e). En 2019, quatre nouveaux contrats ont été passés et huit contrats ont pris fin.

102. Les effectifs de l'UNU-FLORES sont répartis entre cinq unités chargées d'appuyer les principales fonctions de l'Institut, à savoir trois unités scientifiques essentielles s'occupant des ressources en eau, des déchets et de la gestion des sols, et deux unités transversales. Les unités scientifiques sont épaulées par les services d'appui opérationnel suivants : Bureau de la Directrice, Finances et administration, Communications et plaidoyer, et Sécurité et technologies de l'information et des communications.

103. En septembre 2019, l'UNU-FLORES comptait sept emplois vacants.

104. De plus, en juillet 2019, trois chercheurs ont quitté l'UNU-FLORES à l'expiration d'un contrat à durée déterminée de six ans. L'Institut n'ayant que cinq unités, le départ de ces trois personnes le même mois a nui à la capacité des unités d'atteindre leurs objectifs. L'UNU-FLORES, qui connaissait pourtant les dates de fin des contrats, n'a pas pris de mesures pour assurer la diffusion et la préservation des connaissances détenues par ces personnes. On notera par ailleurs que l'avis de vacance devant permettre le recrutement de nouveaux chefs de programme a été publié et la date limite de réception des candidatures a été fixée au 15 octobre 2019.

105. D'autre part, conformément aux principes énoncés dans sa politique du personnel, l'UNU a élaboré des directives relatives au recrutement, qui offrent un aperçu des principes régissant le recrutement du personnel et donnent notamment des explications sur les étapes de la procédure de sélection pour tous les niveaux d'emplois – publication de l'avis de vacance, première et deuxième étapes de présélection, et entretiens.

106. Le Comité des commissaires aux comptes ayant demandé des informations à ce sujet, le Groupe des finances et de l'administration a indiqué que tout recrutement passait systématiquement par un entretien et des épreuves écrites. Après avoir interrogé les candidats présélectionnés et évalué les résultats des épreuves écrites, le jury d'entretien recommandait l'embauche d'un candidat ou d'une candidate.

107. À la lumière de l'échantillon qui lui avait été communiqué, le Comité a établi que l'Institut n'appliquait pas de critères formels s'agissant des normes à respecter et des documents à recueillir aux fins de la sélection des candidats. De ce fait, il n'était pas possible de vérifier les méthodes utilisées pour désigner le ou la meilleur(e) candidat(e), ni d'obtenir une brève description des mesures prises pour s'assurer que les candidats répondaient aux conditions minimales requises.

108. En outre, le Comité a constaté que l'UNU-FLORES, qui gère ses accords de service et contrats de consultant de manière indépendante, se servait encore d'un fichier Excel pour assurer la gestion de ses ressources humaines.

109. Le Comité est d'avis que, quelles que soient les fonctions qu'ils ont exercées, les employés qui quittent l'Institut emportent avec eux le savoir qu'ils ont acquis dans leur emploi, après avoir parfois travaillé pendant de nombreuses années sur un ou plusieurs projets donnés. Après une démission soudaine ou un départ à la retraite,

toutes ces connaissances se perdent et ne peuvent pas être facilement transmises à ceux ou celles qui prennent la relève.

110. Le Comité est donc d'avis que l'UNU-FLORES peut améliorer la gestion de ses ressources humaines en élaborant un plan ou des instructions visant à normaliser et à formaliser la gestion du personnel. Il considère en outre qu'en l'absence de lignes directrices définies, l'Institut rate l'occasion de préserver les connaissances.

111. Le Comité recommande que l'UNU-FLORES établisse des lignes directrices supplémentaires visant à systématiser la gestion des ressources humaines et notamment à évaluer officiellement les procédures de recrutement, de renouvellement des contrats et de planification de la relève en vigueur au niveau de ses unités ainsi que les stratégies de préservation des connaissances.

112. Le Comité recommande que l'UNU-FLORES mette au point un mécanisme écrit permettant de suivre, au moins tous les trimestres, la durée des accords de services et des contrats de consultant et de vacataire, afin de recenser les fonctions essentielles, de raccourcir autant que possible les délais de recrutement en cas de vacance et de veiller à ce que tout projet soit exécuté par au moins deux employés.

113. Le Comité recommande que l'UNU-FLORES mette sa structure organisationnelle en conformité avec son plan stratégique, qui sert de cadre à son programme de recherche.

114. L'UNU n'a pas souscrit à la première recommandation et a indiqué que ses politiques en matière de ressources humaines régissaient les procédures de recrutement pour toutes les entités qui la composaient et qu'il n'existait pas de politiques distinctes pour les différents instituts.

115. L'UNU a souscrit à la deuxième recommandation.

116. L'UNU a souscrit à la troisième recommandation et fait valoir que l'UNU-FLORES avait récemment revu sa structure organisationnelle et la composition de ses effectifs afin de les mettre en conformité avec le nouveau plan stratégique, qui servait de cadre à son programme de recherche. Le Comité consultatif de l'UNU-FLORES a participé à l'examen stratégique et offre actuellement son appui à la Directrice de l'Institut, qui supervise la mise en œuvre des résultats de celui-ci.

117. Le Comité a pris note des mesures prises par l'UNU et en évaluera l'application dans le cadre du prochain audit.

Séparation des tâches dans le cadre de l'enregistrement des nouveaux fournisseurs

118. Depuis le 29 février 2019, l'administration du Centre de l'UNU dispose d'une procédure officielle d'enregistrement des nouveaux fournisseurs dans le système Atlas, y compris pour l'UNU-FLORES. Selon cette procédure, les services demandeurs de chaque institut contactent le nouveau fournisseur (à l'issue d'une procédure d'appel à la concurrence dûment menée par le service des achats) pour qu'il remplisse et signe un « formulaire fournisseur », qui est envoyé au « service acheteur », lequel est chargé de créer un compte pour ledit fournisseur dans le système Atlas.

119. Une fois cette étape achevée, le formulaire fournisseur (numérisé ou imprimé) doit être envoyé au service des finances du bureau de Malaisie, qui examine et approuve la création du compte.

120. Le Comité a examiné 30 nouveaux comptes fournisseur créés en 2019 en vue de vérifier l'efficacité de la procédure d'enregistrement des fournisseurs dans le système

Atlas, en tenant compte principalement de la séparation des tâches, des documents à présenter et des dates d'examen et d'approbation.

121. Le Comité a établi que, dans huit des cas examinés, la personne qui avait demandé l'enregistrement d'un nouveau fournisseur était celle qui avait procédé à la création du compte correspondant dans le système Atlas, si bien qu'il n'y avait pas eu de séparation des tâches.

122. Cinq des huit comptes concernés avaient été créés par la même personne, qui occupait l'emploi d'auxiliaire principal(e) aux finances et à l'administration à l'UNU-FLORES.

123. Il importe également de noter que l'administration met actuellement au point une application externe à Atlas qui permettra à tous les instituts de suivre la même procédure et le même protocole pour créer et approuver les nouveaux comptes fournisseur, et grâce à laquelle la procédure sera entièrement menée à bien par le service des finances du bureau administratif de Putrajaya (Malaisie).

124. De l'avis du Comité, la procédure de demande d'enregistrement, d'enregistrement et d'approbation de nouveaux fournisseurs doit être harmonisée pour tous les instituts de l'UNU et garantir la séparation des tâches.

125. Le Comité recommande que l'UNU fixe une date limite pour la mise en service de la nouvelle application d'enregistrement, qui permettra de regrouper les opérations d'enregistrement et d'approbation des nouveaux fournisseurs auprès du service des finances et du contrôle du bureau administratif de Putrajaya. Ce processus doit s'accompagner d'un renforcement du contrôle de la séparation des tâches dont s'acquitte le personnel chargé de chacune des activités connexes, notamment les étapes de demande d'enregistrement, d'enregistrement et d'approbation.

126. L'UNU a souscrit à la recommandation et déclaré que le nouveau portail en ligne pour l'enregistrement des fournisseurs devrait être disponible en mars 2020. Le Comité a pris note des mesures prises par l'UNU et en évaluera l'application dans le cadre du prochain audit.

8. Immobilisations corporelles

Absence de gestion des immobilisations corporelles

127. En juin 2014, l'UNU a publié une directive générale relative à l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles de l'UNU et au contrôle des rapports correspondants. Applicable à la période considérée, cette directive définit la responsabilité ainsi que les fonctions et attributions des personnes intervenant dans la gestion des actifs immobilisés et non immobilisés de l'UNU.

128. La directive générale décrit les mesures à prendre et les attributions en ce qui concerne le recensement des immobilisations corporelles, leur enregistrement et l'actualisation des données les concernant dans Atlas. Elle décrit également les opérations périodiques à effectuer aux fins de la maintenance physique des actifs. Elle dispose que les rapports produits doivent être examinés tous les mois et que l'exactitude de l'emplacement physique du dépositaire de l'article en question, du numéro d'identification et du numéro de série doit être vérifiée à cette occasion, et précise que les entrées, sorties, ajustements et transferts doivent être systématiquement enregistrés.

129. Afin de s'assurer du respect de la directive générale, le Comité a demandé des éclaircissements sur la procédure d'actualisation des données concernant les immobilisations corporelles au personnel, au responsable de la gestion des actifs et

au relais en gestion des actifs, qui sont chargés de l'approbation initiale des entrées, des transferts et des ajustements des actifs matériels.

130. Ayant pris comme échantillon les rapports produits à l'aide du module de gestion des actifs pour janvier et novembre, le Comité a constaté ce qui suit :

a) Plusieurs mouvements ne correspondaient pas à des entrées ou à des transferts se rapportant à la période 2019. L'administration a déclaré que les actifs avaient été considérés par erreur comme appartenant à un autre institut ou avaient simplement été omis ;

b) La valeur d'un logiciel développé en interne (actif incorporel) avait changé entre janvier et novembre ;

c) Les ajustements effectués par le personnel aux fins de l'actualisation des données concernant les actifs n'étaient étayés par aucune pièce justificative.

131. Compte tenu de ce qui précède, il n'a pas été possible de déterminer la portée et l'opportunité des activités menées ni la qualité du contrôle de l'actualisation des données concernant les immobilisations corporelles. De plus, la directive générale n'est pas correctement appliquée. Le fait que l'ONU ne recoure qu'à des inventaires physiques annuels pour mettre à jour les données relatives à ses actifs immobilisés et non immobilisés dans le module de gestion des actifs du système Atlas compromet l'existence et l'intégrité de ces actifs.

132. Le Comité considère qu'il est possible que les incohérences relevées et les mesures prises pour y remédier témoignent d'un contrôle insuffisant et d'un manque d'exactitude dans l'actualisation des données concernant les actifs de l'ONU.

133. Le Comité soutient que, bien que les actifs ne soient pas portés en immobilisations, cette situation est susceptible de nuire à l'exactitude et à l'intégrité des actifs immobilisés et non immobilisés, étant donné que les mêmes procédures s'appliquent pour les deux types d'actifs.

134. Comme les actifs de l'ONU sont principalement composés de matériel informatique et de matériel de communication, qui présentent un risque élevé de dépréciation ou de perte, l'actualisation des données et le contrôle sont des éléments extrêmement importants.

135. Le Comité recommande que l'ONU mette à jour la directive générale relative aux immobilisations corporelles de façon à rendre compte des attributions actuelles et du mécanisme de contrôle applicable à ses immobilisations corporelles et incorporelles.

136. Le Comité recommande que l'ONU analyse le rapport coûts-avantages d'une vérification mensuelle de la concordance entre le rapport produit par le système Atlas et l'emplacement physique de l'actif concerné, comme prévu par la directive générale relative aux immobilisations corporelles.

137. Le Comité recommande que l'ONU examine ses immobilisations corporelles à intervalles réguliers de moins d'une année.

138. L'ONU a souscrit aux recommandations et indiqué que la directive générale relative aux immobilisations corporelles révisée avait été publiée le 30 mars 2020. Le Comité a pris note des mesures prises par l'ONU et en évaluera l'application dans le cadre du prochain audit.

Informations insuffisantes pour établir si un équipement de laboratoire doit être comptabilisé en tant qu'actif

139. La norme IPSAS 17 dispose qu'un élément d'immobilisation corporelle doit être comptabilisé en tant qu'actif lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associés à l'actif iront à l'entité.

140. Le Comité n'a toutefois pas pu vérifier que les avantages associés à l'équipement de laboratoire Sedimat 4-12 allaient bien à l'Institut.

141. Le Comité s'est rendu à la Technische Universität Dresden, où il a constaté qu'entre 2014 et la date de sa visite d'audit, l'UNU-FLORES avait maintenu le Sedimat 4-12 en activité. Au 31 décembre 2018, cet équipement représentait 56 % des actifs de l'UNU relevant de la catégorie Matériel et outillage. Le Comité s'est entretenu avec la personne responsable du laboratoire, sans toutefois obtenir d'éléments permettant d'attester la fréquence d'utilisation de la machine. En outre, cette dernière ne faisait l'objet d'aucun entretien régulier ou périodique ; l'entretien n'en avait été assuré que lorsqu'elle était tombée en panne.

142. Le Comité a confirmé, après vérification, que l'UNU-FLORES n'avait pas indiqué dans ses registres que la machine avait été utilisée en 2019. Il n'a par ailleurs pas pu s'assurer que les avantages de l'actif allaient à l'Institut, comme le prévoit la norme IPSAS 17. Il convient de noter que la machine a été achetée conformément au programme de recherche de l'UNU-FLORES, pour faciliter les travaux de recherche effectués avec la Technische Universität Dresden, en particulier au titre du programme de recherche doctoral commun. Elle a été utilisée dans le cadre de deux projets de recherche.

143. Le Comité estime qu'il ne dispose pas de suffisamment d'informations pour confirmer, comme le prévoit la norme IPSAS 17, que la machine est un actif qui apportera des avantages techniques ou un potentiel de service à l'Institut.

144. Le Comité considère également que les insuffisances décelées dans l'enregistrement des informations relatives à l'utilisation de la machine empêchent d'en évaluer correctement l'amortissement au regard des critères indiqués par la norme IPSAS 17, étant donné qu'il n'a pas obtenu suffisamment d'éléments montrant une possible détérioration de celle-ci, et ne s'est pas vu communiquer le registre concernant l'entretien périodique qui doit être effectué. La méthode d'amortissement appliquée ne rend pas compte de l'usure intervenue, puisqu'il est possible que la machine n'ait pas été inutilisée pendant plusieurs mois.

145. L'UNU-FLORES devrait étudier la possibilité de changer de mode d'amortissement et de privilégier une méthode plus représentative, telle que celle des unités de production. L'UNU recourt à l'amortissement linéaire qui, conformément à la norme IPSAS 17, doit refléter le rythme selon lequel les avantages économiques futurs ou le potentiel de service liés à l'actif sont consommés par l'entité. En effet, la méthode utilisée devrait permettre de répartir de façon systématique le montant amortissable de l'actif sur sa durée d'utilité.

146. Le Comité recommande que l'UNU-FLORES détermine si l'équipement Sedimat 4-12 présente des avantages économiques et techniques futurs ou un potentiel de service qui lui permettent d'être considéré comme un actif de l'Institut, comme le prévoit la norme IPSAS 17.

147. Le Comité recommande que l'UNU-FLORES procède à une évaluation annuelle des signes de détérioration de l'équipement, comme le prévoit la norme IPSAS 17.

148. L'ONU a souscrit à la première recommandation et indiqué que l'ONU-FLORES avait établi, à l'issue d'une évaluation effectuée conformément à la norme IPSAS 17, que le Sedimat 4-12 était un équipement de laboratoire qui présentait des avantages économiques futurs pour l'Institut, étant donné qu'il était utilisé dans le cadre des projets de recherche de l'Institut.

149. L'ONU a souscrit à la deuxième recommandation et précisé qu'un inventaire physique des actifs de l'ONU-FLORES, y compris des tests de dépréciation, avait été effectué à la fin de 2019, et qu'une copie des résultats avait été communiquée aux auditeurs.

9. Informatique et communications

Retards dans la vérification et le retrait des droits d'accès dans Atlas

150. La section 6.1 b) de la circulaire du Secrétaire général sur l'utilisation des ressources et données informatiques et télématiques ([ST/SGB/2004/15](#)) dispose que l'Organisation a le droit de couper ou de restreindre, à tout moment et sans préavis, l'accès à n'importe quels moyens ou données informatiques ou télématiques, lorsque c'est nécessaire pour préserver ou rétablir l'intégrité technique ou le bon fonctionnement desdits moyens ou données ou pour tout autre motif.

151. Le Comité a examiné et validé la date de dernière connexion des utilisateurs au système Atlas, et a constaté que 20 comptes utilisateur n'avaient pas été utilisés depuis plus de 90 jours.

152. En outre, le Comité a relevé que, pour 5 de ces 20 comptes, il avait fallu remonter à la date de création dans le système, les comptes en question n'ayant jamais été utilisés.

153. En outre, 10 de ces 20 comptes disposaient d'au moins un profil d'entreprise ou un profil fonctionnel dans le système. L'ONU n'avait toutefois pas procédé à leur blocage.

154. Comme indiqué par l'ONU, l'équipe de sécurité Atlas du Programme des Nations Unies pour le développement vérifie la désactivation des comptes utilisateur inutilisés dans un délai de 180 jours.

155. Le Comité estime qu'en procédant à des examens réguliers, les référents processus métier contribueraient à déceler les irrégularités et à y remédier en temps utile. Les retards dans la suppression des comptes utilisateur restés inactifs pendant longtemps entraînent un risque d'accès aux systèmes par des utilisateurs non autorisés, ce qui compromet l'intégrité des données.

156. Le Comité recommande que l'ONU renforce le contrôle exercé sur les services fournis par le référent processus métier afin de veiller à ce que tous les comptes utilisateur inactifs depuis 180 jours soient désactivés régulièrement et en temps utile.

157. L'ONU a souscrit à la recommandation et assurera le suivi avec le Programme des Nations Unies pour le développement, qui gère les politiques de sécurité de l'Atlas.

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

158. Selon l'ONU, des montants en espèces et des créances de 10 714,29 dollars ont été comptabilisés en pertes au cours de l'année 2019. Il n'y a eu aucune

comptabilisation en pertes d'immobilisations corporelles, de stocks ou d'actifs incorporels pendant l'année.

2. Versements à titre gracieux

159. L'UNU n'a fait état au Comité d'aucun versement à titre gracieux en 2019.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

160. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les inexactitudes et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur ces audits pour relever toutes les inexactitudes ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

161. Au cours de l'audit, le Comité a posé à l'administration des questions sur la manière dont celle-ci s'acquittait de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques d'inexactitudes résultant de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle avait déjà relevé ou porté à l'attention du Comité. Il a également demandé à l'administration si elle avait connaissance de cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives. Aucun cas de fraude n'a été porté à l'attention du Comité.

D. Acceptation

162. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier les responsables et le personnel de l'Université des Nations Unies de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Signé) Kay **Scheller**

Le Contrôleur général de la République du Chili
(Auditeur principal)
(Signé) Jorge **Bermúdez**

Le Contrôleur et Auditeur général des comptes de l'Inde
(Signé) Rajiv **Mehrishi**

Le 21 juillet 2020

Annexe

État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2018

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'ONU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
1	2015	A/71/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 14	Le Comité recommande que l'ONU crée un passif pour les produits comptabilisés d'avance correspondant au montant des versements à venir qui dépendent du respect des obligations d'exécution.	L'ONU a vérifié l'accord et la chronologie des événements par rapport aux critères relatifs aux produits comptabilisés d'avance et a conclu qu'il n'y avait pas de passif pour ces produits. L'accord avec la Macao Foundation ne remplissait pas les quatre critères de conditionnalité et l'analyse a été soumise aux commissaires aux comptes.	Conformément aux informations reçues et analysées, le Comité estime qu'il existe des contrats qui répondent aux quatre critères pour être enregistrés comme passifs découlant des produits comptabilisés d'avance. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.		X		
2	2016	A/72/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 30	Le Comité recommande que l'Université considère tout accord pluriannuel qu'elle conclut avec un donateur comme étant soumis à conditions dès lors que la réception de certains versements est tributaire de l'exécution d'obligations de performance exécutoires, en particulier si elle n'a jamais traité avec le donateur en question ou n'a jamais dérogé à une stipulation et n'a donc aucune preuve que le donateur ne la ferait pas appliquer.	L'ONU a vérifié l'accord et la chronologie des événements par rapport aux critères relatifs aux produits comptabilisés d'avance et a conclu qu'il n'y avait pas de passif pour ces produits. L'accord avec la Macao Foundation ne remplissait pas les quatre critères de conditionnalité et l'analyse a été soumise aux commissaires aux comptes.	Conformément aux informations reçues et analysées, le Comité estime qu'il existe des contrats qui répondent aux quatre critères pour être enregistrés comme passifs découlant des produits comptabilisés d'avance. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.		X		

						Avis des commissaires aux comptes après vérification			
N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'UNU	Évaluation du Comité	Recommandation			
						Recommandation appliquée	en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
3	2016	A/72/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 75	Le Comité recommande que l'UNU-EHS et l'UNU-ViE procèdent à un inventaire physique de tous les biens immobilisés et non immobilisés dès que possible et mettent à jour les données concernant l'emplacement effectif de tous les biens et les personnes qui en ont la garde.	L'UNU a indiqué que l'UNU-EHS et l'UNU-ViE avaient appliqué la recommandation à l'égard de tous les biens immobilisés et non immobilisés. Elle a également indiqué qu'un nouvel inventaire des immobilisations avait été réalisé en décembre 2018 et que les données dans le système Atlas avaient été mises à jour. En outre, en ce qui concerne la conclusion du Comité concernant la réalisation d'un inventaire physique, l'administration a reconnu que les formulaires utilisés n'étaient pas conformes aux instructions relatives à l'inventaire physique des biens non immobilisés de l'UNU, mais a fait valoir que les renseignements demandés avaient bien été fournis. L'équipe responsable de la gestion des biens veillera à l'avenir à utiliser les bons formulaires lorsqu'elle procédera à un inventaire physique.	Selon l'analyse du Comité, bien que l'UNU-EHS et l'UNU-ViE aient procédé à un inventaire physique des immobilisations, les deux entités n'avaient pas actualisé les données relatives aux biens non immobilisés dans le système Atlas au 31 décembre 2018. En outre, il n'a pas été possible de confirmer que l'UNU-EHS et l'UNU-ViE avaient procédé à un inventaire physique de tous les biens non immobilisés, ni que les données concernant l'emplacement effectif de tous les biens et les personnes qui en avaient la garde avaient été mises à jour dans le système Atlas, étant donné que l'information n'avait pas été communiquée conformément aux instructions relatives à l'inventaire physique des biens non immobilisés de l'UNU. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.		X		
4	2016	A/72/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 76	Le Comité recommande à l'Université de mettre à jour les données relatives aux biens immobilisés et	L'Université a estimé que cette recommandation avait été appliquée et a indiqué que son siège, à	Un document intitulé « workflow of clean-up exercise for assets » a été publié pour guider les	X			

					Avis des commissaires aux comptes après vérification			
N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'UNU	Évaluation du Comité	Recommandation		
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée
								Recommandation devenue caduque
			non immobilisés dans le progiciel de gestion intégré Atlas selon l'inventaire physique effectué en avril 2017. Seuls les biens effectivement en service devraient être consignés comme étant « en cours d'utilisation » dans Atlas. Les biens obsolètes ou inutilisés devraient être supprimés ou, au moins, répertoriés comme étant « cédés » dans Atlas.	Tokyo, avait procédé, entre novembre 2018 (date du dernier inventaire physique) et février 2019, à 19 contrôles de tous les biens corporels.	responsables de la mise à jour des informations relatives aux biens au Centre de l'UNU. Il a été procédé à un contrôle complet de tous les biens immobilisés et non immobilisés du Centre de l'UNU et toutes les informations relatives aux biens ou à l'état de ceux-ci ont été mises à jour dans Atlas. Le Comité considère donc que cette recommandation a été appliquée.			
5	2016	A/72/5 (Vol. IV), chap. II, par. 97	Le Comité recommande en outre à l'Institut et au Vice-Rectorat de planifier, de formaliser et de mener toutes les activités voulues pour assurer la continuité des opérations et la reprise après sinistre en cas de panne. Le plan établi devra être révisé régulièrement.	L'UNU-EHS et l'UNU-ViE continuent d'établir les documents selon le plan BSI IT Grundschrift. L'établissement des avant-projets devrait s'achever au cours du quatrième trimestre de 2020,	de même que celui des projets. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.		X	
6	2016	A/72/5 (Vol. IV), chap. II, par. 107	Le Comité recommande à l'Institut et au Vice-Rectorat de ne pas mettre Office 365 en service tant que sa rentabilité par rapport à des services assurés en interne n'aura pas été démontrée. La question de la sécurité informatique devra également être prise en considération.	L'administration a indiqué que l'application de cette recommandation avait été reportée, mais qu'il y serait donné suite avant que la mise en service d'Office 365 ne soit envisagée.	Le Comité a établi que des discussions sur les aspects opérationnels et sécuritaires d'Office 365 avaient été engagées entre les sections des communications et de l'informatique du siège de l'UNU et de l'UNU-EHS et se poursuivraient lorsque des ressources suffisantes seraient disponibles. Le Comité		X	

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'UNU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
7	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 18	Le Comité recommande à l'Université d'établir une grille de risques.	L'UNU a fini de mettre au point la grille de risques pour l'établissement des états financiers.	considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application. Au cours de sa visite intérimaire, le Comité a examiné le mécanisme d'évaluation des risques de l'UNU, dans le cadre duquel la Directrice de l'administration a donné des instructions à tous les instituts le 18 octobre 2019, décrivant la procédure de révision du registre de gestion du risque institutionnel. Ces mesures ont fait suite à une analyse et à un examen du catalogue des risques de l'Organisation des Nations Unies et de la version actualisée de la grille de risques de l'UNU. Le Comité considère donc que cette recommandation a été appliquée.	X			
8	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 36	Le Comité des commissaires aux comptes recommande à l'Université des Nations Unies de changer la méthode comptable qu'elle applique aux accords ayant force obligatoire passés avec les donateurs pour lesquels un montant maximal en numéraires est précisé de façon à tenir compte du fait que la juste valeur peut	En consultation avec la Division de la comptabilité du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget du Secrétariat, l'UNU a passé ses accords en revue et a dûment comptabilisé les contributions à recevoir et les contributions reçues d'avance dans les états financiers de 2018.	L'UNU a communiqué au Comité la déclaration de politique générale proposée dans les états financiers de 2019. Le Comité considère donc que cette recommandation a été appliquée.	X			

					<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>			
N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'UNU	Évaluation du Comité	Recommandation		
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée
								Recommandation devenue caduque
			généralement être évaluée de manière fiable et qu'un actif peut être comptabilisé.					
9	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 79	Le Comité recommande que l'Université analyse de manière exhaustive la situation financière de chacun de ses instituts.	L'UNU a analysé la situation financière de tous ses instituts. Le siège de l'UNU procédera à une analyse financière de différents instituts sur une période de 12 mois (juillet 2018 à juin 2019).	Outre l'analyse susmentionnée, le Comité estime que l'UNU est fermement résolue à appliquer cette recommandation, même si certains rapports d'analyse financière ont été établis après la date prévue. Le Conseil a confirmé qu'au 31 décembre 2019, tous les rapports des instituts avaient été publiés. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X		
10	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 89	Le Comité recommande à l'Université de mettre pleinement en œuvre le Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.	L'Université a expliqué qu'elle allait lancer le programme de formation en ligne de l'ONU sur la prévention de la fraude et de la corruption et le proposer à l'ensemble de son personnel.	Le programme de formation en ligne de l'ONU sur la prévention de la fraude et de la corruption est désormais obligatoire pour tout le personnel de l'UNU. Le Comité a reçu une liste actualisée des cours en ligne et un échantillon a été sélectionné pour vérifier la délivrance de certificats à l'issue des cours. En outre, l'inventaire des risques comprend une section consacrée à la fraude et à la corruption. Le Comité considère donc que la	X		

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'UNU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
11	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 112	Le Comité recommande à l'Université de veiller à ce que tous ses utilisateurs informatiques, en particulier les nouveaux employés, suivent dès que possible la formation à la sécurité informatique du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat.	L'UNU a diffusé un message concernant la formation. La date limite, initialement fixée au 31 octobre 2018, a été reportée au 31 décembre 2018.	recommandation a été appliquée. L'UNU a donné à tout son personnel des instructions sur l'achèvement des cours obligatoires. Les services des ressources humaines suivent les taux d'achèvement. En janvier 2019, l'UNU affichait un taux d'achèvement de 90 %. Le Comité considère par conséquent que la recommandation est en cours d'application.		X		
12	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 113	Le Comité recommande à l'Université de demander à tous ses utilisateurs informatiques de présenter aux services des ressources humaines de l'Université leurs certificats de sensibilisation à la sécurité informatique après avoir suivi la formation.	L'UNU a estimé que cette recommandation avait été appliquée, étant donné que les services des ressources humaines avaient reçu des certificats. Le Centre informatique du campus et les services des ressources humaines de l'UNU collaborent pour vérifier le taux d'achèvement, puis prendront des mesures pour que tous les utilisateurs aient achevé la formation.	Le Comité a confirmé que, dans quatre instituts, le nombre d'utilisateurs ayant achevé la formation n'avait pas augmenté. En outre, 188 des 333 membres du personnel de l'ensemble du système de l'Université et 7 des 23 nouveaux membres du personnel avaient achevé la formation. Par conséquent, le Comité a conclu que le processus était en cours et que l'Université devrait demander plus fermement aux utilisateurs d'achever la formation. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.		X		

		<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audit</i>			<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>			
<i>N°</i>	<i>Rapport</i>	<i>Recommandations du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Réponse de l'ONU</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
13	2017 A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 118	Le Comité recommande à l'Université d'évaluer la sensibilité des données reçues de tiers ou adressées à des tiers conformément aux principes de classification énoncés dans la circulaire ST/SGB/2007/6 et de veiller à ce que les informations sensibles soient dûment protégées.	Un groupe de travail a achevé un premier projet de directives de classification des données de l'ONU et l'a communiqué au réseau informatique et communications de l'ONU en novembre 2018 pour observations. Un deuxième projet a été distribué en février 2019 pour examen final. La mise en application des directives qui suivra donnera lieu à l'inventaire et à la classification des données existantes et à l'introduction de mécanismes de contrôle de la sécurité. En raison de la complexité de la tâche, le délai a été prolongé. La question sera examinée au prochain atelier de l'ONU sur l'informatique et les communications, en juin 2019.	Le Comité a confirmé que le processus d'établissement des directives de classification des données s'articulait autour de la protection des informations sensibles et de l'évaluation de cette protection. Le projet de directives établi par l'Université prévoyait notamment une classification des informations ainsi que des mécanismes de protection des données et des services de stockage en fonction des différentes catégories d'information. L'élaboration des directives est en cours, leur version définitive devant être publiée d'ici à la fin de 2019. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.		X		
14	2017 A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 129	Le Comité recommande à l'Université de vérifier au hasard, de préférence avant le début du voyage, que la personne voyageant pour le compte de l'Université a obtenu une habilitation de sécurité.	L'Université a indiqué que des vérifications avaient été effectuées par sa personne référente pour les questions de voyage. Six voyages en provenance ou à destination des bureaux du Centre de l'ONU situés à Putrajaya (Malaisie) ont été examinés et dans tous les cas, les personnes	En ce qui concerne les vérifications, aucune information n'a été donnée quant à la fréquence à laquelle elles ont été effectuées ni quant au pourcentage de voyages qui ont été examinés. Compte tenu de ce qui précède, le Comité a examiné un échantillon de		X		

Année sur laquelle porte le rapport d'audit			Avis des commissaires aux comptes après vérification						
N°	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'UNU	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	
			avaient obtenu une habilitation de sécurité. En dernier lieu, l'administration a précisé que, conformément à la procédure de demande d'autorisation de voyage envisagée dans le projet de mise à jour de l'instruction administrative, les personnes qui voyageaient devaient certifier avoir obtenu une habilitation de sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat avant la date de départ.	20 habilitations de sécurité, qui correspondaient à des voyages effectués en 2018, et a noté que : a) pour le Centre de l'UNU, sur les 5 habilitations, 3 n'avaient pas été soumises ; b) pour l'UNU-IAS, sur les 15 habilitations, 5 n'avaient pas été soumises, et une n'avait pas été jointe au dossier. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.					
15	2017	A/73/5 (Vol. IV), chap. II, par. 130	En outre, le Comité recommande à l'Université de déterminer de quelle manière les personnes n'appartenant pas à son personnel ou non titulaires de contrats d'emploi doivent attester qu'elles disposent de l'habilitation de sécurité requise avant un voyage.	La nouvelle version de l'instruction administrative, qui est à l'état de projet, stipule notamment que les personnes non membres du personnel de l'Université ou non titulaires d'accords de services doivent certifier avoir obtenu l'habilitation de sécurité requise avant un voyage. En outre, l'Université a fait remarquer que, dans le projet d'instruction administrative, il était établi que les membres de son personnel n'ayant pas le statut de fonctionnaires devaient remplir le formulaire de demande d'autorisation de voyage et	Dans la section 12.2 de la politique actualisée de l'UNU en matière de voyages, publiée le 21 octobre 2019, il est stipulé que les personnes non membres du personnel nommées par l'Université qui doivent voyager pour des raisons professionnelles sont tenus d'obtenir, avant leur voyage, une habilitation de sécurité dans le système de traitement des demandes d'autorisation de voyage. Dans le cas où la personne utilise une adresse électronique non onusienne, la demande d'habilitation de sécurité se fera par l'intermédiaire	X			

Année sur laquelle porte le rapport d'audit					Avis des commissaires aux comptes après vérification			
N°	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'UNU	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
16	2017 A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 175	Le Comité recommande à l'UNU-IAS de veiller à ce que les personnes concernées indiquent avoir effectué leur voyage dans un délai d'un mois à compter de leur retour.	le soumettre pour approbation avant la date de départ, puis l'envoyer au groupe des voyages ou à l'organisateur du voyage. L'UNU-IAS a étudié l'articulation des tâches. La présentation des certificats indiquant que le voyage a été effectué fait l'objet d'un suivi par une personne chargée de coordonner la question. L'administration a également fait savoir que l'Université avait commencé à utiliser le formulaire de confirmation du voyage et la liste de vérification en matière de voyage.	de l'organisateur de voyage de l'UNU. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée. Le Comité a confirmé que l'UNU-IAS avait pris des mesures pour améliorer cette situation et s'attendait à ce que celles-ci soient pleinement mises en œuvre d'ici le premier trimestre 2020. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.		X		
17	2017 A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 176	Le Comité recommande à l'Université d'actualiser ses instructions administratives pour les voyages en se fondant sur les règles et instructions administratives pertinentes des Nations Unies et en tenant compte des enseignements tirés depuis que l'instruction administrative a été mise en œuvre. La nouvelle instruction administrative devra contenir des exemples de problèmes auxquels l'Université s'est heurtée, de manière à	La nouvelle politique en matière de voyages, qui est à l'état de projet, précisera quelles seront les personnes tenues d'attester qu'elles ont obtenu une habilitation de sécurité et comment elles devront s'y prendre. Cette politique, qui a déjà été élaborée, est en instance d'approbation.	Le Comité a examiné la liste de tous les utilisateurs actifs d'Atlas pour s'assurer que les comptes des utilisateurs ne correspondaient pas aux personnes ayant quitté l'UNU et figurant sur la liste fournie par celle-ci. Au départ, le Comité a relevé un cas dans le cadre de cet examen. Néanmoins, il confirme que ce cas concerne un employé qui a été en congé sans solde de novembre 2019 au 31 janvier 2020, et qui, à partir du 1er février	X			

					Avis des commissaires aux comptes après vérification			
N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'UNU	Évaluation du Comité	Recommandation		
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée
								Recommandation devenue caduque
			renforcer la transparence et à fournir au personnel des directives claires. La version actuelle du plan relatif aux voyages officiels devrait également y être intégrée.		2020, a changé de statut pour devenir un membre du personnel en activité. Par conséquent, il n'a été relevé aucun cas dans lequel un membre du personnel dont le contrat avait été résilié avait un statut actif dans Atlas. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.			
18	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 178	En outre, le Comité recommande à l'Université de s'assurer que l'itinéraire normal pour tout voyage autorisé est l'itinéraire le plus économique qui soit disponible, conformément à l'alinéa f) de l'article 7.6 du Règlement du personnel.	La nouvelle politique en matière de voyage, qui est à l'état de projet, comportera des exemples et des instructions détaillées pour ce qui est de l'itinéraire de voyage le plus économique.	Les informations ont été mises à jour dans la nouvelle politique de l'UNU en matière de voyages (premier paragraphe et section 3.1 à 3.3 de la politique). Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X		
19	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 179	Par ailleurs, le Comité recommande à l'Université de vérifier, de manière aléatoire, que la disposition du paragraphe 5.4 de l'instruction administrative, portant sur la prise de fonctions, est bien respectée.	La nouvelle politique en matière de voyage, qui est à l'état de projet, prévoira notamment l'obligation, pour les voyageurs, de se présenter au travail après leur mission. De plus, l'Université étudiera la possibilité de mettre en place une procédure de vérification aléatoire du respect de cette obligation.	La section 4.4 de la nouvelle politique de l'UNU en matière de voyages, publiée en octobre 2019, énonce l'obligation, pour les voyageurs, d'avertir leur superviseur s'ils ne sont pas en mesure de se présenter au travail à l'heure voulue. Cette notification doit se faire par écrit, par exemple par courrier électronique. Toutefois, aucune preuve n'a été fournie quant à la conduite d'une vérification		X	

Année sur laquelle porte le rapport d'audit					Avis des commissaires aux comptes après vérification			
N°	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'UNU	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
				aléatoire de l'obligation de se présenter au travail. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.				
20	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 180	En outre, le Comité recommande à l'Université de permettre aux personnes n'appartenant pas au personnel de l'Université ou non titulaires de contrats d'emploi de déclarer leur voyage par le truchement du plan relatif aux voyages officiels, de manière à faciliter les tâches administratives.	La nouvelle politique en matière de voyage, qui est à l'état de projet, prévoira notamment l'utilisation, par les voyageurs non membres du personnel ou non titulaires d'accords de services, du plan relatif aux voyages officiels et du formulaire de demande d'autorisation de voyage. En outre, l'Université introduit progressivement la fonctionnalité relative à la demande d'autorisation de voyage dans le module Atlas consacré aux voyages et aux frais de voyage afin que toutes les personnes voyageant à son compte puissent s'en servir.	Le Comité a examiné la politique de l'UNU en matière de voyages officiels, approuvée lors de la réunion du Groupe de gestion le 21 octobre 2019. Le paragraphe 12.1 de ce document tient compte de la modification demandée par le Comité. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X		
21	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 193	Le Comité recommande à l'Université de développer sa propre mémoire institutionnelle plutôt que de continuellement recruter d'anciens fonctionnaires en tant que consultants à cette fin.	L'Université a estimé que cette recommandation avait été appliquée et a indiqué que la base de données sur le cadre réglementaire, accessible via son intranet, était pleinement opérationnelle. De plus, l'Université a fait savoir qu'elle avait engagé un spécialiste des	À cet égard, même si le développement de la mémoire institutionnelle est un exercice permanent qui n'est pas assorti de délais, comme l'a indiqué l'Université, le Comité estime qu'il est raisonnable de ne considérer la recommandation comme	X		

<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audit</i>			<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>						
<i>N°</i>	<i>Rapport</i>	<i>Recommandations du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Réponse de l'UNU</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	
			questions juridiques et des questions de politique générale qui dirigerait le développement de la mémoire institutionnelle à compter du 17 avril 2019. Ce spécialiste dirigerait également la restructuration de la base de données juridiques électronique, qui prendrait plusieurs années. En outre, l'Université a indiqué qu'elle élaborait un manuel juridique visant à améliorer sa mémoire institutionnelle et dont une copie avait été fournie au Comité. En dernier lieu, l'Université a fait savoir que ce processus n'étant pas assorti de délais précis, il n'était pas possible d'indiquer quand le développement de la mémoire institutionnelle serait achevé.	appliquée que lorsque l'élaboration du manuel juridique et la définition des tâches spécifiques du spécialiste des questions juridiques et des questions de politique générale auront été achevées. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.					
22	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 194	Le Comité recommande également à l'Université de faire figurer dans les contrats de consultant un descriptif de leur mission qui contienne des informations sur les fonctions spécifiques et axées sur les résultats devant être accomplies dans un délai défini.	L'UNU a considéré que la recommandation avait été appliquée. L'administration a indiqué que les contrats de consultant récemment établis étaient conformes aux directives données par le Comité et que désormais, tous les contrats seraient établis en accord avec celles-ci,	L'UNU a publié et communiqué au Comité l'instruction administrative UNU/ADM/2019/01, relative aux contrats de consultants et en vigueur depuis le 1er mars 2019. Tous les contrats de consultants doivent être conformes aux directives. L'instruction administrative énonce les		X		

		Année sur laquelle porte le rapport			Avis des commissaires aux comptes après vérification			
N°	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'ONU	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
			conformément à l'instruction administrative publiée sous la cote UNU/ADM/2019/01, en vigueur depuis le 1er mars 2019. L'Université a fourni des copies de trois contrats de consultant établis récemment (en 2019), qui décrivent les tâches à accomplir. Enfin, à propos des deux contrats examinés par le Comité lors de son audit, l'administration a souligné qu'ils dataient d'avant la publication de la recommandation et qu'aucun d'eux n'était en vigueur.	procédures à suivre pour obtenir et administrer les services de personnes engagées dans le cadre de contrats de consultant, mais ne décrit pas les fonctions spécifiques et axées sur les résultats devant être accomplies. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.				
23	2017 A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 197	Le Comité recommande à l'Université de limiter à six mois par année civile la durée des contrats de consultant offerts à des fonctionnaires retraités qui reçoivent des prestations de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. L'Université devrait par ailleurs envisager de calculer la rémunération des anciens membres du personnel ou des fonctionnaires retraités auxquels elle octroyait des contrats de consultant en fonction de la nature et de	L'Université a estimé que cette recommandation avait été appliquée, précisant que l'instruction administrative actuelle (UNU/ADM/2019/01), en vigueur depuis le 1er mars 2019, avait été publiée pour remédier au problème. À propos des contrats examinés par le Comité lors de son audit, l'administration a souligné qu'ils dataient d'avant la publication de la recommandation.	L'ONU a publié une nouvelle instruction administrative sur les contrats de consultant (UNU/ADM/2019/01), en vigueur depuis le 1er mars 2019, qui contient une disposition donnant suite à cette recommandation, et tous les contrats de consultants de l'Université sont conformes à cette disposition. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'ONU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
			la complexité des tâches qu'ils exécutaient.						
24	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 205	Le Comité recommande à l'ONU de se tourner vers un système électronique pour gérer ses contrats d'emploi et ses contrats de consultant et de vacataire, de préférence le module relatif à la gestion du capital humain du progiciel de gestion intégré.	Le service des ressources humaines a transféré un bon nombre des accords de services dans le module relatif à la gestion du capital humain du système Atlas et s'emploie à transférer le reste d'ici au second trimestre de 2019. Le transfert des accords de services vers le module relatif à la gestion du capital humain du système Atlas est donc en cours.	Tous les accords de service du personnel de l'ONU ont été transférés vers le module relatif aux ressources humaines du système Atlas et figurent sur les rapports de paie de 2020, aux côtés de ceux des membres du personnel. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			
25	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 225	Le Comité recommande à l'ONU-IAS de compléter toutes les informations manquantes sur les actifs dans le système Atlas (numéro de série, description du modèle et dépositaire).	L'Université a demandé que cette recommandation soit considérée comme appliquée, l'ONU-IAS ayant procédé à une vérification physique et mis à jour toutes les informations nécessaires dans le système Atlas.	L'ONU-IAS a achevé la mise à jour dans le système Atlas à la fin du mois de mai 2019. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			
26	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 226	Le Comité recommande également que l'ONU-IAS s'abstienne d'utiliser des logiciels ou des licences périmés afin d'éviter toutes poursuites judiciaires de la part de leur propriétaire.	L'ONU propose que cette recommandation soit considérée comme appliquée. En réponse à l'examen fait par le Comité dans le cadre de son audit, l'administration a indiqué que, du fait d'une lacune technique relevée dans le système Atlas, les 25 licences périmées ne pouvaient pas être répertoriées comme	L'ONU-IAS a procédé à un inventaire physique approfondi à la fin de 2018 et tous les actifs avaient été vérifiés à la fin du mois de mai 2019. Les pièces justificatives ont été envoyées par courrier électronique aux commissaires aux comptes. Le Comité considère donc que cette recommandation a été appliquée.	X			

<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audit</i>			<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>						
<i>N°</i>	<i>Rapport</i>	<i>Recommandations du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Réponse de l'UNU</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	
			ayant été « cédées ». Cette situation était due au fait que lorsqu'une licence était renouvelée ou prorogée, elle portait le même numéro d'identification que la licence périmée. Par ailleurs, pour ce qui est des 15 logiciels et licences qui n'avaient pas de date d'expiration, l'administration a fait savoir que cela était dû au fait qu'il s'agissait de licences permanentes, qui n'expiraient pas.						
27	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 227	Le Comité recommande en outre à l'UNU-IAS de procéder à un inventaire physique de la collection de la bibliothèque et d'actualiser les informations figurant dans le système de gestion de la bibliothèque dans les meilleurs délais.	Un inventaire physique est en cours. Les informations figurant dans le système de gestion de la bibliothèque seront actualisées en temps voulu.	Le Comité a confirmé que l'UNU-IAS avait procédé à un inventaire physique de l'ensemble des collections de la bibliothèque, sauf la collection de l'OIT, qui était un don du bureau de l'OIT de Tokyo et qui avait été transférée à la bibliothèque en 2015. Le catalogage des collections dans le système de la bibliothèque de l'Université s'était achevé en 2017 et, étant donné qu'il s'agissait d'une collection d'archives, les articles n'avaient pas beaucoup circulé ces dernières années. Depuis lors, les informations		X		

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'ONU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
					officielles n'ont pas été communiquées comme prescrit dans les instructions relatives à l'inventaire physique des actifs non immobilisés de l'Université. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.				
28	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 234	Le Comité recommande à l'ONU-IAS d'effectuer un inventaire physique approfondi pour s'assurer de l'exhaustivité des données relatives aux actifs.	L'ONU a demandé que cette recommandation soit considérée comme appliquée. En réponse à l'examen fait par le Comité dans le cadre de son audit, l'administration a indiqué que, du fait d'une lacune technique relevée dans le système Atlas, les 25 licences périmées ne pouvaient pas être répertoriées comme ayant été « cédées ». Cette situation était due au fait que lorsqu'une licence était renouvelée ou prorogée, elle portait le même numéro d'identification que la licence périmée.	Le Comité a examiné les éléments de preuve fournis par l'ONU-IAS, qui correspondent à la liste des actifs au 31 décembre 2019 générée par le système Atlas. Le Comité a vérifié que chaque actif a les descriptions nécessaires permettant de l'identifier, ainsi que la personne qui en a la charge. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			
29	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 235	Le Comité recommande par ailleurs que l'Institut mette à jour les données relatives à l'emplacement de tous les éléments d'actif et leur profil d'identification. Tous les biens effectivement en	L'ONU a demandé que cette recommandation soit considérée comme appliquée. Du fait d'une lacune technique dans le système Atlas, les 25 licences périmées ne pouvaient pas être	L'ONU-IAS a procédé à un inventaire physique approfondi à la fin de 2018 et tous les actifs avaient été vérifiés à la fin du mois de mai 2019. Les pièces justificatives ont été envoyées par courrier	X			

Année sur laquelle porte le rapport					Avis des commissaires aux comptes après vérification			
N°	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'UNU	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
		service devraient être consignés comme étant en cours d'utilisation (« I ») dans Atlas. Les biens obsolètes ou inutilisés devraient quant à eux y être supprimés ou, au moins, répertoriés comme ayant été cédés (« D »).	répertoriées comme ayant été « cédées ». Cette situation était due au fait que lorsqu'une licence était renouvelée ou prorogée, elle portait le même numéro d'identification que la licence périmée. L'imprimante Epson était actuellement en voie de cession.	électronique aux commissaires aux comptes. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.				
30	2018 A/74/5 (Vol. IV) , par. 22	Le Comité recommande que l'UNU vérifie périodiquement l'inventaire des collections de ses bibliothèques afin de repérer rapidement les ouvrages manquants.	L'UNU a procédé à l'inventaire des collections de ses bibliothèques conformément à la circulaire UNU/IC/ADM/2016/01, relative à sa politique en matière de biens non immobilisés.	L'UNU a procédé à l'inventaire des collections de ses bibliothèques conformément à la circulaire UNU/IC/ADM/2016/01, relative à sa politique en matière de biens non immobilisés. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			
31	2018 A/74/5 (Vol. IV) , par. 23	Le Comité recommande en outre que l'UNU enregistre la valeur des ouvrages de ses bibliothèques dans ses documents comptables et la réestime régulièrement.	La valeur monétaire des ouvrages des bibliothèques a été enregistrée dans le système Koha, la base de données des bibliothèques de l'UNU.	Aucune preuve de l'application de cette recommandation n'a été fournie. Le Comité considère par conséquent que la recommandation est en cours d'application.		X		
32	2018 A/74/5 (Vol. IV) , par. 33	Le Comité recommande que l'Université revoie périodiquement, dans le système Atlas, les comptes des utilisateurs du Centre de l'UNU et des instituts et programmes de	L'UNU-IAS a supprimé les comptes des utilisateurs qui avaient quitté l'organisation. L'Institut revoie également périodiquement les listes	Le Comité a examiné la liste de tous les utilisateurs actifs du système Atlas pour s'assurer que les comptes des utilisateurs ne correspondaient pas aux personnes ayant quitté	X			

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'UNU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
			l'Université et supprime ceux des utilisateurs qui ont quitté l'organisation.	d'utilisateurs actifs du système Atlas.	l'UNU et figurant sur la liste fournie par celle-ci. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.				
Total						32	17	15	0
Pourcentage						100	53	47	0

Abréviations : OIT = Organisation internationale du Travail ; UNU-EHS = Institut pour l'environnement et la sécurité humaine ; UNU-IAS = Institut des hautes études sur la viabilité ; UNU-ViE = Vice-rectorat de l'Université des Nations Unies en Europe.

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 25 mars 2020, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Sous-Secrétaire général et Contrôleur

Les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2019 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.1 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Les principales méthodes comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Université au cours de la période considérée, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à V de l'Université des Nations Unies qui figurent ci-après sont corrects pour tous les éléments de caractère significatif.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur
(*Signé*) Chandramouli **Ramanathan**

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2019

A. Introduction

1. Le Recteur a l'honneur de présenter ci-joint le rapport financier sur les comptes de l'Université des Nations Unies (UNU) pour l'année terminée le 31 décembre 2019.
2. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers. Son annexe comprend les renseignements complémentaires qui doivent être portés à l'attention du Comité des commissaires aux comptes en application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.
3. L'UNU a été créée en 1973 par l'Assemblée générale, qui l'a chargée de consacrer ses activités à la recherche sur les problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité qui relèvent de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions.
4. L'UNU est essentiellement un centre de réflexion et l'une des entités du système des Nations Unies qui se consacrent à la recherche. Ensemble, les chercheurs et chercheuses et le personnel d'appui qui y travaillent, répartis dans une dizaine d'instituts et de programmes sur les cinq continents, s'emploient à trouver des solutions fondées sur des données factuelles aux problèmes mondiaux pressants et à préconiser des politiques réalistes qui aident le système des Nations Unies et les États Membres à atteindre leurs objectifs de développement.
5. Le programme de recherche de l'UNU est étroitement lié au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et traite des 17 objectifs de développement durable.
6. Les résultats de ces recherches sont diffusés principalement dans des publications universitaires et des documents d'orientation (dont la plupart sont librement accessibles en ligne) et dans le cadre de manifestations publiques. En outre, l'Université favorise les échanges entre les scientifiques et les décideurs du monde entier et le grand public, mettant en contact les divers groupes pour qu'ils débattent des questions nouvelles touchant les politiques publiques.
7. L'UNU offre de nombreuses possibilités de formation spécialisée, dont des programmes d'études universitaires supérieures sanctionnés de diplômes reconnus, qui contribuent à doter les dirigeants de demain du bagage dont ils auront besoin pour trouver des solutions aux problèmes mondiaux.
8. L'UNU est constituée de 14 instituts de recherche et de formation implantés dans 12 pays et coordonnés par le Centre de l'UNU à Tokyo. Il existe cependant au sein de l'Université de nombreux réseaux qui aident à concentrer les compétences spécialisées dans des domaines de recherche bien précis. Le Réseau migrations, qui existe depuis déjà longtemps, a enregistré plusieurs réalisations remarquables en 2019, dont l'achèvement d'un manuscrit portant sur les facteurs déterminants, les implications et les aspects économiques, non économiques et autres des migrations mondiales qui est composé de contributions de l'Institut pour les études comparatives d'intégration régionale, du Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie, du Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé et de l'Institut pour l'informatique et la société. En décembre 2019, un deuxième réseau a été lancé – le Réseau eau –, qui réunira les compétences spécialisées dont dispose l'Université dans ce domaine. La séance inaugurale, tenue le 11 décembre 2019, a rassemblé plus d'une vingtaine de chercheurs et chercheuses de l'UNU qui se sont engagés à accroître les effets des

travaux de recherche sur l'eau de l'Université par l'échange d'informations, la recherche collaborative et la communication, ainsi que par des activités conjointes de collecte de fonds.

9. Les projets de l'Université ont pour but soit de produire des résultats concrets immédiatement utiles aux populations vulnérables ou marginalisées, soit de renforcer les capacités universitaires et en matière de recherche des individus, institutions et organismes publics du monde du Sud, notamment en facilitant les collaborations qui offrent aux femmes et hommes de savoir et aux chercheurs et chercheuses des pays en développement la possibilité d'avoir des échanges avec les entités des Nations Unies et les dirigeants régionaux. En 2019, les projets de recherche menés dans ce cadre ont notamment eu les effets suivants : a) aider les agriculteurs du Ghana à accroître leur productivité rizicole et à assurer la sécurité alimentaire, ainsi que soutenir l'économie verte en proposant un cadre réglementaire tenant compte des besoins des jeunes entrepreneurs de l'innovation climatique ; b) aider les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire à mettre en application de nouvelles technologies en matière de lutte contre la tuberculose, le paludisme et les maladies tropicales négligées, en veillant à ce que les méthodes employées conviennent aux contextes locaux et en mettant sur pied des activités adaptées tenant compte des questions de genre ; c) permettre d'analyser l'efficacité et les effets de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, le but étant que les effets soient notables et directs « sur le terrain ».

10. En novembre 2019, le Secrétariat a publié le guide intitulé *Foundational Primer on the 2030 Agenda for Sustainable Development*, projet exécuté à la demande de la Vice-Secrétaire générale, Amina J. Mohammed, et sous la direction du Recteur de l'Université, David Malone, ainsi que de son ancien Vice-recteur, Sebastian von Einsiedel. Le Recteur a consacré beaucoup de temps à l'établissement de cette publication en collaboration avec la Vice-Secrétaire générale, qui en a passé commande afin que les nouveaux coordonnateurs et coordonnatrices résidents et membres du personnel hors siège puissent faire apparaître clairement aux États Membres la nature intégrée du programme de développement à l'horizon 2030 et l'utilité de celui-ci comme outil de planification du développement. Ce projet est un exemple remarquable de l'appui à l'élaboration de politiques offert par l'UNU.

11. Le Recteur a assuré la présentation de deux publications coéditées récemment : le *Oxford Handbook on United Nations Treaties*, à Tokyo et à Singapour en octobre 2019, et un ouvrage intitulé *Megaregulation Contested*, publié chez Oxford University Press, également à Tokyo en octobre 2019.

12. À la fin de 2019, l'UNU était en avance sur son objectif de parité des sexes aux postes de rang supérieur d'ici à 2021 et avait réalisé l'ensemble des types d'action en matière de genre débattus avec son conseil d'administration (le Conseil de l'Université). Elle avait notamment atteint la parité aux postes d'administrateur(trice) (P-3 et catégories supérieures) parmi le personnel tant enseignant que non enseignant. Des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en conformité de l'UNU avec les différentes initiatives relatives aux questions de genre menées dans tous les organismes des Nations Unies, notamment la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et les indicateurs définis dans le plan d'action à l'échelle du système pour l'application de la Politique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que les objectifs fixés dans le plan d'action de l'UNU pour l'égalité des sexes. Une page Web consacrée à la prise en compte des questions de genre dans la recherche a été créée sur l'intranet de l'Université et est accessible par l'ensemble du personnel. En outre, la liste récapitulative sur la prise en compte des questions de genre dans la recherche qui avait été établie pour aider les gestionnaires de projet a été précisée, et

de nouvelles ressources ont été mises en ligne pour fournir des documents de référence supplémentaires à ces gestionnaires. En particulier, tous les directeurs et directrices ont participé à une séance de formation sur le thème de la création d'un environnement favorable à la prise en compte des questions de genre lors de la conférence annuelle des directeurs qui s'est tenue au siège de l'ONU en décembre 2019.

13. En 2019, l'ONU a lancé un projet pluriannuel visant à redynamiser sa présence sur Internet au niveau mondial. À cette fin, et comme suite à une étude des besoins menée en 2018 à l'échelle de toute l'Université, le Recteur a recommandé de créer une identité de marque, recommandation que le Conseil de l'Université a approuvée. Fin février 2019, la phase de création de cette identité a débuté par une téléconférence lors de laquelle ont été abordées plusieurs questions centrales telles que les publics visés, les principales parties prenantes, les moyens de faire participer au processus l'ensemble des acteurs de l'Université, et les principaux risques que comportait l'initiative. La formulation de l'identité de marque de l'ONU a été arrêtée le 12 juin 2019.

B. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019

14. Les états financiers I à V présentent les résultats financiers des activités de l'Université des Nations Unies et la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2019. On trouvera dans les notes y relatives des explications sur les conventions comptables et règles d'information financière de l'Université ainsi que des renseignements complémentaires sur les montants indiqués dans les états.

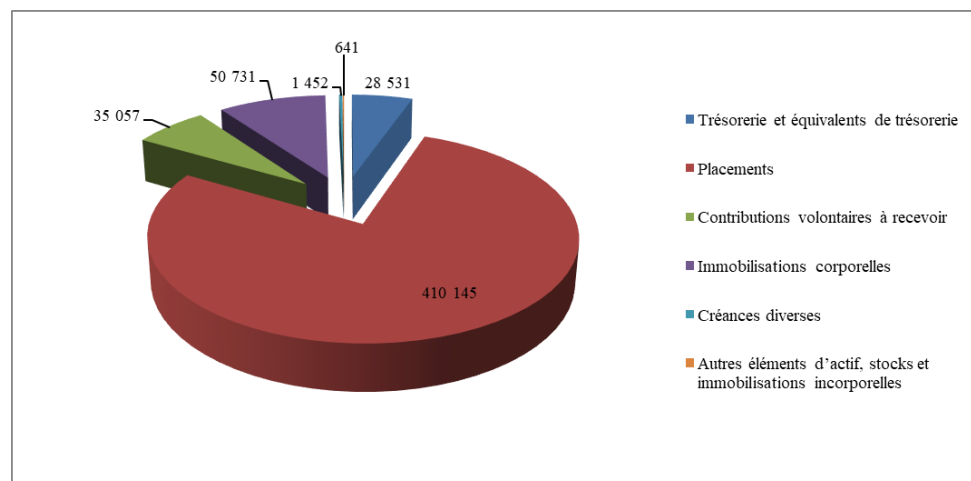
Situation financière

Actif

15. Au 31 décembre 2019, l'actif s'élevait à 526,56 millions de dollars, contre 487,78 millions au 31 décembre 2018. La figure IV.I illustre la répartition de l'actif au 31 décembre 2019.

Figure IV.I
Total de l'actif au 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)



16. Au 31 décembre 2019, les principaux éléments de l'actif étaient les placements et les immobilisations corporelles (460,88 millions de dollars, soit 87,5 % du total de l'actif), les contributions volontaires à recevoir (35,06 millions de dollars, soit 6,7 %) et la trésorerie et les équivalents de trésorerie (28,53 millions de dollars, soit 5,4 %). Les créances diverses, les autres éléments d'actif, les stocks et les immobilisations incorporelles constituaient l'essentiel des 0,4 % restants.

17. Sur le montant total correspondant à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements (438,68 millions de dollars), 387,42 millions de dollars (soit 88,3 %) étaient détenus dans le Fonds de dotation et 34,26 millions de dollars (soit 7,8 %) étaient placés dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités de la Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies.

18. En application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), les créances au titre des contributions volontaires sont intégralement comptabilisées dès la signature d'un accord, y compris les sommes à recevoir lors d'années financières ultérieures. Cette règle ne s'applique toutefois pas aux accords assortis d'obligations de résultats, comme ceux qui ont été passés avec l'Union européenne, qui prévoient la restitution des contributions lorsque les fonds ne sont pas dépensés selon les modalités fixées par le donateur.

19. Au total, l'actif a augmenté de 38,78 millions de dollars (soit 7,9 %) par rapport à l'année précédente. Cette variation s'explique principalement par les plus-values latentes sur les placements du Fonds de dotation.

Passif

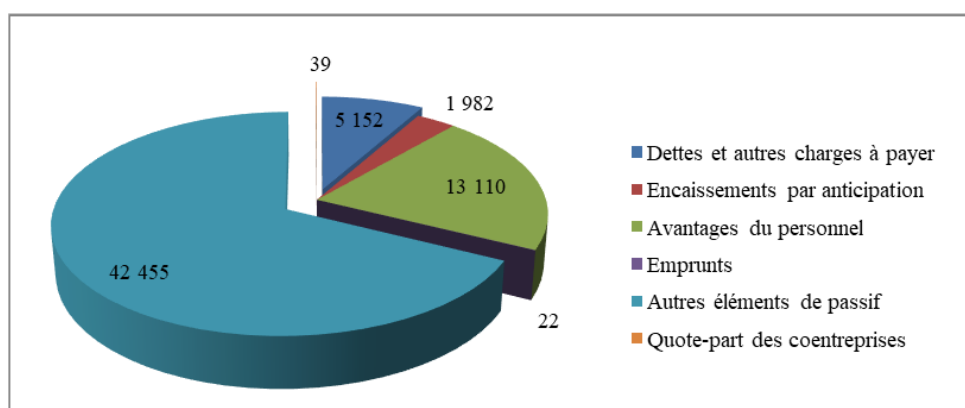
20. Au 31 décembre 2019, le passif s'élevait à 62,76 millions de dollars, contre 72,59 millions de dollars au 31 décembre 2018. La figure IV.II illustre la répartition du passif au 31 décembre 2019.

21. La diminution de 9,83 millions de dollars (soit 13,5 %) du montant du passif total s'explique principalement par le montant moindre des achats non réglés de titres placés dans des fonds indiciaires cotés, qui s'élève à 0,65 million de dollars (contre 9,83 millions de dollars en 2018).

Figure IV.II

Total du passif au 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)



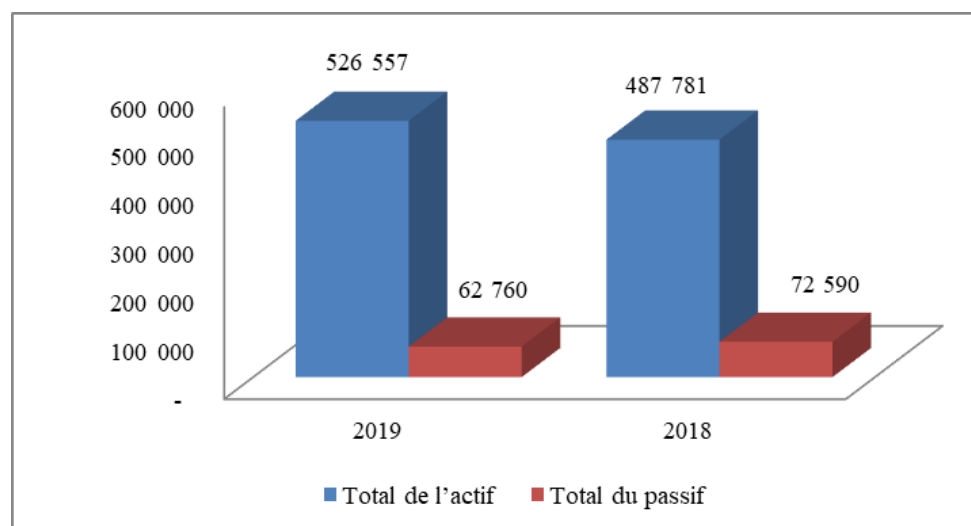
22. Les bâtiments occupés par les bureaux de l'Université en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie, comptabilisés en autres éléments de passif, constituent la plus grande part du passif de l'ONU. Ils représentent 42,46 millions de dollars, soit 67,6 % du total du passif. Les autres éléments de passif notables sont les avantages du

personnel dus aux fonctionnaires, aux retraités et aux vacataires, qui représentent 13,11 millions de dollars, soit 20,9 % du total du passif. Les éléments restants relèvent principalement des dettes et charges à payer et des encaissements par anticipation.

Figure IV.III

Variation du total de l'actif et du total du passif au 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)



23. La figure IV.III illustre une augmentation (7,9 %) au cours de l'année du total de l'actif, porté de 487,78 millions de dollars en 2018 à 526,56 millions en 2019. Le montant total du passif a quant à lui diminué de 13,5 %, passant de 72,59 millions de dollars en 2018 à 62,76 millions de dollars au cours de la même période. Le ratio actif/passif s'est amélioré (12 % en 2019 contre 15 % en 2018).

Actif net

24. La valeur totale de l'actif net a augmenté de 48,61 millions de dollars, passant de 415,19 millions au 31 décembre 2018 à 463,80 millions au 31 décembre 2019. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse nette de 47,37 millions de dollars du solde du Fonds de dotation liée aux plus-values latentes sur les placements.

Tableau IV.1

Situation financière au 31 décembre 2019 : récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019	2018	Variation (montant)	Variation (pourcentage)
Actifs courants	67 961	70 568	(2 607)	(3,7)
Actifs non courants	458 596	417 213	41 383	9,9
Total de l'actif	526 557	487 781	38 776	7,9
Passifs courants	10 876	17 823	(6 947)	(39,0)
Passifs non courants	51 884	54 767	(2 883)	(5,3)
Total du passif	62 760	72 590	(9 830)	(13,5)
Actif net	463 797	415 191	48 606	11,7

Résultats financiers

Produits

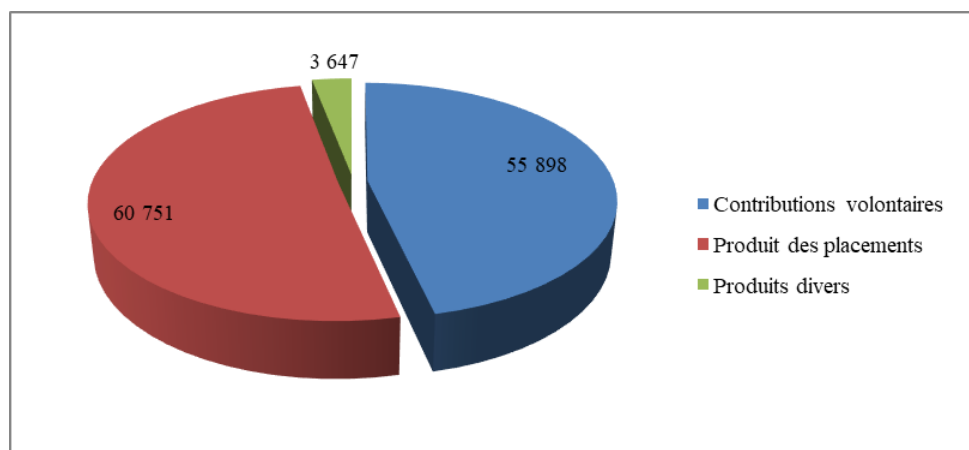
25. En 2019, le montant total des produits de l'Université s'est établi à 120,30 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 61,87 millions de dollars (soit environ 106 %) par rapport à 2018. Ces produits provenaient essentiellement de placements (60,75 millions de dollars) et de contributions volontaires (55,90 millions), notamment de contributions financières versées par les États Membres (30,39 millions en montant net) et d'autres donateurs (6,93 millions). Ces contributions volontaires comprenaient aussi une contribution en nature d'un montant de 18,58 millions de dollars correspondant à la différence entre le prix du marché et le montant effectivement payé par l'Université pour la location des bâtiments qu'elle occupe. Les produits divers, d'un montant de 3,65 millions de dollars, se composaient principalement de loyers perçus par le siège de l'Université et d'honoraires reçus pour des services de conseil.

26. La figure IV.IV illustre la répartition des produits de l'UNU au 31 décembre 2019.

Figure IV.IV

Total des produits au 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)



27. L'Université est fortement tributaire d'un petit nombre de donateurs : en 2019, six donateurs, dont les contributions ont été calculées conformément aux normes IPSAS, ont versé environ 81,0 % du montant total net des contributions financières de donateurs. La figure IV.V présente les montants versés au titre de contributions volontaires par les principaux donateurs, au premier rang desquels se trouve la Norvège en 2019, et la figure IV.VI la répartition des contributions volontaires pour l'année considérée et les années suivantes, de 2016 à 2019.

Figure IV.V
**Contributions volontaires d'un montant supérieur à 1,0 million de dollars versées
 par des États pour 2019 (conformément aux normes IPSAS)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

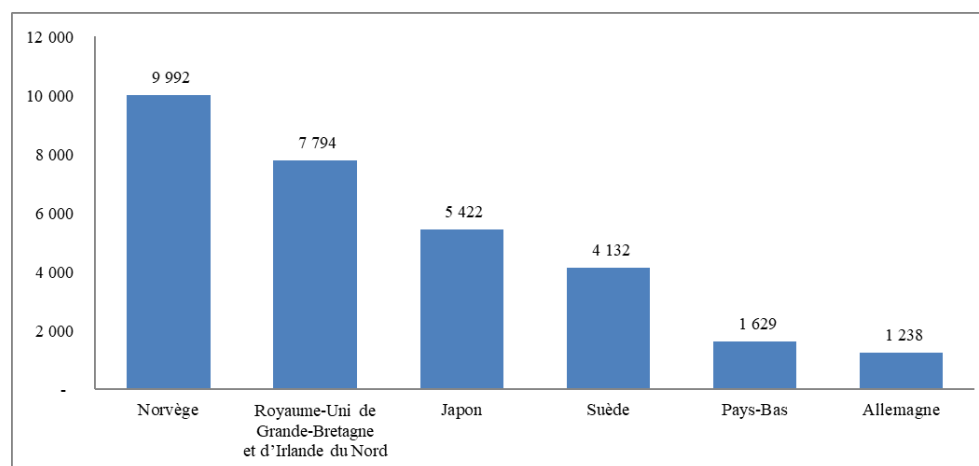


Figure IV.VI
**Contributions volontaires pour l'année considérée et les années suivantes,
 2016-2019**

(En milliers de dollars des États-Unis)

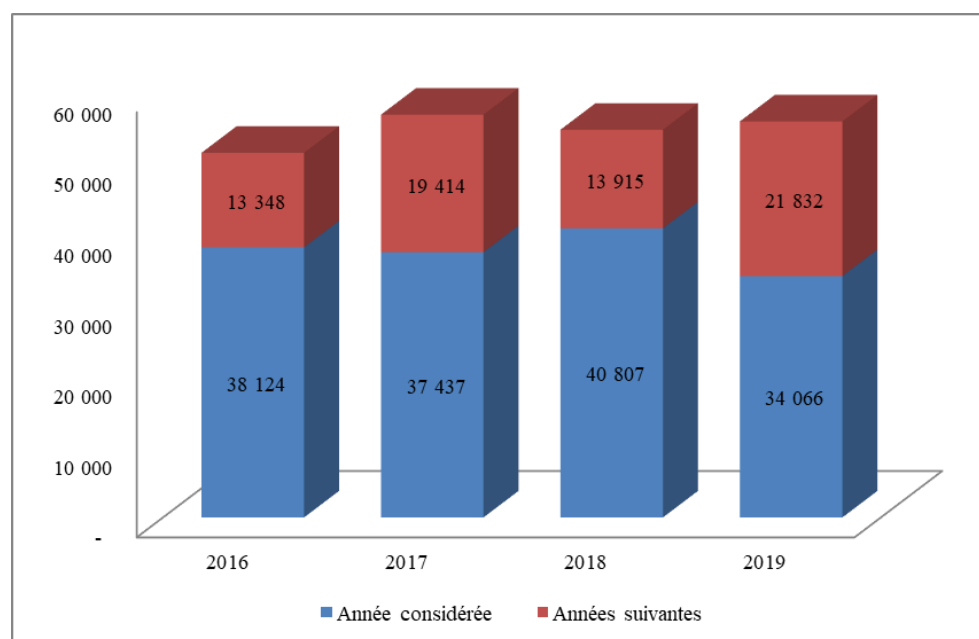


Tableau IV.2
Analyse comparative des produits

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019	2018	Variation (montant)	Variation (pourcentage)
Contributions volontaires	55 898	54 722	1 176	2,1
Produits des placements (montant net)	60 751	–	60 751	100,0
Produits divers	3 647	3 707	(60)	(1,6)
Total des produits	120 296	58 429	61 867	105,9

Charges

28. Pour l'année terminée le 31 décembre 2019, le montant total des charges s'est établi à 75,81 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 14,73 millions (soit 16,3 %) par rapport à 2018. Les charges se sont réparties entre les principales catégories suivantes : traitements, indemnités et prestations (27,26 millions de dollars, soit 36,0 %), loyers, contrats de location et services collectifs de distribution (18,35 millions de dollars, soit 24,2 %), et frais de fonctionnement divers (17,09 millions de dollars, soit 22,5 %). La figure IV.VII illustre la répartition des charges de l'ONU au 31 décembre 2019.

Figure IV.VII
Total des charges au 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

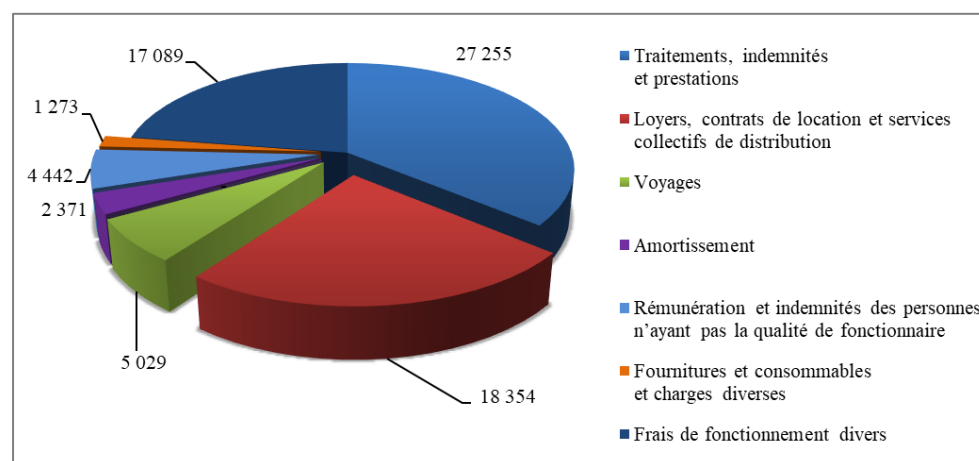


Tableau IV.3
Analyse comparative des charges
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	2019	2018	Variation (montant)	Variation (pourcentage)
Traitements, indemnités et prestations	27 255	26 711	544	2,0
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	18 354	18 620	(266)	(1,4)
Voyages	5 029	5 259	(230)	(4,4)
Charges de placement	—	16 705	(16 705)	(100,0)
Amortissement	2 371	1 419	952	67,1
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	4 442	5 127	(685)	(13,4)
Fournitures et consommables et charges diverses	1 273	1 225	48	3,9
Frais de fonctionnement divers	17 089	15 472	1 617	10,5
Total des charges	75 813	90 538	(14 725)	(16,3)

29. En 2019, le montant total des charges a diminué de 14,73 millions de dollars (16,3 %) du fait de la comptabilisation d'une moins-value latente de 16,71 millions de dollars en charges de placement l'année précédente. Déduction faite de cette répercussion, le total des charges a augmenté de 2,0 millions de dollars (2,7 %).

30. L'Université a enregistré une hausse de ses frais de fonctionnement divers de 1,62 million de dollars (10,5 %) qui s'explique essentiellement par l'augmentation du montant des contributions volontaires comptabilisées en provisions pour créances douteuses.

31. Le montant de l'amortissement a augmenté de 0,95 million de dollars (67,1 %). Cette progression tient à la baisse des amortissements en 2018, qui s'expliquait par la reprise de 1,80 million de dollars correspondant aux composants de bâtiments entièrement amortis.

32. Par ailleurs, la rémunération et les indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire ont diminué de façon notable, cette diminution tenant principalement à la baisse des dépenses liées aux services de consultants.

Résultats des activités

33. L'Université a enregistré un excédent de 44,48 millions de dollars en 2019, alors qu'elle affichait en 2018 un déficit de 32,11 millions de dollars qui s'expliquait en grande partie par une moins-value latente. Cet excédent tient essentiellement aux produits des placements, d'un montant de 60,75 millions de dollars, dont 48,07 millions de dollars correspondent au montant net des plus-values latentes qui devraient découler de l'augmentation de la juste valeur de certains de ces placements, les 12,68 millions restants provenant de la plus-value réalisée sur la vente et l'échéance de titres.

Situation de trésorerie

34. Au 31 décembre 2019, la situation de trésorerie était saine, puisque l'Université disposait de suffisamment d'actifs liquides pour faire face à ses engagements. Le montant total des actifs liquides s'établissait à 67,55 millions de dollars

(28,53 millions de dollars de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, 19,13 millions de placements à court terme et 19,89 millions de dollars de créances), alors que le total des passifs courants s'élevait à 10,88 millions de dollars et le montant total du passif à 62,76 millions de dollars.

35. Le tableau IV.4 présente, pour 2019 et 2018, une synthèse des quatre principaux indicateurs de liquidité au 31 décembre.

Tableau IV.4

Indicateurs de liquidité pour l'Université des Nations Unies

<i>Indicateurs</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
Actifs liquides/passifs courants (ratio de liquidité générale)	6,2	3,9
Liquidités/passifs courants (ratio de liquidité immédiate)	4,4	2,1
Actifs liquides/total de l'actif	0,1	0,1
Liquidités disponibles, en équivalent-mois	7,8	5,1

36. Le ratio de liquidité générale mesure la capacité de l'Université à honorer ses engagements à court terme au moyen des liquidités dont elle dispose. Le ratio de 6,2 signifie que les passifs courants étaient couverts plus de six fois par les actifs liquides, et donc qu'à la fin de 2019, l'UNU était dans une position confortable pour honorer ses engagements à court terme. Hors créances, le ratio de couverture des obligations courantes était de 4,4 pour 2019 et de 2,1 pour 2018.

37. Au 31 décembre 2019, les actifs liquides de l'Université représentaient environ 13 % du total de l'actif, et la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme suffisaient à couvrir pendant 7,8 mois ses dépenses, estimées en moyenne à 6,12 millions de dollars par mois.

C. Perspectives

38. Le Conseil de l'Université a approuvé le prochain plan stratégique quinquennal (pour la période 2020-2024), dont les principaux éléments constitutifs sont la viabilité financière, la programmation de la recherche axée sur les politiques, la collaboration et l'innovation au sein de l'Université, l'amélioration de la visibilité, de la communication et de l'image de l'institution, et la promotion d'une culture de travail tenant compte des questions de genre. Ce plan vise à consolider les progrès accomplis au cours de la période 2015-2019. En décembre 2019, le Conseil a également approuvé un plan stratégique quadriennal pour les équipes de communication.

39. La direction de l'Université continuera d'étudier les stratégies à mettre en œuvre pour améliorer la résilience du Fonds de dotation face au ralentissement prévu des taux de croissance. Le Conseil s'est dit favorable à la proposition faite par le Recteur d'étudier les possibilités de placement à court terme qui n'augmenteraient pas l'exposition au risque.

40. Quatre programmes de l'UNU établis en Islande se sont dissociés de l'Université à la fin de 2019. Ils se sont regroupés et ont repris leurs activités, à compter du 1^{er} janvier 2020, en tant qu'institut de catégorie II de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Annexe

Renseignements complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que le Recteur de l'Université est tenu de communiquer.

Comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances

2. Les montants en espèces et créances comptabilisés en pertes en application de l'alinéa a) de la règle de gestion financière 106.7 se sont élevés en tout à 10 714,29 dollars en 2019.

Comptabilisation en pertes de biens

3. Aucune perte d'immobilisations corporelles, de stocks ou d'immobilisations incorporelles résultant d'accidents, de vols, de dommages ou de destructions n'a été comptabilisée en 2019 pour l'UNU en application de la règle de gestion financière 106.7. Les pertes dues à d'autres facteurs, tels que l'obsolescence ou l'usure normale des biens, ne sont pas prises en compte.

Versements à titre gracieux

4. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué en 2019.

Chapitre V

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019

Université des Nations Unies

I. État de la situation financière au 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>	<i>Au 31 décembre 2018</i>
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6	28 531	21 851
Placements	Note 7	19 133	16 086
Contributions volontaires à recevoir	Note 8	18 435	23 337
Créances diverses	Note 9	1 452	8 660
Stocks	Note 10	2	4
Autres éléments d'actif	Note 11	408	630
Total des actifs courants		67 961	70 568
Actifs non courants			
Placements	Note 7	391 012	353 193
Contributions volontaires à recevoir	Note 8	16 622	14 044
Immobilisations corporelles	Note 13	50 731	49 691
Immobilisations incorporelles	Note 14	36	78
Autres éléments d'actif	Note 11	195	207
Total des actifs non courants		458 596	417 213
Total de l'actif		526 557	487 781
Passif			
Passifs courants			
Dettes et autres charges à payer	Note 15	5 152	12 163
Encaissements par anticipation	Note 16	1 421	1 312
Avantages du personnel	Note 17	2 314	2 428
Contrats de location	Note 18	11	13
Autres éléments de passif	Note 19	1 978	1 907
Total des passifs courants		10 876	17 823

Université des Nations Unies

I. État de la situation financière au 31 décembre 2019 (suite et fin)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>	<i>Au 31 décembre 2018</i>
Passifs non courants			
Encaissements par anticipation	Note 16	561	125
Avantages du personnel	Note 17	10 796	13 745
Contrats de location	Note 18	11	21
Autres éléments de passif	Note 19	40 477	40 839
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	Note 28	39	37
Total des passifs non courants		51 884	54 767
Total du passif		62 760	72 590
Total net de l'actif et du passif		463 797	415 191
Actif net			
Excédents cumulés	Note 20	76 284	75 051
Fonds de dotation	Note 21	387 513	340 140
Total de l'actif net		463 797	415 191

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies
II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
Produits			
Contributions volontaires	Note 22	55 898	54 722
Produit des placements (montant net)	Note 23	60 751	–
Produits divers	Note 24	3 647	3 707
Total des produits		120 296	58 429
Charges			
Traitements, indemnités et prestations	Note 25	27 255	26 711
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	Note 25	18 354	18 620
Voyages	Note 25	5 029	5 259
Charges de placement (montant net)	Note 23	–	16 705
Amortissement	Notes 13, 14 et 25	2 371	1 419
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	Note 25	4 442	5 127
Fournitures et consommables	Note 25	1 260	1 198
Frais de fonctionnement divers	Note 25	17 089	15 472
Charges diverses	Note 25	13	27
Total des charges		75 813	90 538
Excédent/(déficit) pour l'année		44 483	(32 109)

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies
III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Excédents cumulés</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Total</i>
Actif net au 1^{er} janvier 2019 (selon les normes IPSAS)	75 051	340 140	415 191
Quote-part des variations constatées dans l'actif net des coentreprises (mise en équivalence) (note 28)	2	—	2
Engagements au titre des avantages du personnel : gains actuariels (note 17)	4 121	—	4 121
Excédent/(déficit) pour l'année	(2 890)	47 373	44 483
Total des variations constatées dans l'actif net	1 233	47 373	48 606
Actif net au 31 décembre 2019	76 284	387 513	463 797

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Complément d'information	2019	2018
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement			
Excédent/(déficit) pour l'année		44 483	(32 109)
<i>Mouvements sans effet de trésorerie</i>			
Amortissement	Notes 13, 14 et 25	2 371	1 419
(Plus-values)/moins-values latentes sur les placements du Fonds de dotation découlant de variations de la juste valeur	Note 23	(48 033)	26 126
(Plus-values)/moins-values réalisées sur la vente de placements du Fonds de dotation	Note 23	(2 047)	286
(Plus-value)/moins-value latente sur le Fonds de dotation en raison d'une réévaluation		57	220
Engagements au titre des avantages du personnel : gain/(perte) actuariel(le)	Note 17	4 121	1 863
(Gain)/perte sur la quote-part des coentreprises	Note 28	2	(5)
(Gain)/perte sur sorties d'immobilisations corporelles	Note 13	2	2
Produits des placements du Fonds de dotation présentés parmi les activités d'investissement	Note 23	(10 143)	(9 176)
Produits des placements du fonds de gestion centralisée des liquidités présentés parmi les activités d'investissement	Note 23	(528)	(531)
Entrée d'immobilisations corporelles : contributions en nature	Note 13	(3 076)	(249)
Entrée d'immobilisations corporelles : location-financement	Note 13	–	(9)
<i>Variations de l'actif</i>			
Diminution/(augmentation) des contributions volontaires à recevoir	Note 8	2 324	4 601
Diminution/(augmentation) des créances diverses	Note 9	7 208	(7 427)
Diminution des stocks	Note 10	2	–
Diminution/(augmentation) des autres éléments d'actif	Note 11	234	(319)
<i>Variations du passif</i>			
Augmentation/(diminution) des dettes et autres charges à payer	Note 15	(7 011)	9 866
Augmentation/(diminution) des encaissements par anticipation	Note 16	545	(729)
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	Note 17	(3 063)	(762)
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	Note 19	(291)	(2 593)
Augmentation/(diminution) des quotes-parts des coentreprises (mise en équivalence)	Note 28	2	(40)
Flux nets de trésorerie utilisés pour le fonctionnement		(12 841)	(9 566)

Université des Nations Unies

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2019

(suite et fin)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Produits des placements du fonds de gestion centralisée des liquidités présentés parmi les activités d'investissement (montant net)	Note 23	528	531
Variation nette du fonds de gestion centralisée des liquidités		(7 759)	11 374
Dividendes		4 974	4 168
Intérêts		5 169	5 008
Achats de placements		(48 621)	(41 593)
Produit de la vente et arrivée à échéance de placements		65 538	24 536
Achat d'immobilisations corporelles	Note 13	(296)	(86)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		—	—
Flux nets de trésorerie provenant des/(utilisés pour les) activités d'investissement		19 533	3 938
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Remboursements au titre de contrats de location	Note 18	(12)	(23)
Augmentation nette des immobilisations corporelles par location-financement	Note 13	—	9
Flux nets de trésorerie utilisés pour les activités de financement		(12)	(14)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		6 680	(5 642)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année		21 851	27 493
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	Note 6	28 531	21 851

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies

V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie du budget	Budget approuvé ^a				Montants effectifs calculés sur une base comparable	Différence entre budget définitif et budget effectif	Différence (pourcentage) ^b
	Budget biennal initial	Budget biennal définitif	Budget annuel initial	Budget annuel définitif			
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	50 285	51 064	18 374	25 780	23 375	(2 405)	(9,3)
Traitements et autres dépenses de personnel	38 727	38 389	19 583	19 743	18 348	(1 395)	(7,1)
Frais généraux de fonctionnement	19 449	19 439	9 632	10 534	9 534	(1 000)	(9,5)
Total	108 461	108 892	47 589	56 057	51 257	(4 800)	(8,6)

^a Le programme de travail et les prévisions budgétaires de l'Université des Nations Unies pour l'exercice 2018-2019 ont été approuvés par le Conseil de l'Université en décembre 2017. Le budget initial a été élaboré sur une base annuelle pour chacune des deux années de l'exercice. Les montants annuels portent sur l'année du budget biennal approuvé par le Conseil qui est considérée dans les présents états financiers.

^b Différence entre les dépenses effectives (établies selon la méthode comptable applicable au budget) et le budget définitif, en pourcentage du budget définitif ; les écarts supérieurs à 10 % sont expliqués dans la note 5.

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies
Notes relatives aux états financiers

Note 1

L'Université des Nations Unies et ses activités

1. Les présents états financiers portent sur les opérations de l'Université des Nations Unies (UNU), entité des Nations Unies présentant ses propres états financiers.
2. En 1969, à sa vingt-quatrième session, l'Assemblée générale a examiné la question de la création d'une université internationale consacrée aux objectifs de paix et de progrès de la Charte des Nations Unies. À cette occasion, elle a invité le Secrétaire général à entreprendre, en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), une étude qui serait confiée à des experts sur la possibilité d'établir une telle université [résolution [2573 \(XXIV\)](#)]. Elle a examiné la question plus en détail au cours des deux sessions qui ont suivi [résolutions [2691 \(XXV\)](#) et [2822 \(XXVI\)](#)].
3. Le 11 décembre 1972, à sa vingt-septième session, l'Assemblée générale a décidé de créer, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une université internationale qui porterait le nom d'Université des Nations Unies [résolution [2951 \(XXVII\)](#)].
4. Le 6 décembre 1973, à sa vingt-huitième session, l'Assemblée générale a officiellement adopté la Charte de l'Université des Nations Unies [[A/9149/Add.2](#) ; résolution [3081 \(XXVIII\)](#)].
5. Le 21 décembre 2009, à sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale a approuvé deux amendements (ajouts) à la Charte de l'Université, à savoir le paragraphe 8 de l'article I et le paragraphe 2 bis de l'article IX (résolution [64/225](#)), autorisant explicitement l'Université à délivrer des maîtrises et doctorats.
6. Le 20 décembre 2013, à sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a approuvé les amendements aux paragraphes 1 et 3 de l'article IV de la Charte de l'Université (résolution [68/236](#)), ramenant de 24 à 12 le nombre des membres du Conseil de l'Université.
7. L'Université est un laboratoire d'idées mondial et un établissement d'enseignement universitaire supérieur dont le siège se trouve au Japon et dont la mission consiste à contribuer, par des projets collaboratifs de recherche et d'éducation, à l'action menée pour régler les problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité qui intéressent l'Organisation ainsi que les peuples et les États Membres qu'elle représente.
8. Pour accomplir cette mission, l'Université collabore avec les grands établissements universitaires et instituts de recherche des États Membres, servant ainsi de passerelle entre le monde universitaire international et le système des Nations Unies.
9. Par ses activités d'enseignement universitaire supérieur, l'Université contribue au renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement.
10. Le Centre de l'UNU à Tokyo est le centre névralgique pour ce qui est de la programmation, de la planification et de l'administration des activités de l'Université. Il comprend le Rectorat, le service administratif de Putrajaya (Malaisie) et les services universitaires, qui appuient les travaux de l'ensemble du système.
11. Le Centre de l'UNU comprend également le Centre de recherche sur les politiques (New York), créé en 2014 dans le cadre des mesures plus larges prises par

le Recteur pour donner plus de poids aux travaux de l'Université dans les domaines de la paix et de la sécurité et du développement mondial, comme l'avait demandé le Secrétaire général. La principale mission du Centre de recherche consiste à promouvoir des travaux de recherche qui alimentent les grands débats en cours dans l'ensemble du système des Nations Unies et contribuent à la mise en œuvre des priorités du Secrétaire général dans ces domaines.

12. L'Université est composée des 14 instituts et programmes de recherche et de formation ci-après, répartis dans 13 pays à travers le monde, ce réseau mondial étant coordonné par le Centre de l'UNU :

- a) le Programme d'activités biotechnologiques en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU-BIOLAC), à Caracas ;
- b) l'Institut pour les études comparatives d'intégration régionale (UNU-CRIS), à Bruges (Belgique) ;
- c) l'Institut pour l'informatique et la société (UNU-CS), à Macao (Chine) ;
- d) l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS), à Bonn (Allemagne) ;
- e) l'Institut pour la gestion intégrée des flux matériels et des ressources (UNU-FLORES), à Dresde (Allemagne) ;
- f) l'Institut pour la mondialisation, la culture et la mobilité (UNU-GCM), à Barcelone (Espagne) (fermé à la fin de l'année 2018) ;
- g) l'Institut des hautes études sur la viabilité (UNU-IAS), à Tokyo ;
- h) l'Institut international pour la santé mondiale (UNU-IIGH), à Kuala Lumpur ;
- i) l'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA), à Accra ;
- j) l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH), à Hamilton, en Ontario (Canada) ;
- k) l'Institut pour le développement durable (UNU-IRADDA), à Alger ;
- l) le Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie (UNU-MERIT), à Maastricht (Pays-Bas) ;
- m) l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-WIDER), à Helsinki ;
- n) l'Institut de recherche économique et sociale (UNU-IESR), à Dakar.

13. Les autres activités de l'Université sont menées au siège, à Tokyo.

14. Présentant ses propres états financiers, l'Université est considérée comme une entité autonome qui ne subit aucun contrôle de la part d'une autre entité des Nations Unies qui publie des états financiers ni n'exerce aucun contrôle sur une telle entité. Ayant chacune leur propre mode de gouvernance et leurs propres procédures budgétaires, les entités des Nations Unies qui présentent des états financiers ne peuvent faire l'objet d'un contrôle commun. Par conséquent, les présents états financiers se rapportent uniquement aux activités de l'Université.

Note 2

Référentiel comptable et autorisation de la publication des états financiers

Référentiel comptable

15. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation, les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Ils ont été établis sur la base de la continuité d'activité, et les méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme tout au long des activités d'établissement et de présentation. Conformément aux normes IPSAS, les présents états, qui donnent une image fidèle de l'actif, du passif, des produits et des charges de l'Université, se composent comme suit :

- a) un état de la situation financière (état I) ;
- b) un état des résultats financiers (état II) ;
- c) un état des variations de l'actif net (état III) ;
- d) un état des flux de trésorerie (établi suivant la méthode indirecte) (état IV) ;
- e) un état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) ;
- f) des notes relatives aux états financiers comprenant un récapitulatif des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives ;
- g) des éléments de comparaison pour l'ensemble des montants présentés dans les états financiers susmentionnés [points a) à e)] et, le cas échéant, des éléments de comparaison pour les éléments narratifs et les renseignements présentés dans les notes.

Continuité d'activité

16. La continuité d'activité est fonction de l'approbation par le Conseil de l'Université du programme de travail et des prévisions budgétaires pour 2020-2021, de la situation nette de l'Université, des contributions volontaires qui seront versées, leur versement ayant été stable ces dernières années, et de la décision que prendra ou non l'Assemblée générale de ne pas mettre fin aux activités de l'UNU.

Autorisation de la publication des états financiers

17. Les états financiers ont été certifiés par le Contrôleur et approuvés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Conformément à l'article 6.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière, le Secrétaire général a soumis les présents états, arrêtés au 31 décembre 2019, au Comité des commissaires aux comptes avant le 31 mars 2020. De plus, conformément à l'article 7.12 dudit Règlement, les rapports du Comité des commissaires aux comptes doivent être transmis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en même temps que les états financiers audités dont la publication a été autorisée et prévue pour le 31 juillet 2020.

Base d'évaluation

18. Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique, à l'exception des biens immobiliers (autres que les bâtiments préfabriqués), qui sont comptabilisés au coût de remplacement net d'amortissement, et des actifs financiers, qui sont comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat.

Monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière

19. Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement et la monnaie de présentation de l'information financière de l'Université des Nations Unies. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars.

20. Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération, qui se rapproche du taux de change au comptant. La valeur des actifs et passifs en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur en fin d'année. Lorsqu'elle est établie selon la méthode de la juste valeur, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Lorsque c'est la méthode du coût historique qui est employée, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis n'est pas convertie.

21. Le montant net des écarts de change résultant du règlement d'opérations en devises et de la conversion de la valeur d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises au taux de change en vigueur à la fin de l'année est comptabilisé en résultat.

Principe de l'importance relative et recours à des appréciations et à des estimations

22. L'importance relative est un principe essentiel qui régit l'établissement et la présentation des états financiers de l'Université. Ce principe guide de manière systématique les décisions comptables relatives à la présentation et à la communication de l'information, au regroupement, à la compensation et à l'application rétrospective ou prospective des changements de convention comptable. De façon générale, un élément est jugé important si le fait de l'omettre ou d'en tenir compte influe sur les conclusions ou les décisions des utilisateurs des états financiers.

23. L'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS suppose de recourir à des estimations, à des appréciations et à des hypothèses concernant le choix et l'application des méthodes comptables et les montants qui sont constatés pour certains éléments d'actif et de passif, certains produits et certaines charges.

24. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont régulièrement examinées et les éventuelles révisions sont constatées au cours de l'année durant laquelle elles se produisent et de toute année à venir qui en subirait les effets. Les principales estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs dans les années à venir comprennent l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, la durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs, le classement des instruments financiers, l'évaluation des stocks, les taux d'inflation et d'actualisation servant au calcul de la valeur actualisée des provisions et le classement des actifs et passifs éventuels.

Positions officielles attendues des autorités comptables internationales

25. Les positions officielles attendues du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public qui devraient avoir une incidence sur les états financiers de l'Université et continuent par conséquent de faire l'objet d'un suivi concernent les éléments suivants :

a) Héritage assets (biens patrimoniaux) : traitement comptable des biens patrimoniaux ;

b) Non-exchange expenses (charges liées à des opérations sans contrepartie directe) : mise au point d'une ou de plusieurs normes permettant de comptabiliser les charges liées aux opérations sans contrepartie directe, exception faite des avantages sociaux, et définissant les obligations des prestataires de ces opérations ;

c) Revenue (produits) : mise au point de nouvelles directives et orientations qui modifieront ou remplaceront celles définies dans les normes IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe), 11 (Contrats de construction) et 23 [Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)] ;

d) Leases (contrats de location) : révision des directives relatives au traitement comptable des contrats de location par le preneur à bail et par le bailleur, de sorte qu'elles continuent à coïncider avec les Normes internationales d'information financière correspondantes. Ces travaux donneront lieu à une nouvelle norme qui viendra remplacer la norme IPSAS 13. Ils sont toujours en cours. La date de publication de la nouvelle norme doit encore être déterminée par le Conseil des normes IPSAS ;

e) Public sector measurement (l'évaluation dans le secteur public) : a) révision des normes établissant les prescriptions relatives aux évaluations des actifs et passifs effectuées tant au moment de la comptabilisation initiale qu'ultérieurement et à la publication des résultats obtenus ; b) définition d'orientations plus détaillées sur l'application du coût de remplacement et du coût d'exécution d'une obligation et sur les circonstances dans lesquelles il convient d'utiliser ces bases d'évaluation ; c) définition du traitement comptable des coûts de transaction, en particulier en ce qui concerne l'immobilisation des coûts d'emprunt ou leur passage en charges ;

f) Infrastructure assets (actifs d'infrastructure) : étude et recensement des problèmes que pose l'application de la norme IPSAS 17 à des actifs d'infrastructure, afin de fournir des orientations supplémentaires sur la comptabilisation de ceux-ci.

Nouvelles normes IPSAS

26. Le Conseil des normes IPSAS a publié les normes suivantes : IPSAS 40, en 2017, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, IPSAS 41, en août 2018, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022, et IPSAS 42, en janvier 2019, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022. On s'attend à ce que ces normes aient les effets suivants sur les états financiers de l'Université, y compris ceux de la période de comparaison :

<i>Norme</i>	<i>Conséquences prévues pour la première année d'application</i>
IPSAS 40	À l'heure actuelle, la norme IPSAS 40 n'a aucune incidence sur les états financiers de l'Université, car elle n'est partie ni à une acquisition ni à un regroupement d'entités du secteur public.
IPSAS 41	La norme IPSAS 41, appelée à remplacer la norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation), améliore considérablement la pertinence des informations relatives aux actifs et passifs financiers. Les améliorations consistent en l'ajout : a) de règles de classification et d'évaluation des actifs financiers simplifiées ; b) d'un modèle prévisionnel de dépréciation ; c) d'un modèle flexible de comptabilité de couverture. La norme entrera en vigueur le 1 ^{er} janvier 2022. L'Université évaluera l'incidence qu'elle a sur les états financiers et sera prête à l'appliquer à cette date.

Norme	Conséquences prévues pour la première année d'application
IPSAS 42	IPSAS 42 (avantages sociaux) donne des orientations sur la comptabilisation des dépenses liées aux avantages sociaux, qu'elle définit comme des allocations versées à des particuliers ou à des ménages afin d'atténuer l'effet du risque social. Parmi les avantages sociaux figurent les pensions de retraite, les pensions d'invalidité, les compléments de revenus et les allocations de chômage prévus par l'État. La nouvelle norme, qui entrera en vigueur le 1 ^{er} janvier 2022, exige que l'entité comptabilise une charge et un passif au titre du prochain versement d'avantages sociaux. Actuellement, l'Université ne verse pas d'avantages sociaux de ce type.

Note 3**Principales méthodes comptables***Classement des actifs financiers*

27. Ce classement est essentiellement fonction de l'objectif visé au moment de l'acquisition des instruments financiers. L'Université détermine la catégorie à laquelle appartiennent ses actifs financiers (voir ci-après) au moment de leur comptabilisation initiale, puis réévalue ce classement à chaque date de clôture.

Classement	Actifs financiers
Juste valeur avec contrepartie en résultat	Placements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités et le Fonds de dotation
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie et créances

28. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ceux qui entrent dans la catégorie des prêts et créances sont initialement constatés par l'Université à la date d'émission. Tous les autres le sont à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle l'Université devient partie aux dispositions contractuelles qui les régissent.

29. Les actifs financiers qui, à la date de clôture, ont une échéance à plus de 12 mois sont classés comme actifs non courants dans les états financiers. La valeur des actifs détenus dans d'autres monnaies est convertie en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture, le montant net des écarts étant comptabilisé en charges ou en produits.

30. Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat désignent ceux qui ont été classés comme tels lors de leur comptabilisation initiale, sont détenus à des fins de transaction ou sont acquis essentiellement pour être cédés à court terme. Ils sont constatés à leur juste valeur à chaque date de clôture, tout gain ou perte résultant des variations de cette valeur étant comptabilisé en résultat l'année durant laquelle ils se produisent.

31. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés *pro rata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'actif financier considéré.

32. Les actifs financiers sont évalués à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, par exemple une défaillance ou un

retard de paiement de la contrepartie ou une réduction permanente de la valeur de l'actif. Les dépréciations sont constatées en charges dans les comptes de l'année durant laquelle elles se produisent.

33. Les actifs financiers sont décomptabilisés au moment de l'expiration ou de la cession des droits à des flux de trésorerie, lorsque l'Université a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la possession de ces instruments. Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière lorsque l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Placements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités

34. La Trésorerie de l'ONU investit les ressources mises en commun par le Secrétariat et d'autres participants dans deux fonds de gestion centralisée des liquidités gérés en interne. La participation à ces fonds suppose de partager les risques et le rendement des placements avec les autres participants. Les ressources étant combinées et investies en commun, chaque participant est exposé au risque général pesant sur le portefeuille des placements à hauteur des liquidités investies.

35. Les montants investis par l'Université dans les fonds de gestion centralisée des liquidités sont comptabilisés, en fonction de l'échéance de l'investissement considéré, en tant que trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme ou placements à long terme.

Placements du Fonds de dotation

36. Le Fonds de dotation représente les contributions des donateurs qui sont spécifiquement conservées au bénéfice de l'Université. Ses ressources sont constamment investies pour dégager des recettes qui servent à financer les activités et le fonctionnement de l'Université.

37. Les sommes du Fonds de dotation investies par l'Université sont comptabilisées, en fonction de l'échéance de l'investissement considéré, en tant que trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme ou placements à long terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

38. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse et les fonds en banque, ainsi que les titres de placement à court terme à forte liquidité dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe : contributions à recevoir

39. Les contributions à recevoir représentent des produits non encore encaissés au titre des contributions volontaires que les États Membres, les États non membres et d'autres donateurs s'engagent à verser à l'Université dans le cadre d'accords opposables. Il s'agit, hormis les contributions volontaires à recevoir arrivant à échéance dans plus de 12 mois, de produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe qui sont constatés à la valeur nominale, minorée des montants considérés irrécouvrables, lesquels font l'objet d'une provision pour créances douteuses. Lorsqu'elles sont significatives, les créances à long terme relatives aux contributions volontaires sont comptabilisées à la valeur actualisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. S'agissant des contributions volontaires à recevoir, des créances clients et des créances diverses, la réduction de valeur se fait créance par créance en fonction des dispositions pertinentes, puis selon la méthode générale, laquelle consiste à appliquer une réduction de 25 % pour les créances dues depuis plus de

12 mois, de 60 % pour celles dues depuis plus de 24 mois et de 100 % pour celles dues depuis plus de 36 mois.

Produits à recevoir d'opérations avec contrepartie directe : créances diverses

40. Les créances diverses comprennent essentiellement les sommes à recevoir pour les biens et services fournis à d'autres entités, les sommes à recevoir au titre d'actifs donnés à bail et les sommes à recevoir du personnel. Les créances sur d'autres entités des Nations Unies présentant des états financiers entrent également dans cette catégorie. S'ils sont significatifs, les montants des créances diverses font l'objet d'un examen particulier et une provision pour créances douteuses est constituée en fonction de la possibilité de les recouvrer et de leur ancienneté selon la méthode générale appliquée aux contributions volontaires à recevoir.

Autres éléments d'actif

41. Les autres éléments d'actif comprennent les avances sur les indemnités pour frais d'études et les charges payées d'avance qui sont inscrites à l'actif jusqu'à la livraison des biens ou la fourniture des services par l'autre partie, après quoi une charge est constatée.

Stocks

42. Les soldes relatifs aux stocks sont comptabilisés dans les actifs courants et entrent dans la catégorie suivante :

<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>
Biens destinés à la vente ou à la distribution	Ouvrages et publications

43. Le coût des stocks est calculé selon la méthode du coût moyen. Il comprend le prix d'acquisition majoré de tous les autres coûts imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état. Les stocks acquis dans le cadre d'opérations sans contrepartie directe, c'est-à-dire les dons, sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Les stocks destinés à la vente sont évalués au coût d'acquisition ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est la plus faible. Ceux destinés à être distribués pour un coût zéro ou un coût symbolique ou pour être intégrés dans la production de biens ou de services sont évalués au coût d'acquisition ou au coût de remplacement si ce dernier est le plus faible.

44. La valeur comptable des stocks est passée en charges lorsqu'ils sont vendus, échangés, distribués ou consommés par l'Université. La valeur nette de réalisation correspond au montant net attendu de la vente de stocks dans le cours normal des activités. Le coût de remplacement correspond aux frais estimatifs à engager pour acquérir le bien considéré.

45. Les stocks sont soumis à des vérifications physiques en fonction de la valeur que l'administration leur attribue ou du niveau de risque qu'elle y associe. Leur valeur est estimée en déduisant les dépréciations opérées entre le coût et le coût de remplacement ou la valeur nette de réalisation, dont il est question dans l'état des résultats financiers.

Biens patrimoniaux

46. Les biens patrimoniaux ne sont pas comptabilisés à l'actif, mais les opérations les concernant sont signalées dans les notes y relatives lorsqu'elles sont importantes.

Immobilisations corporelles

47. Les immobilisations corporelles sont classées dans différentes catégories selon leur nature, leur fonction, leur durée d'utilité et la méthode d'évaluation utilisée, par exemple : véhicules ; matériel de communication et matériel informatique ; matériel et outillage ; mobilier et agencements ; biens immobiliers (terrains, immeubles, aménagements locatifs, infrastructures et immobilisations en cours). Elles sont comptabilisées comme suit :

a) les actifs corporels sont portés en immobilisations lorsque leur coût unitaire est supérieur ou égal au seuil de 5 000 dollars, ou à 100 000 dollars dans le cas des améliorations locatives et des actifs produits par l'entité pour elle-même ;

b) toutes les immobilisations corporelles autres que les biens immobiliers sont comptabilisées au coût historique minoré du cumul des amortissements et des dépréciations. Le coût historique comprend le prix d'acquisition, tous les coûts directement imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état, et l'estimation initiale des frais de démantèlement de l'actif et de remise en état du site ;

c) faute d'informations sur le coût historique, les actifs immobiliers (bâtiments et infrastructures) ont été initialement comptabilisés à leur juste valeur selon la méthode du coût de remplacement net d'amortissement lors du passage aux normes IPSAS. Cette méthode consiste à calculer le coût par unité de mesure (par exemple, le coût au mètre carré) en recueillant des données sur les coûts de construction, en utilisant les données internes sur les coûts (lorsqu'il en existe) ou en recourant à des estimateurs de coûts externes pour chaque catégorie de biens immobiliers, puis en multipliant ce coût unitaire par la surface hors œuvre du bien pour obtenir le coût de remplacement à l'état neuf. Pour déterminer le coût de remplacement net d'amortissement d'un bien, on déduit le montant des amortissements du coût de remplacement à l'état neuf afin de prendre en compte l'utilisation physique, fonctionnelle et économique du bien. Tout nouvel actif immobilier est comptabilisé au coût historique ;

d) pour les immobilisations corporelles acquises à un coût zéro ou à un prix symbolique, notamment les biens reçus en don, la juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant le coût d'acquisition.

48. L'amortissement des immobilisations corporelles est opéré sur leur durée d'utilité estimée selon la méthode de l'amortissement linéaire à hauteur de la valeur comptable résiduelle, sauf pour les terrains et les immobilisations en cours, qui ne sont pas amortis. Comme tous les composants d'un bâtiment n'ont ni la même durée d'utilité ni le même calendrier d'entretien, de rénovation ou de remplacement, l'amortissement des grands composants des bâtiments appartenant à l'Université se fait composant par composant. L'amortissement est opéré à compter du mois durant lequel l'Université prend le contrôle du bien au sens des Incoterms (règles internationales pour l'interprétation des termes commerciaux) jusqu'à la fin du mois qui précède le retrait du service ou la cession de l'immobilisation. Compte tenu de l'utilisation attendue des immobilisations corporelles, il est considéré que la valeur résiduelle est égale à zéro, sauf lorsqu'il est probable qu'elle sera significative. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Matériel informatique et matériel de communication	Matériel informatique	4 ans
	Matériel de communication et matériel audiovisuel	7 ans
Véhicules	Véhicules légers	6 ans
	Véhicules lourds et véhicules de soutien génie	12 ans
	Véhicules spécialisés, remorques et attelages	Entre 6 et 12 ans
	Navires	10 ans
Matériel et outillage	Matériel léger du génie et matériel léger de construction	5 ans
	Matériel médical	5 ans
	Matériel de sécurité et de sûreté	5 ans
	Matériel de détection des mines et de déminage	5 ans
	Matériel d'hébergement et de réfrigération	6 ans
	Matériel de traitement de l'eau et de distribution du carburant	7 ans
	Matériel de transport	7 ans
	Matériel lourd du génie et matériel lourd de construction	12 ans
	Matériel d'impression et de publication	20 ans
Mobilier et agencements	Bibliothèque : ouvrages de référence	3 ans
	Matériel de bureau	4 ans
	Agencements et aménagements	7 ans
	Mobilier	10 ans
Immeubles	Structures temporaires et structures mobiles	7 ans
	Structures permanentes (en fonction du type)	25, 40 ou 50 ans
	Principaux composants des bâtiments (extérieur, toiture, intérieur et services/équipements collectifs de distribution) (comptabilisation par composants)	Entre 20 et 50 ans
	Contrats de location-financement et droits d'usage cédés sans contrepartie	Durée du contrat ou durée d'utilité du bâtiment si celle-ci est plus courte
Infrastructures	Télécommunications, énergie, protection, transports, gestion des déchets et des eaux, détente, aménagements paysagers	Jusqu'à 50 ans
Améliorations locatives	Agencements, aménagements et travaux de construction mineurs	Durée du bail ou 5 ans si cette durée est plus courte

49. Dans des cas exceptionnels, la durée d'utilité constatée pour certains actifs peut différer de celle prescrite pour la sous-catégorie à laquelle ils appartiennent, comme indiqué ci-dessus, mais elle reste dans la fourchette correspondant à leur catégorie. En effet, lors de l'établissement du solde d'ouverture conforme aux normes IPSAS pour 2014, l'Université s'est intéressée de près à la durée d'utilité économique résiduelle des actifs et a inscrit celle-ci dans les fiches articles.

50. Lorsque des immobilisations corporelles intégralement amorties mais toujours en service conservent une valeur significative, des ajustements sont apportés au montant des amortissements cumulés présentés dans les états financiers pour tenir compte d'une valeur résiduelle de 10 % du coût historique, établie à l'issue d'une analyse des catégories et des durées d'utilité des actifs visés.

51. Pour évaluer les immobilisations corporelles après leur comptabilisation initiale, l'Université a choisi d'appliquer le modèle du coût plutôt que celui de la réévaluation. Les dépenses engagées après l'acquisition initiale d'un actif ne sont comptabilisées en immobilisations que s'il est probable que l'Université bénéficiera des avantages économiques futurs ou du potentiel de service associés au bien considéré et que les dépenses ultérieures seront supérieures au seuil de comptabilisation initiale. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans les charges de l'année durant laquelle ils sont engagés.

52. Il y a gain ou perte sur sortie ou transfert d'immobilisations corporelles lorsque les produits des cessions ou des transferts diffèrent de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. De tels écarts sont comptabilisés en produits divers ou en charges diverses.

53. Il est procédé à des tests de dépréciation lors de l'inventaire physique annuel ou lorsque, du fait d'événements ou de changements de circonstances, la valeur nette comptable semble ne pas être recouvrable. Les terrains, les bâtiments et les infrastructures dont la valeur nette comptable en fin d'année est supérieure à 100 000 dollars par unité font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Pour les autres immobilisations corporelles (hors immobilisations en cours et améliorations locatives), le seuil est fixé à 5 000 dollars par unité.

Immobilisations incorporelles

54. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique, diminué des amortissements et des dépréciations cumulés. Pour les immobilisations incorporelles acquises à un coût zéro ou à un prix symbolique, notamment les biens reçus en don, la juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant le coût d'acquisition. Le seuil d'immobilisation est fixé à 100 000 dollars pour les actifs incorporels développés en interne et à 5 000 dollars par unité pour les actifs incorporels acquis à l'extérieur.

55. Le coût des licences d'utilisation de logiciels acquises à l'extérieur est porté à l'actif en tenant compte des dépenses engagées pour acquérir et mettre en service ces logiciels. Les coûts directement associés au développement de logiciels destinés à l'Université sont comptabilisés comme immobilisations incorporelles. Ils comprennent les charges afférentes aux membres du personnel ayant pris part au développement, les dépenses liées aux services de consultants et des frais généraux. Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité définie sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, le point de départ étant le mois d'acquisition ou la date à laquelle elles deviennent opérationnelles. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée des principales catégories d'immobilisations incorporelles.

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Licences et droits	Entre 2 et 6 ans (durée de la licence ou du droit)
Logiciels acquis à l'extérieur	Entre 3 et 10 ans
Logiciels développés en interne	Entre 3 et 10 ans
Droits d'auteur	Entre 3 et 10 ans
Actifs en cours de développement	Pas d'amortissement

56. Il est procédé à des tests de dépréciation annuels lorsque les immobilisations incorporelles sont en cours de développement ou lorsqu'elles ont une durée d'utilité indéfinie. Pour les autres immobilisations incorporelles, il n'est procédé à un test que si des éléments indiquant une dépréciation ont été mis en évidence.

Classement des passifs financiers

57. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie Autres passifs financiers. Ils comprennent les dettes, les transferts à payer, les fonds non dépensés détenus aux fins de futurs remboursements et d'autres éléments de passif tels que les sommes dues à d'autres entités du système des Nations Unies présentant des états financiers. Les passifs financiers ainsi classés sont initialement constatés à la juste valeur puis évalués à leur coût amorti. Ceux dont la duration est inférieure à 12 mois sont constatés à leur valeur nominale. L'Université réévalue le classement des passifs financiers à chaque date de clôture et cesse de comptabiliser ceux de ces éléments pour lesquels ses obligations contractuelles sont éteintes, ont été levées ou annulées, ou ont expiré.

Passifs financiers : dettes et charges à payer

58. Les dettes et autres charges à payer se rapportent à l'achat de biens et services reçus mais non réglés à la date de clôture. Les dettes sont constatées puis évaluées à leur valeur nominale, car elles doivent généralement être réglées dans les 12 mois.

Encaissements par anticipation et autres éléments de passif

59. Les encaissements par anticipation et autres éléments de passif comprennent les paiements reçus d'avance au titre d'opérations avec contrepartie directe, les passifs liés aux dispositifs de financement conditionnel et d'autres produits comptabilisés d'avance.

Contrats de location

L'Université est le preneur

60. Les contrats de location d'immobilisations corporelles qui transfèrent à l'Université la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location-financement. Ils sont comptabilisés à l'actif au début du bail à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est la plus faible. Les loyers, nets des frais financiers, sont inscrits au passif. Les biens acquis en vertu de contrats de location-financement sont amortis conformément aux méthodes appliquées aux immobilisations corporelles. L'élément intérêts des paiements au titre de la location est comptabilisé en charges selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du bail.

61. Les contrats de location qui ne transfèrent pas à l'Université la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Droits d'usage cédés sans contrepartie

62. L'Université se voit fréquemment accorder le droit d'occuper des terrains et des immeubles et d'utiliser des infrastructures, du matériel et de l'outillage dans le cadre d'accords de cession de droits d'usage sans contrepartie conclus essentiellement avec les autorités des pays hôtes pour un coût zéro ou symbolique. Ces accords sont assimilés à des contrats de location simple ou à des contrats de location-financement selon que l'évaluation qui leur est consacrée montre que le contrôle de l'actif sous-jacent a été transféré ou non à l'Université.

63. Lorsque l'accord de cession de droits d'usage est assimilé à un contrat de location simple, un montant égal au montant annuel du loyer de l'actif ou de biens analogues est comptabilisé en charges et en produits. Dans le cas d'un accord de cession de droits d'usage qui est traité comme un contrat de location-financement (qui, pour les bâtiments, a généralement une durée supérieure à 35 ans), la juste valeur marchande du bien considéré est inscrite à l'actif et amortie sur la durée d'utilité du bien ou sur la durée du bail, si celle-ci est plus courte. En outre, le même montant est inscrit au passif et comptabilisé progressivement en produits sur toute la durée du bail. Les accords de cession de droits d'usage concernant des terrains sont assimilés à des contrats de location simple lorsqu'ils ne confèrent pas à l'Université le contrôle exclusif des terrains ou lorsque le transfert du titre de propriété est assujéti à des restrictions.

64. Un terrain dont le titre de propriété est transféré à l'Université sans restriction est traité comme une immobilisation corporelle reçue en don et constaté à la juste valeur à la date d'acquisition.

65. Le seuil de comptabilisation des produits et charges au titre des droits d'usage cédés sans contrepartie est une valeur locative annuelle égale à 5 000 dollars par unité dans le cas des bâtiments et à 5 000 dollars par unité dans le cas du matériel et de l'outillage.

Avantages du personnel

66. On entend par « personnel » les fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle avec l'Université sont définis par une lettre de nomination conformément aux règles promulguées par l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte. Le terme désigne également certains vacataires employés par l'Université. Les avantages du personnel se décomposent en avantages à court terme, avantages à long terme, avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages à court terme du personnel

67. Les avantages à court terme désignent les avantages (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) payables dans les 12 mois suivant la fin de l'année pendant laquelle les membres du personnel ont fourni les services y ouvrant droit. Ils comprennent les prestations liées à une première ou une nouvelle affectation (primes d'affectation), les prestations périodiques journalières, hebdomadaires ou mensuelles (traitements, prestations et indemnités), les absences rémunérées (congé de maladie, congé de maternité ou de paternité) et d'autres avantages à court terme (capital décès, indemnité pour frais d'études, remboursement d'impôts et paiement des voyages au

titre du congé dans les foyers) accordés, en fonction des services fournis, au personnel employé durant la période considérée. Tous les avantages qui sont acquis mais n'ont pas été payés à la date de clôture sont assimilés à des passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

68. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement après la cessation de service et les pensions servies par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Régimes à prestations définies

69. Les avantages suivants relèvent de régimes à prestations définies : l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement (avantages postérieurs à l'emploi) et le versement en compensation des jours de congé accumulés à la cessation de service (autres avantages à long terme). Dans un régime à prestations définies, l'Université assume les risques actuariels du fait qu'elle est tenue de payer les prestations convenues. Le passif lié à ces régimes est constaté à la valeur actualisée des engagements afférents aux prestations. Les variations du passif, à l'exception de celles dues aux écarts actuariels, sont comptabilisées l'année où elles se produisent. L'Université a choisi de constater directement en situation nette les variations du passif lié aux régimes à prestations définies qui sont dues aux écarts actuariels. À la fin de l'année considérée, elle ne détenait pas d'actifs d'un régime à prestations définies au sens de la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel).

70. Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Leur valeur actuelle est déterminée par actualisation du montant estimatif des futurs décaissements au moyen du taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie ayant des échéances proches de celles des paiements prévus par les différents régimes.

71. **Assurance maladie après la cessation de service.** L'assurance maladie après la cessation de service offre une couverture mondiale des frais médicaux nécessaires engagés par les anciens fonctionnaires qui remplissent les conditions requises et les personnes à leur charge. À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service correspondent à la valeur actualisée du subventionnement par l'Université des primes d'assurance maladie des retraités et aux droits à prestations acquis par les fonctionnaires en activité. Leur évaluation consiste notamment à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels de l'Université. Les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements, de même qu'une partie des primes des fonctionnaires en activité, pour parvenir au montant des engagements résiduels de l'Université, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale.

72. **Prestations liées au rapatriement.** À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Un passif est constaté à partir du moment

où le fonctionnaire commence à travailler pour l'Université et il est comptabilisé à la valeur actualisée du montant estimé nécessaire pour régler les droits à prestations.

73. **Congés annuels.** Les engagements au titre des congés annuels se rapportent à des jours de congé accumulés qui ouvrent droit à un règlement pécuniaire du reliquat à la cessation de service. L'Organisation comptabilise au passif la valeur actuarielle totale à la date de clôture des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires, à concurrence de 60 jours (18 jours pour le personnel temporaire). La détermination des engagements au titre des congés annuels se fait selon la méthode du dernier entré, premier sorti, le personnel étant appelé à faire valoir ses droits à congé acquis pendant la période considérée avant les jours de congé accumulés au cours des périodes antérieures. Dans la pratique, les jours de congé accumulés sont pris plus de 12 mois après la fin de la période pendant laquelle ils ont été acquis ; globalement, le nombre de jours de congé accumulés augmente, laissant prévoir que des reliquats de congé donneront lieu à des versements compensatoires au moment de la cessation de service, ce qui constitue le véritable passif de l'Université. Les prestations liées aux jours de congé accumulés correspondant à la sortie de ressources économiques pour l'Université à la cessation de service sont donc classées comme autres avantages à long terme ; en revanche, la part des jours de congé accumulés qui devrait donner lieu à paiement dans les 12 mois qui suivent la date de clôture est considérée comme un passif courant. Conformément à la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel), les autres avantages à long terme doivent être évalués de la même façon que les avantages postérieurs à l'emploi ; par conséquent, l'Université évalue ses engagements au titre des jours de congé accumulés de la même façon qu'un avantage postérieur à l'emploi relevant d'un régime à prestations définies faisant l'objet d'évaluations actuarielles.

Régime de retraite : Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

74. L'Université est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

75. Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. L'Université, comme les autres organisations affiliées et la Caisse des pensions, est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations que l'Université a versées à la Caisse durant l'année financière sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers.

Indemnités de fin de contrat de travail

76. Les indemnités de fin de contrat de travail ne sont comptabilisées en charges que lorsque l'Université est manifestement tenue, en vertu d'un plan explicite détaillé et sans possibilité réelle de s'y soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un fonctionnaire avant la date normale de départ à la retraite, soit d'accorder des

prestations de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les indemnités dues dans les 12 mois sont constatées au montant qu'il est prévu de verser. Pour celles qui sont dues plus de 12 mois après la date de clôture, le montant des engagements est actualisé dès lors que l'actualisation a un effet significatif.

Autres avantages à long terme du personnel

77. Les autres avantages à long terme désignent les prestations ou fractions de prestations qui ne sont pas dues dans les 12 mois suivant la fin de l'année pendant laquelle les membres du personnel ont fourni les services y ouvrant droit. Les jours de congé accumulés sont un exemple d'avantages à long terme du personnel.

Provisions

78. Les provisions sont des passifs comptabilisés au titre de dépenses futures dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est constatée lorsque, par suite d'un événement passé, l'Université a une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Son montant correspond à l'estimation la plus fiable du montant jugé nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif, le montant de la provision équivaut à la valeur actualisée du montant jugé nécessaire pour éteindre l'obligation.

Passifs éventuels

79. Un passif éventuel est soit une obligation potentielle qui résulte d'événements passés, et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté de l'Université, soit une obligation actuelle résultant d'événements passés, qui n'est pas comptabilisée parce qu'il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour l'éteindre ou parce que son montant ne peut pas être déterminé de façon suffisamment fiable.

80. Les provisions et les passifs éventuels sont évalués en permanence afin de déterminer si la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service augmente ou diminue. Si cette probabilité augmente, une provision est constatée dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit. Si la probabilité diminue, il est fait état d'un passif éventuel dans les notes relatives aux états financiers.

81. Il est appliqué un seuil indicatif de 10 000 dollars pour la comptabilisation des provisions de même que pour la présentation des passifs éventuels dans les notes relatives aux états financiers.

Actifs éventuels

82. Un actif éventuel est un actif potentiel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains partiellement indépendants de la volonté de l'Université. Les actifs éventuels sont signalés dans les notes lorsqu'il est plus probable qu'improbable que des avantages économiques en découleront pour l'Université.

Engagements

83. Les engagements sont des charges futures que l'Université est tenue de supporter en vertu de contrats en cours et auxquelles elle n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Ils comprennent les engagements en capital (montant des contrats d'acquisition d'immobilisations ni payé ni exigible à la date de clôture), les paiements à effectuer au titre de contrats de biens et services non exécutés à la fin de la période considérée, les paiements minimaux à effectuer au titre de baux non résiliables et d'autres engagements au titre de contrats non résiliables.

Produits d'opérations sans contrepartie directe

Contributions volontaires

84. Les contributions volontaires et autres transferts qui sont étayés par un accord juridiquement contraignant sont comptabilisés en produits au moment où l'accord prend effet, c'est-à-dire lorsque l'Université est réputée avoir acquis le contrôle de l'actif, à moins que les fonds ne soient versés sous certaines conditions, auquel cas la comptabilisation n'intervient que lorsque ces conditions sont satisfaites. Les contributions volontaires régies par des accords conditionnels sont immédiatement comptabilisées en produits si leur montant n'excède pas 50 000 dollars.

85. L'intégralité des montants afférents aux contributions volontaires régies par des accords pluriannuels non assortis de conditions (y compris par des accords qui précisent un montant maximal en numéraire), aux annonces de contributions volontaires et aux autres promesses de dons est comptabilisée en produits au moment où l'accord entre en vigueur. Les fonds inutilisés remboursés aux donateurs sont soustraits des produits.

86. Les produits reçus au titre d'arrangements interorganisations sont des fonds versés par des organismes qui confient à l'Université le soin d'administrer des projets et des programmes pour leur compte.

87. Les contributions en nature sous forme de biens d'une valeur supérieure au seuil de comptabilisation, soit 5 000 dollars par contribution, sont comptabilisées à l'actif et en produits dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour l'Université et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Les contributions en nature sont initialement constatées à leur juste valeur à la date de réception, calculée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes. L'Université a choisi de ne pas comptabiliser les contributions en nature lorsqu'il s'agit de services ; elle signale cependant dans les notes relatives aux états financiers celles dont la valeur dépasse le seuil de 5 000 dollars.

Produits d'opérations avec contrepartie directe

88. Les opérations avec contrepartie directe sont des opérations dans le cadre desquelles l'Université vend des biens ou des services. Leur produit correspond à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir pour la vente des biens et des services. Il est comptabilisé dès lors qu'il peut être évalué de façon fiable, que des avantages économiques futurs en résulteront probablement et que certaines conditions ont été remplies, comme suit :

a) Le produit de la vente de publications et de livres, de même que celui provenant des redevances, est comptabilisé lorsque la vente a lieu et que les risques et avantages ont été transférés ;

b) Les produits correspondant aux commissions et honoraires liés aux services techniques et administratifs, aux services d'achat et de formation et à d'autres services fournis à des gouvernements, à des entités des Nations Unies et à d'autres partenaires sont comptabilisés une fois les services fournis ;

c) Les produits comprennent les frais de scolarité acquittés par les étudiants de troisième cycle inscrits à l'Université ;

d) Les produits comprennent également les loyers perçus, le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les cotisations des adhérents et les gains nets réalisés sur les opérations de change.

Produits des placements

89. Le produit des placements comprend la part revenant à l'Université dans le produit net des fonds de gestion centralisée des liquidités, et les produits d'intérêts et de dividendes perçus sur les placements du Fonds de dotation. Le montant net des produits du fonds de gestion centralisée des liquidités et du Fonds de dotation s'obtient après prise en considération des plus-values et moins-values sur cession de placements, qui représentent la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable. Après déduction des coûts de transaction qui sont directement imputables aux activités de placement, le montant net des produits du fonds de gestion centralisée des liquidités est réparti au prorata entre tous les participants, en fonction de leurs soldes quotidiens. Les produits du fonds sont également fonction des plus-values et moins-values latentes sur les titres, qui sont réparties au prorata entre tous les participants, en fonction de leurs soldes en fin d'année.

Charges

90. Une charge désigne une réduction des avantages économiques ou du potentiel de service au cours de l'année considérée, sous la forme de sorties ou de consommation d'actifs ou d'adjonction de passifs, ayant pour effet de réduire le montant de l'actif net ; elle est constatée selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les biens sont vendus ou les services fournis, quelles que soient les conditions de paiement.

91. Les traitements englobent les traitements à proprement parler ainsi que les indemnités de poste et les contributions du personnel se rapportant au personnel recruté sur le plan international, au personnel recruté sur le plan national et au personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les indemnités et prestations comprennent des avantages tels que les subventions au titre de la pension et de l'assurance et les primes d'affectation, de rapatriement et de sujétion. La rémunération et les indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire correspondent aux honoraires des consultants, des entrepreneurs et des experts ad hoc.

92. Sont inclus dans les fournitures et consommables le coût des stocks utilisés et les charges afférentes aux fournitures et consommables.

93. Sont inclus dans les frais de fonctionnement divers l'acquisition de biens et d'actifs incorporels dont la valeur est inférieure aux seuils d'immobilisation, les services d'entretien, d'alimentation en eau, électricité et chauffage, les services contractuels, les services de formation et de sécurité, les services communs, les loyers, les assurances, les provisions pour créances douteuses et les pertes de change. Les charges diverses ont trait aux contributions en nature, aux frais de représentation et aux réceptions officielles, aux dons et à la cession d'actifs.

Partenariats

94. Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en vertu d'un accord contraignant. Il s'agit d'un accord contractuel en vertu duquel l'Université s'associe à une ou plusieurs parties pour mener une activité économique assujettie à un contrôle conjoint et qui aux termes de la norme IPSAS 37 (Partenariats) peut être classé comme :

a) Entreprise commune, auquel cas les coparticipants ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. L'Université comptabilisera les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans cette entreprise commune conformément aux dispositions des normes IPSAS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges ;

b) Coentreprise, auquel cas les parties au partenariat ont des droits sur l'actif net de celui-ci. L'Université comptabilisera sa participation en utilisant la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée à son coût historique, puis ajustée en fonction des variations de la quote-part de l'Université dans l'actif net postérieures à l'acquisition. L'Université rend compte dans l'état des résultats financiers de sa part de l'excédent ou du déficit enregistré par l'entité émettrice (le partenariat). Cette participation est comptabilisée dans les actifs non courants sauf si l'entité a une situation nette négative, auquel cas elle est comptabilisée comme passif non courant.

95. L'Université a également passé des accords de coentreprise pour des activités financées en commun sur lesquelles elle exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux aspects financiers et opérationnels de ces activités, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint sur ces activités. Conformément à la norme IPSAS 37, la participation à ces activités est comptabilisée en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Note 4

Information sectorielle

96. Un secteur est une activité ou un groupe d'activités pour lequel il convient de présenter séparément l'information financière afin d'évaluer les résultats obtenus antérieurement par l'entité au regard de ses objectifs et de décider de l'attribution future des ressources.

97. Les informations sectorielles sont fournies en fonction des deux composantes de l'Université qui contribuent à la réalisation des objectifs opérationnels s'inscrivant dans la mission globale de celle-ci :

a) Le Centre de l'ONU est le centre névralgique pour ce qui est de la programmation, de la planification et de l'administration des activités de l'Université ;

b) Les instituts et les programmes, qui mènent les travaux de recherche et d'enseignement contribuant à la réalisation des objectifs de l'Université.

98. Dans le cadre du fonctionnement normal, les opérations entre secteurs sont comptabilisées sur la base du recouvrement des coûts et sont éliminées aux fins de la présentation de l'information sectorielle.

État de la situation financière au 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Centre</i>	<i>Instituts</i>	<i>Éliminations^a</i>	<i>31 décembre 2019</i>
Actif					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6	20 152	8 379	–	28 531
Placements	Note 7	9 897	9 236	–	19 133
Contributions volontaires à recevoir	Note 8	2 357	16 078	–	18 435
Créances diverses	Note 9	438	1 014	–	1 452
Stocks	Note 10	–	2	–	2
Autres éléments d'actif	Note 11	282	126	–	408
Soldes débiteurs interfonds		1 320	31 881	(33 201)	–
Total des actifs courants		34 446	66 716	(33 201)	67 961
Actifs non courants					
Placements	Note 7	184 443	206 569	–	391 012
Contributions volontaires à recevoir	Note 8	521	16 101	–	16 622
Immobilisations corporelles	Note 13	36 918	13 813	–	50 731
Immobilisations incorporelles	Note 14	–	36	–	36
Autres éléments d'actif	Note 11	168	27	–	195
Total des actifs non courants		222 050	236 546	–	458 596
Total de l'actif		256 496	303 262	(33 201)	526 557
Passif					
Passifs courants					
Dettes et autres charges à payer	Note 15	2 220	2 932	–	5 152
Encaissements par anticipation	Note 16	713	708	–	1 421
Avantages du personnel	Note 17	850	1 464	–	2 314
Contrats de location	Note 18	2	9	–	11
Autres éléments de passif	Note 19	1 436	542	–	1 978
Soldes créditeurs interfonds		28 792	4 409	(33 201)	–
Total des passifs courants		34 013	10 064	(33 201)	10 876

État de la situation financière au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Centre</i>	<i>Instituts</i>	<i>Éliminations^a</i>	<i>31 décembre 2019</i>
Passifs non courants					
Encaissements par anticipation	Note 16	222	339	–	561
Avantages du personnel	Note 17	3 390	7 406	–	10 796
Contrats de location	Note 18	1	10	–	11
Autres éléments de passif	Note 19	29 352	11 125	–	40 477
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	Note 28	16	23	–	39
Total des passifs non courants		32 981	18 903	–	51 864
Total du passif		66 994	28 967	(33 201)	62 760
Total net de l'actif et du passif		189 502	274 295	–	463 797
Actif net					
Excédents cumulés	Note 20	11 835	64 449	–	76 284
Fonds de dotation	Note 21	177 667	209 846	–	387 513
Total de l'actif net		189 502	274 295	–	463 797

^a Les éliminations, d'un montant de 33,20 millions de dollars, s'expliquent par les opérations interfonds effectuées entre le Centre de l'ONU et ses instituts et programmes.

État des résultats financiers au 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Centre</i>	<i>Instituts</i>	<i>Éliminations^a</i>	<i>Total</i>
Produits					
Contributions volontaires	Note 22	23 204	32 694	–	55 898
Produits des placements (montant net)	Note 23	28 489	32 262	–	60 751
Produits divers	Note 24	1 963	2 273	(589)	3 647
Total des produits		53 656	67 229	(589)	120 296
Charges					
Traitements, indemnités et prestations	Note 25	9 745	17 906	(396)	27 255
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	Note 25	16 311	2 043	–	18 354
Voyages	Note 25	1 021	4 008	–	5 029
Amortissement	Notes 13, 14 et 25	1 698	673	–	2 371
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	Note 25	1 071	3 371	–	4 442
Fournitures et consommables	Note 25	461	799	–	1 260
Frais de fonctionnement divers	Note 25	3 467	13 815	(193)	17 089
Charges diverses	Note 25	3	10	–	13
Total des charges		33 777	42 625	(589)	75 813
Excédent pour l'année		19 879	24 604	–	44 483

^a Les éliminations, d'un montant de 0,59 million de dollars, s'expliquent par les services rendus et les transactions effectuées entre le Centre de l'ONU et ses instituts et programmes.

Note 5**Comparaison avec le budget**

99. L'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget présente les écarts entre les montants inscrits au budget établis selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée et les montants effectifs des dépenses calculés sur une base comparable.

100. Le fait que le Conseil de l'Université des Nations Unies approuve le budget de l'Université autorise celle-ci à engager des dépenses ; on parle alors de budget approuvé. Dans les rapports établis conformément aux normes IPSAS, les budgets approuvés correspondent aux crédits ouverts pour chaque catégorie budgétaire en vertu des décisions du Conseil. La présentation des activités et des dépenses connexes dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget tient compte des catégories approuvées par le Conseil, à savoir :

- a) Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information : activités universitaires ;
- b) Traitements et autres dépenses de personnel : tableau d'effectifs et autres dépenses de personnel ;
- c) Frais généraux de fonctionnement : frais généraux.

101. Le budget initial correspond à la part pour 2019 des crédits que le Conseil a approuvés le 4 décembre 2017 pour l'exercice biennal 2018-2019. Les différences entre le budget initial et le budget final sont dues aux crédits révisés approuvés par le Conseil, au solde budgétaire de 2018 reporté en 2019, et à l'augmentation des dépenses afférentes à certaines activités de programme que le Recteur a permis d'engager avec l'autorisation du Conseil.

102. Il n'y a pas de différence significative entre le budget définitif pour 2019 et le montant effectif des dépenses, calculées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

Rapprochement des montants effectifs, calculés sur une base comparable, et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie

103. On trouvera ci-après le rapprochement des montants effectifs calculés sur une base comparable, qui figurent dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget, et des montants effectifs dont il est rendu compte dans l'état des flux de trésorerie :

Rapprochement des montants effectifs, calculés sur une base comparable, et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonctionnement	Placement	Financement	Total
Montants effectifs calculés sur une base comparable (état V)	(51 257)	–	–	(51 257)
Différences liées à la méthode de calcul	40 202	(296)	–	39 906
Différences relatives aux entités prises en compte	(1 786)	–	–	(1 786)
Différences de présentation	–	19 829	(12)	19 817
Montants effectifs figurant dans l'état des flux de trésorerie (état IV)	(12 841)	19 533	(12)	6 680

104. Les différences liées à la méthode de calcul tiennent au fait que le budget est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Aux fins du rapprochement des montants budgétaires et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie, il est rendu compte des éléments hors trésorerie (engagements non réglés, immobilisations corporelles et contributions volontaires à recevoir) parmi les différences liées à la méthode de calcul.

105. Les différences relatives aux entités correspondent à des flux de trésorerie à destination ou en provenance de groupes de fonds autres que ceux de l'Université qui sont comptabilisés dans les états financiers de celle-ci. Les états présentent les résultats de tous les groupes de fonds.

106. Il y a écarts de dates lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période comptable sur laquelle portent les états financiers.

107. Les différences de présentation s'expliquent par le fait que la structure et le système de classement retenus pour établir l'état des flux de trésorerie diffèrent de ceux employés dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget ; en l'occurrence, elles tiennent principalement au fait qu'il n'est pas tenu compte des produits et des variations du solde des placements dans l'état comparatif.

108. Le tableau ci-après présente les écarts entre les montants inscrits au budget biennal établis selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée et les montants effectifs des dépenses calculés sur une base comparable.

État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie du budget	Budget approuvé pour 2018-2019 ^a		Montants effectifs pour l'exercice 2018-2019 (convention budgétaire)	Différence (pourcentage) ^b
	Budget biennal initial	Budget biennal définitif		
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	50 285	51 064	48 658	(4,7)
Traitements et autres dépenses de personnel	38 727	38 389	36 995	(3,6)
Frais généraux de fonctionnement	19 449	19 439	18 439	(5,1)
Total	108 461	108 892	104 092	(4,4)

^a Le programme de travail et les prévisions budgétaires de l'Université des Nations Unies pour l'exercice 2018-2019 ont été approuvés par le Conseil de l'Université en décembre 2017. Le budget initial a été élaboré sur une base annuelle pour chacune des deux années de l'exercice. Les montants annuels portent sur l'année du budget biennal approuvé par le Conseil qui est considérée dans les présents états financiers.

^b Différence entre les dépenses effectives (établies selon la méthode comptable applicable au budget) et le budget définitif, en pourcentage du budget définitif.

Rapprochement des montants établis selon la méthode comptable applicable au budget et des montants figurant dans l'état des résultats financiers

109. Le tableau ci-après présente le rapprochement des dépenses présentées selon la méthode comptable appliquée au budget, telles qu'indiquées dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget, et des dépenses totales

calculées selon les normes IPSAS dont il est rendu compte dans l'état des résultats financiers.

Rapprochement des montants établis selon la méthode comptable applicable au budget et des montants figurant dans l'état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total</i>
Montants effectifs calculés sur une base comparable (état V)	51 257
Éléments d'actif supplémentaires et éléments incorporels	(3 372)
Amortissement	2 371
Accords de cession de droits d'usage sans contrepartie	18 291
Charges liées au fonds de dotation	1 786
Différences liées au change	(545)
Traitements à payer et indemnités pour frais d'études payées à l'avance	751
Variation des engagements/différence entre les charges à payer et les engagements	(152)
Paiements au titre de la location	(12)
Paiements anticipés et créances diverses	119
Autres charges à payer	498
Éliminations interfonds	(193)
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	2
Dépréciation des créances douteuses	5 012
Montants effectifs inscrits dans l'état des résultats financiers (état II)	75 813

Note 6

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2019</i>	<i>31 décembre 2018</i>
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 26)	9 171	1 876
Fonds de dotation (note 26)	2 373	2 276
Divers (note 26)	16 987	17 699
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	28 531	21 851

Note 7

Placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2019</i>	<i>31 décembre 2018</i>
Placements à court terme		
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 26)	19 133	16 086
Total des placements à court terme	19 133	16 086

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Placements à long terme		
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 26)	5 960	1 246
Fonds de dotation (note 26)	385 052	351 947
Total des placements à long terme	391 012	353 193
Total des placements	410 145	369 279

Note 8

Contributions volontaires à recevoir : créances sur opérations sans contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Contributions volontaires courantes à recevoir		
Contributions volontaires à recevoir	61 648	56 686
Dépréciation des créances douteuses : contributions volontaires	(43 213)	(33 349)
Total des contributions volontaires courantes à recevoir	18 435	23 337
Contributions volontaires non courantes à recevoir		
Contributions volontaires à recevoir	34 772	35 544
Dépréciation des créances douteuses : contributions volontaires	(18 150)	(21 500)
Total des contributions volontaires non courantes à recevoir	16 622	14 044
Total des contributions volontaires à recevoir	35 057	37 381

110. Les contributions volontaires à recevoir sont évaluées chaque année afin de déterminer si elles présentent des signes de dépréciation. Il est tenu compte dans la provision pour créances douteuses pour 2019 d'une dépréciation des arriérés de paiement et des versements à venir prévus par un accord pluriannuel passé avec un donateur important.

Note 9

Créances diverses : créances sur opérations avec contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Placements à recevoir	768	8 143
États Membres	257	205
Créances à recevoir d'entités des Nations Unies	9	9
Personnel	28	22
Opérations avec contrepartie directe	390	286
Provision pour créances douteuses diverses	—	(5)
Total des créances diverses	1 452	8 660

111. La baisse du montant des placements à recevoir s'explique principalement par le fait que les ventes de titres à la fin de l'année ont été moindres que celles intervenues en 2018. Au 31 décembre 2019, le montant des ventes en attente de règlement s'élevait à 0,58 million de dollars (contre 7,74 millions en 2018).

Note 10**Stocks**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019	2018
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	4	4
Valeur des stocks acquis pendant la période	—	—
Total des stocks disponibles	4	4
Valeur des stocks consommés	2	—
Dépréciation et comptabilisations en pertes	—	—
Valeur totale des stocks au 31 décembre	2	4

Note 11**Autres éléments d'actif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Autres éléments d'actif courants		
Avances versées à des non-fonctionnaires	231	400
Avances versées au personnel	177	230
Total des autres éléments d'actif courants	408	630
Autres éléments d'actif non courants		
Avances versées à des non-fonctionnaires	195	207
Total des autres éléments d'actif non courants	195	207
Total des autres éléments d'actif	603	837

Note 12**Biens patrimoniaux**

112. Certains éléments d'actif sont considérés comme des biens patrimoniaux en raison de leur valeur culturelle, pédagogique ou historique. L'Université détient des biens patrimoniaux, à savoir des œuvres d'art, des livres et une statue. Elle les a achetés ou reçus sous forme de dons ou de legs sur plusieurs années. Ces biens ne sont pas utilisés aux fins de la prestation de services par les instituts et programmes de l'Université. Conformément à la convention comptable de l'Université, ils ne sont donc pas pris en compte dans l'état de la situation financière. Divers biens patrimoniaux, à savoir des photographies, ont été cédés en 2019.

Note 13

Immobilisations corporelles

113. Pendant l'année considérée, aucune immobilisation corporelle n'a été comptabilisée en pertes. À la date de clôture des comptes, l'Université n'avait constaté aucune dépréciation supplémentaire.

114. Parmi les acquisitions d'immobilisations corporelles réalisées en 2019 figurent le remplacement d'un système de protection contre l'incendie et la construction d'un plafond conforme aux normes antisismiques pour le bâtiment du siège de l'Université, fourni par le gouvernement du pays hôte, pour un montant de 1,66 million de dollars.

115. Un montant de 42,45 millions de dollars afférent aux droits d'usage cédés sans contrepartie est pris en compte dans la valeur comptable nette.

Immobilisations corporelles : 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Immeubles</i>	<i>Améliorations locatives</i>	<i>Immobilisations en cours</i>	<i>Matériel et outillage</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Matériel informatique et matériel de communication</i>	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Total</i>
Coût au 31 décembre 2018	137 037	638	9	190	216	2 198	362	140 650
Entrées	3 075	–	151	9	–	136	–	3 371
Sorties	(1 231)	–	–	(17)	(43)	(451)	(79)	(1 821)
Comptabilisation à l'actif	9	–	–	–	–	–	–	9
Reclassement	–	–	(9)	–	–	–	–	(9)
Coût au 31 décembre 2019	138 890	638	151	182	173	1 883	283	142 200
Cumul des amortissements au 31 décembre 2018	88 114	351	–	139	146	1 917	292	90 959
Dotation aux amortissements	2 026	128	–	26	22	102	25	2 329
Amortissement sur cessions	(1 231)	–	–	(17)	(42)	(451)	(78)	(1 819)
Dépréciation (actifs n'ayant pas encore été retirés du service)	–	–	–	–	–	–	–	–
Cumul des amortissements au 31 décembre 2019	88 909	479	–	148	126	1 568	239	91 469
Valeur nette comptable								
31 décembre 2018	48 923	287	9	51	70	281	70	49 691
31 décembre 2019	49 981	159	151	34	47	315	44	50 731

Note 14
Immobilisations incorporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Logiciels acquis à l'extérieur</i>	<i>Total pour 2019</i>	<i>Total pour 2018</i>
Coût au 1^{er} janvier	195	11	206	206
Entrées	—	—	—	—
Sorties	—	—	—	—
Immobilisations en cours terminées	—	—	—	—
Coût au 31 décembre	195	11	206	206
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier	120	8	128	86
Amortissement	39	3	42	42
Dépréciation (actifs n'ayant pas encore été retirés du service)	—	—	—	—
Amortissements cumulés au 31 décembre	159	11	170	128
Valeur nette comptable	36	—	36	78

Note 15
Dettes et autres charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2019</i>	<i>31 décembre 2018</i>
Dettes fournisseurs	410	324
Charges à payer au titre de biens et services	1 523	1 364
Sommes dues à d'autres entités des Nations Unies	187	406
Placements	2 956	9 869
Autres	76	200
Total des dettes et autres charges à payer	5 152	12 163

116. La diminution du montant des placements s'explique principalement par le montant moindre des achats non réglés de titres placés sur des fonds indiciaires cotés, qui s'élève à 0,65 million de dollars (contre 9,83 millions de dollars en 2018).

Note 16
Encaissements par anticipation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2019</i>	<i>31 décembre 2018</i>
Encaissements courants par anticipation		
Contributions reçues par anticipation	1 164	1 122
Autres encaissements par anticipation	257	190
Total des encaissements courants par anticipation	1 421	1 312

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Encaissements non courants par anticipation		
Contributions reçues par anticipation	561	125
Total des encaissements non courants par anticipation	561	125
Total des encaissements par anticipation	1 982	1 437

Note 17**Avantages du personnel**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Passifs courants	Passifs non courants	Total au 31 décembre 2019
Assurance maladie après la cessation de service	104	8 100	8 204
Congés annuels	159	1 249	1 408
Prestations liées au rapatriement	202	1 447	1 649
Engagements au titre des prestations définies dues à la cessation de service ou postérieures à l'emploi	465	10 796	11 261
Traitements et indemnités échus	1 849	—	1 849
Total	2 314	10 796	13 110

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Passifs courants	Passifs non courants	Total au 31 décembre 2018
Assurance maladie après la cessation de service	203	10 988	11 191
Congés annuels	138	1 147 ^a	1 285
Prestations liées au rapatriement	223	1 610 ^a	1 833
Engagements au titre des prestations définies dues à la cessation de service ou postérieures à l'emploi	564	13 745	14 309
Traitements et indemnités échus	1 864	—	1 864
Total	2 428	13 745	16 173

^a Les chiffres utilisés à des fins de comparaison ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

117. Les montants des passifs correspondant aux avantages liés à la cessation de service ou postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants, qui se fondent sur les dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU. Il est procédé à une évaluation actuarielle en principe tous les deux ans. La dernière en date a été faite au 31 décembre 2019.

Évaluation actuarielle : hypothèses

118. L'Université examine et sélectionne les hypothèses et les méthodes employées par les actuaires dans l'évaluation de fin d'année pour calculer les charges et les contributions afférentes aux avantages du personnel. Les principales hypothèses actuarielles ayant servi au calcul des engagements au titre des avantages du personnel au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 sont indiquées ci-après.

Hypothèses actuarielles

(En pourcentage)

<i>Hypothèses actuarielles</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Congés annuels</i>
Taux d'actualisation au 31 décembre 2018	4,64	4,23	4,15
Taux d'actualisation au 31 décembre 2019	3,63	3,19	2,51
Taux d'inflation au 31 décembre 2018	3,89-5,57	2,20	–
Taux d'inflation au 31 décembre 2019	3,76-5,44	2,20	–

119. Les taux d'actualisation calculés pour le dollar des États-Unis, l'euro et le franc suisse ont été établis à partir des courbes élaborées par Aon Hewitt et détaillées dans l'évaluation actuarielle. Cette démarche est conforme à la décision que le Groupe de travail des normes comptables – créé sous les auspices du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination – a prise afin d'harmoniser les hypothèses actuarielles à l'échelle du système des Nations Unies et à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/815, par. 26) approuvée par l'Assemblée générale à la section IV de sa résolution 71/272 B.

120. Au 31 décembre 2019, les hypothèses d'augmentation des traitements pour la catégorie des administrateurs étaient de 8,5 % à l'âge de 23 ans, tombant progressivement à 4,0 % à l'âge de 70 ans. Celles appliquées aux traitements des agents des services généraux étaient de 6,8 % à l'âge de 19 ans, taux tombant progressivement à 4,0 % à l'âge de 65 ans.

121. Le coût des prestations par personne au titre des régimes d'assurance maladie après la cessation de service a été actualisé pour tenir compte de l'évolution récemment observée en ce qui concerne les prestations et affiliations. L'hypothèse retenue pour le taux d'augmentation des frais médicaux est révisée afin de tenir compte de l'augmentation prévue à court terme des coûts des régimes d'assurance maladie après la cessation de service et de la conjoncture économique. Les hypothèses tendanciennes relatives au coût des soins de santé utilisées pour l'évaluation arrêtée au 31 décembre 2019 ont été actualisées afin de tenir compte des hausses prévues dans les années à venir. Au 31 décembre 2019, les taux d'augmentation du coût des soins de santé retenus étaient de 3,76 % (3,89 % en 2018) pour les plans d'assurance maladie proposés en Suisse et de 3,83 % (3,91 % en 2018) pour ceux proposés dans la zone euro. Les taux retenus étaient de 5,44 % (5,57 % en 2018) pour tous les autres plans d'assurance maladie, à l'exception du programme Medicare et des plans d'assurance dentaire proposés aux États-Unis, pour lesquels un taux de 5,26 % (5,38 % en 2018) et un taux de 4,66 % (4,73 % en 2018) ont été respectivement utilisés, ces taux devant progressivement être ramenés à 3,85 % (comme en 2018) sur une période de 13 ans (14 ans en 2018) pour le coût des soins de santé offerts aux États-Unis, et sur une période de 3 à 8 ans (4 à 9 ans en 2018) pour les plans d'assurance maladie disponibles dans les autres pays.

122. Pour l'évaluation des engagements au titre des prestations liées au rapatriement arrêtée au 31 décembre 2019, on a retenu un taux d'inflation des frais de voyage de 2,20 %, identique à celui de 2018, en tenant compte des projections de l'inflation aux États-Unis sur les 20 prochaines années.

123. Pour les engagements au titre des reliquats de congés payés, l'hypothèse retenue a été celle d'une augmentation annuelle égale à 9,1 % les trois premières années de service, à 1 % de la quatrième à la huitième année et à 0,1 % chaque année par la suite, jusqu'à concurrence de 60 jours. La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour l'évaluation actuarielle des engagements au titre des congés annuels.

124. Pour les régimes à prestations définies, les hypothèses relatives à la mortalité reposent sur les tables et statistiques publiées. Les hypothèses relatives aux augmentations de traitement, aux départs à la retraite, à la liquidation des droits et à la mortalité sont conformes à celles que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies utilise pour sa propre évaluation actuarielle.

Variation des engagements au titre des prestations définies postérieures à l'emploi

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des engagements au titre des prestations définies

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019	2018
Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 1^{er} janvier	14 309	15 155
Coût des services rendus au cours de la période	1 021	1 081
Coût financier	637	569
Montant total porté en charge	1 658	1 650
Prestations versées	(585)	(633)
Gains actuariels comptabilisés directement en situation nette ^a	(4 121)	(1 863)
Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre	11 261	14 309

^a Le montant total net des gains actuariels comptabilisés en situation nette s'élève à 4,1 millions de dollars (contre 1,9 million de dollars en 2018).

Analyse de sensibilité au taux d'actualisation

125. Les variations des taux d'actualisation sont dictées par la courbe d'actualisation, qui est construite à partir d'obligations de sociétés. Les marchés obligataires ont fluctué au cours de la période comptable, et cette volatilité influe sur l'hypothèse retenue pour le taux d'actualisation. Une variation d'un demi-point de pourcentage aurait sur les engagements les incidences indiquées ci-dessous.

Analyse de sensibilité au taux d'actualisation : engagements au titre des avantages du personnel en fin d'année

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2019	Assurance maladie après la cessation de service	Prestations liées au rapatriement	Congés annuels
Hausse de 0,5 point de pourcentage du taux d'actualisation	(843)	(73)	(58)
En pourcentage des engagements en fin d'année	(10)	(4)	(4)
Baisse de 0,5 point de pourcentage du taux d'actualisation	981	79	63
En pourcentage des engagements en fin d'année	12	5	4

31 décembre 2018	Assurance maladie après la cessation de service	Prestations liées au rapatriement	Congés annuels
Hausse de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation	(1 970)	(152)	(99)
En pourcentage des engagements en fin d'année	(18)	(8)	(8)
Baisse de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation	2 601	178	115
En pourcentage des engagements en fin d'année	23	10	9

Analyse de sensibilité à l'évolution des frais médicaux

126. La principale hypothèse utilisée dans l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est le taux auquel le coût des soins de santé devrait augmenter à l'avenir. L'analyse de sensibilité porte sur l'évolution des engagements résultant de la variation à la hausse ou à la baisse de ce coût, toutes autres hypothèses, dont celle relative au taux d'actualisation, demeurant constantes. Si l'hypothèse tendancielle relative au coût des soins de santé venait à varier d'un demi-point de pourcentage, l'évaluation des engagements au titre des prestations définies s'établirait comme indiqué ci-dessous.

Analyse de sensibilité à l'évolution des frais médicaux : incidence d'une variation de 0,5 point de pourcentage de l'hypothèse tendancielle relative aux dépenses de santé

(En milliers de dollars des États-Unis et en pourcentage)

2019 ^a	Hausse	Baisse
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies	11,54 % 947	(10,03 %) (823)
Incidence cumulée sur le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier	1,57 % 129	(1,33 %) (109)
Total	1 076	(932)

^a L'analyse de la sensibilité pour 2019 est basée sur une variation de 0,5 point de pourcentage.

2018 ^b	Hausse	Baisse
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies	23,47 %	2 626 (18,06 %) (2 021)
Incidence cumulée sur le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier	3,05 %	341 (2,27 %) (254)
Total		2 967 (2 275)

^b L'analyse de la sensibilité pour 2018 est basée sur une variation de 1 point de pourcentage.

Autres éléments d'information concernant les régimes à prestations définies

127. Les chiffres indiqués pour 2019 correspondent au montant estimatif des versements dus, durant l'année, aux fonctionnaires qui quittent leur emploi et aux retraités, montant établi sur la base des tendances observées en matière d'acquisition des droits au titre des différentes prestations : assurance maladie après la cessation de service, prestations liées au rapatriement et versements en compensation de jours de congé annuel accumulés. Les montants estimatifs des versements dus au titre des régimes à prestations définies (déduction faite des cotisations des participants), sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Montants estimatifs des versements dus au titre des régimes à prestations définies (déduction faite des cotisations des participants)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Congés annuels</i>	<i>Total</i>
2021	120	124	110	354
2020	107	208	163	478

Données rétrospectives : montant total des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du reliquat de congés annuels au 31 décembre

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017	2016	2015	2014
Valeur actuelle des engagements au titre des régimes à prestations définies	14 309	15 155	12 691	11 698	16 579

Traitements et indemnités échus

128. Les traitements et indemnités échus comprennent des charges à payer au titre des congés annuels de certains vacataires et des congés de compensation (0,87 million de dollars, contre 0,85 million en 2018), des remboursements dus aux fonctionnaires dont le traitement est imposé (0,58 million de dollars, contre 0,59 million en 2018), des prestations liées au rapatriement (0,24 million de dollars, contre 0,19 million en 2018), des congés dans les foyers (0,16 million de dollars, contre 0,19 million en 2018), des indemnités de départ (zéro, contre 0,02 million en 2018) et des coûts de réaffectation (zéro, contre 0,02 million en 2018).

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

129. Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une évaluation tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. L'évaluation a essentiellement pour but de déterminer si les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation et le montant estimatif de ses avoirs futurs lui permettront de faire face à ses engagements.

130. L'Université est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation affiliée. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chacune des organisations affiliées contribue à le combler au prorata du montant total des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation.

131. La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été achevée au 31 décembre 2017, et l'évaluation au 31 décembre 2019 est en cours. La Caisse a considéré, aux fins de l'établissement des états financiers de 2018, que les données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2017 s'appliquaient au 31 décembre 2018.

132. Au 31 décembre 2017, l'évaluation actuarielle a donné un taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, de 139,2 %. Une fois le système actuel d'ajustement des pensions pris en considération, le taux de couverture était de 102,7 %.

133. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2017, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. En outre, la valeur de marché des actifs était elle aussi supérieure à la valeur actuarielle de la totalité du passif à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

134. Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel constaté, soit lors de l'évaluation en cours, soit en raison de la cessation du régime de pension, le montant que chaque organisation affiliée devrait verser pour combler un déficit actuariel serait calculé en proportion de ses contributions par rapport au total des contributions versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse des pensions au cours des trois années précédentes (2016, 2017 et 2018) s'est élevé à 7 131,56 millions de dollars, dont 0,09 % a été versé par l'Université.

135. Les cotisations versées à la Caisse des pensions en 2019 se sont élevées à 2,47 millions de dollars (contre 2,33 millions en 2018). En 2020, elles devraient atteindre environ 2,40 millions de dollars.

136. Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la

Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

137. Le Comité des commissaires aux comptes audite chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte et à l'Assemblée générale. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web (<https://www.unjspf.org/fr/>).

Note 18

Contrats de location

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Passifs courants		
Contrats de location-financement (note 29)	11	13
Passifs liés aux contrats de location simple comptabilisés selon la méthode linéaire	—	—
Total des passifs courants	11	13
Passifs non courants		
Contrats de location-financement (note 29)	11	21
Passifs liés aux contrats de location simple comptabilisés selon la méthode linéaire	—	—
Total des passifs non courants	11	21
Total	22	34

Note 19

Autres éléments de passif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Droits d'usage de bâtiments cédés sans contrepartie (note 29)		
Passifs courants	1 978	1 907
Passifs non courants	40 477	40 839
Total	42 455	42 746

Note 20

Actifs nets : excédents/(déficits) cumulés

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds des opérations courantes	Fonds pour les prestations dues à la cessation de service	Total pour 2019	Total pour 2018
Solde au 1^{er} janvier	90 923	(15 872)	75 051	77 102
Gains/(pertes) actuariel(le)s constaté(e)s dans l'actif net	—	4 121	4 121	1 863

	<i>Fonds des opérations courantes</i>	<i>Fonds pour les prestations dues à la cessation de service</i>	<i>Total pour 2019</i>	<i>Total pour 2018</i>
Quote-part des variations constatées dans l'actif net des coentreprises (mise en équivalence)	2	–	2	(5)
Excédent/(déficit) pour l'année	(537)	(653)	(1 190)	1 091
Montants transférés au fonds pour les prestations dues à la cessation de service	(2 666)	2 666	–	–
Montants transférés au Fonds de dotation	(1 700)	–	(1 700)	(5 000)
Solde au 31 décembre	86 022	(9 738)	76 284	75 051

Note 21

Actif net : Fonds de dotation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2019</i>	<i>31 décembre 2018</i>
Capital constitué par des contributions réservées à des fins particulières	281 116	279 416
Excédents cumulés (contributions réservées à des fins particulières)	106 397	60 724
Total de l'actif net du Fonds de dotation	387 513	340 140

Variation du Fonds de dotation

Capital constitué par des contributions réservées à des fins particulières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2019</i>	<i>2018</i>
Solde au 1^{er} janvier	279 416	273 506
Apports au Fonds de dotation	1 700	5 910
Solde au 31 décembre	281 116	279 416

Excédents/(déficits) cumulés – fonds réservés à des fins particulières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2019</i>	<i>2018</i>
Solde au 1^{er} janvier	60 724	94 834
Distribution aux fonds des opérations courantes	(12 753)	(16 216)
Excédent/(déficit) pour l'année	59 957	(17 410)
Dépréciation des créances douteuses	(1 531)	(484)
Solde au 31 décembre	106 397	60 724

Note 22**Contributions volontaires : produits des opérations sans contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Contributions financières volontaires	38 687	35 453
Contributions volontaires en nature	18 582	19 507
Total des contributions volontaires reçues	57 269	54 960
Remboursements	(1 371)	(238)
Montant net des contributions volontaires reçues	55 898	54 722

138. On a procédé à une analyse au cas par cas de tous les accords concernant les produits d'opérations sans contrepartie directe, conformément aux critères définis dans la norme IPSAS 23. Les produits d'opérations sans contrepartie directe se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (15,2 millions de dollars) et de contributions volontaires à recevoir (22,1 millions de dollars), qui sont soumis à des stipulations générales dans les accords qui ne constituent pas des conditions. L'Université des Nations Unies a eu une expérience positive avec les donateurs ayant régulièrement effectué leurs versements. Par le passé, elle n'a jamais manqué aux stipulations et les donateurs n'ont pas été amenés à exiger des remboursements.

139. Les contributions volontaires nettes, d'un montant de 55,9 millions de dollars, se décomposent comme suit : 34,1 millions de dollars pour l'année considérée (2019) et 21,8 millions de dollars pour les années suivantes (2020 : 7,5 millions ; 2021 : 6,1 millions ; 2022 : 5,7 millions ; 2023 : 2,3 millions ; 2024 : 0,2 million).

140. Les produits des contributions en nature représentent les droits d'usage de bâtiments et de locaux cédés sans contrepartie sur la base de leur juste valeur locative. Les contributions en nature reçues pendant la période (0,41 million de dollars) sous la forme de services ne sont pas comptabilisées comme des produits et ne sont donc pas comprises dans le produit des contributions en nature indiqué ci-dessus.

Note 23**Produits nets/(charges nettes) des placements**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Produits et charges des fonds de gestion centralisée des liquidités : récapitulatif		
Produits des placements	490	484
Incidence sur la juste valeur	28	44
Plus-values/(moins-values) latentes	10	3
Produits nets/(charges nettes) du fonds de gestion centralisée des liquidités	528	531
Produits/(charges) du Fonds de dotation : récapitulatif		
Produits des placements	10 143	9 176
Plus-values/(moins-values) réalisées sur la cession et l'arrivée à échéance des titres	2 047	(286)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Incidence sur la juste valeur	48 033	(26 126)
Produits nets/(charges nettes) du Fonds de dotation	60 223	(17 236)
Total des produits nets/(charges nettes) des placements	60 751	(16 705)

Note 24

Autres produits : produits d'opérations avec contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Ventes de publications et droits d'auteur	14	13
Services fournis	1 523	1 367
Revenus locatifs	1 441	1 696
Frais de scolarité perçus	219	246
Cotisations des membres	40	57
Gains de change	228	—
Autres	182	328
Total	3 647	3 707

Note 25

Charges

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Traitements, indemnités et autres prestations		
Coûts salariaux	20 210	19 934
Prestations de retraite	2 474	2 326
Indemnités de fin de contrat de travail et avantages postérieurs à l'emploi	1 806	1 420
Prestations liées aux engagements et affectations	404	740
Prestations liées aux congés	400	165
Autres avantages du personnel	1 961	2 126
Total des traitements, indemnités et autres prestations	27 255	26 711
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution		
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	18 354	18 620
Total des loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	18 354	18 620

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Voyages		
Voyages	5 029	5 259
Total des frais de voyage	5 029	5 259
Charges de placement nettes		
Charges de placement nettes	–	16 705
Total des charges de placement nettes	–	16 705
Amortissement		
Amortissement d'immobilisations corporelles	2 329	1 377
Amortissement d'immobilisations incorporelles	42	42
Total de l'amortissement	2 371	1 419
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire		
Services de vacataires	4 442	5 127
Total de la rémunération et des indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	4 442	5 127
Fournitures et consommables		
Matériel informatique et matériel de communication	491	335
Matériel	69	143
Fournitures informatiques et maintenance des logiciels	556	543
Fournitures de bureau	106	139
Autres consommables	38	38
Total des fournitures et consommables	1 260	1 198
Frais de fonctionnement divers		
Services rendus par des sociétés	3 790	5 286
Frais de formation	2 473	2 436
Frais de maintenance	1 576	1 572
Services spécialisés	1 166	1 398
Communications	1 194	1 638
Assurances/garanties	51	82
Charges liées au recrutement	84	81
Sécurité	40	45
Fret	4	20
Dépréciation des créances douteuses	6 543	872
Quote-part du déficit/(excédent) des coentreprises (mise en équivalence)	4	(45)
Divers	164	135
Pertes de change	–	1 952
Total des frais de fonctionnement divers	17 089	15 472

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Charges diverses		
Dépenses de représentation	13	27
Total des charges diverses	13	27
Total des charges	75 813	90 538

Note 26

Instruments financiers, gestion du risque financier et fonds de gestion centralisée des liquidités

141. Le tableau suivant présente les différentes catégories d'instruments financiers de l'Université des Nations Unies.

Actifs financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat		
Placements à court terme : fonds principal de gestion centralisée des liquidités	19 133	16 086
Total des placements à court terme	19 133	16 086
Placements à long terme : fonds principal de gestion centralisée des liquidités	5 960	1 246
Placements à long terme : fonds de dotation	385 052	351 947
Total des placements à long terme	391 012	353 193
Total des placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	410 145	369 279
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds principal de gestion centralisée des liquidités	9 171	1 876
Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds de dotation	2 373	2 276
Trésorerie et équivalents de trésorerie : divers	16 987	17 699
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	28 531	21 851
Prêts et créances		
Créances à court terme : contributions volontaires à recevoir	18 435	23 337
Créances à court terme : créances diverses	1 452	8 660
Créances à long terme : contributions volontaires à recevoir	16 622	14 044
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts et des créances	65 040	67 892
Total des actifs financiers (valeur comptable)	475 185	437 171

	<i>Au 31 décembre 2019 Au 31 décembre 2018</i>	
Dont : actifs financiers détenus dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités	34 262	19 208
Dont : actifs financiers détenus dans le fonds de dotation	387 425	354 223
Passifs financiers au coût amorti		
Dettes et autres charges à payer	5 152	12 163
Total des passifs financiers (valeur comptable)	5 152	12 163
Recettes nettes provenant des actifs financiers		
Produits nets du fonds de gestion centralisée des liquidités	528	531
Produits nets/(charges nettes) du Fonds de dotation	60 223	(17 236)
Total des produits nets/(charges nettes) provenant des actifs financiers	60 751	(16 705)

142. En raison principalement de ses placements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités et le fonds de dotation, l'Université est exposée aux risques financiers suivants :

- a) Risque de crédit ;
- b) Risque de liquidité ;
- c) Risque de marché, notamment le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix.

143. On trouvera dans la présente note et la note 27 (Instruments financiers : fonds de dotation) des informations sur chacun de ces risques, sur les objectifs, les principes et les procédures de l'Université relatifs à l'évaluation et à la gestion des risques, et sur la gestion du capital.

Gestion du risque financier : dispositif de gestion des risques

144. La gestion des placements est centralisée au Siège de l'Organisation des Nations Unies et l'Université n'est pas autorisée en temps ordinaire à procéder à des placements. L'Université gère les risques dans le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et des directives pour la gestion des placements, sauf dérogation exceptionnelle lorsque les conditions justifient que des placements soient effectués localement suivant des paramètres bien définis conformes aux directives pour la gestion des placements.

145. La Trésorerie de l'ONU est chargée de gérer les placements et les risques pour les fonds de gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements conformément aux directives de l'ONU pour la gestion des placements.

146. L'objectif de la gestion des placements est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant, pour chaque fonds, un rendement concurrentiel par rapport au marché. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements plutôt qu'au taux de rendement.

147. Un comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à celles-ci.

Gestion du risque financier : risque de crédit

148. Le risque de crédit correspond au risque de subir une perte financière si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Il concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et dépôts auprès d'établissements financiers et les impayés.

Exposition maximale au risque de crédit

149. L'exposition maximale des actifs financiers au risque de crédit correspond à la valeur comptable de ces derniers à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le tableau ci-après indique l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit des instruments financiers, avant la prise en compte de tout bien affecté en garantie ou de toute autre amélioration des termes de crédit et après déduction d'une provision pour dépréciation, le cas échéant.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2019</i>	<i>Au 31 décembre 2018</i>
Exposition au risque de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 531	21 851
Placements à court terme	19 133	16 086
Placements à long terme (hors placements en actions)	197 968	176 969
Contributions volontaires à recevoir	35 057	37 381
Créances diverses, hors avances et charges comptabilisées d'avance	1 452	8 660
Total	282 141	260 947

150. L'Université n'a pas affecté de bien en garantie et ne bénéficie pas d'une quelconque amélioration des termes de crédit.

Risque de crédit : contributions à recevoir et créances diverses

151. Une grande partie des contributions à recevoir sont dues par des gouvernements souverains et des entités supranationales, notamment des entités des Nations Unies qui présentent un risque de crédit peu élevé.

**Ancienneté des contributions volontaires et des créances diverses
au 31 décembre 2019**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut à recevoir</i>	<i>Dépréciation</i>
Montant ni impayé ni déprécié	57 952	(25 100)
Moins de 1 an	9 336	(7 200)
1 à 3 ans	16 176	(14 759)
Plus de 3 ans	14 408	(14 304)
Total	97 872	(61 363)

152. La provision pour créances douteuses comprend une estimation de dépréciation d'un montant de 59,0 millions de dollars, qui correspond à l'échelonnement des

paiements en retard et aux versements à venir prévus par un accord pluriannuel passé avec des donateurs importants.

Risque de crédit : trésorerie et équivalents de trésorerie

153. Au 31 décembre 2019, l'Université était exposée à un risque de crédit portant sur les 28,53 millions de dollars qu'il détenait sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Risque de crédit : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

154. L'Université procède directement à des investissements et place une partie de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités administré par la Trésorerie de l'ONU. Ce fonds comprend les soldes des comptes bancaires d'opérations en diverses monnaies et les placements en dollars des États-Unis.

155. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque : il permet de faire des économies d'échelle et de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux. La répartition des éléments composant les fonds (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et placements à long terme) et celle des produits sont proportionnelles à la part du capital revenant à chaque entité participante.

156. Au 31 décembre 2019, le fonds principal de gestion centralisée des liquidités détenait des actifs d'une valeur totale de 9 339,4 millions de dollars (contre 7 504,8 millions de dollars en 2018), dont un montant de 34,3 millions de dollars dû à l'Organisation (contre 19,2 millions de dollars en 2018) ; la part des produits revenant à celle-ci s'élevait à 0,5 million de dollars (montant inchangé par rapport à 2018).

**Actif et passif du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
au 31 décembre 2019 : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	
Juste valeur avec contrepartie en résultat	
Placements à court terme	5 177 137
Placements à long terme	1 624 405
Total des placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	6 801 542
Prêts et créances	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 499 980
Produits des placements à recevoir	37 868
Total des prêts et créances	2 537 848
Total des actifs financiers (valeur comptable)	9 339 390
Passif (fonds de gestion centralisée des liquidités)	
Montant dû à l'Université des Nations Unies	34 263
Montant dû aux autres participants	9 305 127
Total du passif	9 339 390
Actif net	–

**Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
pour l'année terminée le 31 décembre 2019 : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>
Produits des placements	198 552
Plus-values latentes	14 355
Produit des placements du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	212 907
Gains de change	3 313
Frais bancaires	(808)
Gains d'exploitation du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	2 505
Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	215 412

**Actif et passif du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
au 31 décembre 2018 : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>
Juste valeur avec contrepartie en résultat	
Placements à court terme	6 255 379
Placements à long terme	486 813
Total des placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	6 742 192
Prêts et créances	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	732 926
Produits des placements à recevoir	29 696
Total des prêts et créances	762 622
Total des actifs financiers (valeur comptable)	7 504 814
Passif (fonds de gestion centralisée des liquidités)	
Montant dû à l'Université des Nations Unies	19 208
Montant dû aux autres participants	7 485 606
Total du passif	7 504 814
Actif net	—

**Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
pour l'année terminée le 31 décembre 2018 : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>
Produits des placements	152 805
Plus-values latentes	3 852
Produit des placements du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	156 657
Gains de change	854
Frais bancaires	(805)
Gains d'exploitation du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	49
Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	156 706

Gestion du risque financier

157. La Trésorerie de l'ONU est chargée de gérer les placements et les risques pour les fonds de gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements conformément aux directives de l'ONU pour la gestion des placements.

158. L'objectif de la gestion des placements est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant, pour chaque fonds, un rendement concurrentiel par rapport au marché. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements plutôt qu'au taux de rendement.

159. Un comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à celles-ci.

Gestion du risque financier : risque de crédit

160. Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent une vérification régulière de la notation des émetteurs et des contreparties. Les placements autorisés peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Les fonds de gestion centralisée des liquidités n'investissent pas dans les produits dérivés, les titres adossés à des valeurs mobilières ou à des créances hypothécaires, et les actions.

161. Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent un ratio d'emprise maximal pour un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des placements.

162. Les notes de crédit utilisées sont celles données par les principales agences de notation, S&P Global Ratings, Moody's et Fitch pour les obligations (au moins une des trois agences de notation doit avoir attribué au minimum une note de AA-/Aa3/AA-) et les instruments du marché monétaire (au moins une des trois agences de notation doit avoir attribué au minimum la note à court terme

A-1/P-1/F-1), et la notation de viabilité de Fitch pour les dépôts à terme et les certificats de dépôt (la notation de viabilité de Fitch ne doit pas être inférieure à a-). Les notes de crédit en fin d'année sont indiquées ci-après.

Ventilation des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2019, par note de crédit

(En pourcentage)

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i> Notes au 31 décembre 2019					<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i> Notes au 31 décembre 2018				
Obligations (notes à long terme)					Obligations (notes à long terme)				
	<i>AAA</i>	<i>AA+/AA/AA-</i>	<i>A+</i>	<i>Pas de note</i>		<i>AAA</i>	<i>AA+/AA/AA-</i>	<i>A+</i>	<i>Pas de note</i>
S&P Global Ratings	35,8	58,8		5,4	S&P Global Ratings	15,4	79,0	5,6	–
Fitch	60,2	23,8		16,0	Fitch	55,1	39,3	–	5,6
	<i>Aaa</i>	<i>Aa1/Aa2/Aa3</i>	<i>A1</i>			<i>Aaa</i>	<i>Aa1/Aa2/Aa3</i>	<i>A1</i>	
Moody's	54,8	45,2			Moody's	49,7	50,0	0,3	
Effets de commerce/certificats de dépôt (notes à court terme)					Effets de commerce (notes à court terme)				
	<i>A-1+/A-1</i>					<i>A-1+/A-1</i>			
S&P Global Ratings	100,0				S&P Global Ratings	100,0			
	<i>F1+/F1</i>					<i>F1+</i>			
Fitch	100,0				Fitch	100,0			
	<i>P-1</i>					<i>P-1</i>			
Moody's	100,0				Moody's	100,0			
Prise en pension de titres (notes à court terme)					Prise en pension de titres (notes à court terme)				
	<i>A-1+</i>					<i>A-1+</i>			
S&P Global Ratings	–				S&P Global Ratings	100,0			
	<i>F1+</i>					<i>F1+</i>			
Fitch	–				Fitch	100,0			
	<i>P-1</i>					<i>P-1</i>			
Moody's	–				Moody's	100,0			
Dépôts à terme (notation de viabilité de Fitch)									
	<i>aaa</i>	<i>aa/aa-</i>	<i>a+/a</i>			<i>aaa</i>	<i>aa/aa-</i>	<i>a+/a/a-</i>	
Fitch	–	84,2	15,8		Fitch	–	53,5	46,5	

163. La Trésorerie de l'ONU surveille attentivement les notes de crédit et, étant donné que l'Organisation n'a investi que dans des titres de qualité, l'administration ne s'attend pas à ce que les contreparties manquent à leurs obligations, sauf en ce qui concerne les éventuels placements ayant subi une dépréciation.

Gestion du risque financier : risque de liquidité : fonds de gestion centralisée des liquidités

164. Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont exposés à un risque de liquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à bref délai. Ils conservent des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements des participants au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Par conséquent, le risque de liquidité est considéré comme faible.

Gestion des risques financiers : risque d'illiquidité – actifs et passifs financiers

165. Le solde de trésorerie, les placements et les contributions à recevoir de l'Université couvrent nettement les besoins actuels de décaissement. Le tableau ci-après présente une ventilation chronologique du total des actifs financiers de l'Université en fonction des échéances contractuelles restantes.

Échéances des actifs financiers au 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Moins de 1 an</i>	<i>1 à 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>	<i>Total</i>
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 531	–	–	28 531
Placements à court terme	19 133	–	–	19 133
Placements à long terme	–	5 959	385 052	391 011
Contributions volontaires à recevoir	18 435	16 622	–	35 057
Créances diverses	1 452	–	–	1 452
Total des actifs financiers	67 551	22 581	385 052	475 184

Échéances des passifs financiers au 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis, sans actualisation)

	<i>Moins de 3 mois</i>	<i>3 à 12 mois</i>	<i>Plus de 1 an</i>	<i>Total</i>
Dettes et autres charges à payer	5 152	–	–	5 152
Total	5 152	–	–	5 152

Gestion du risque financier : risque de taux d'intérêt : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

166. C'est principalement par l'intermédiaire du fonds principal de gestion centralisée des liquidités que l'Organisation est exposée au risque de taux d'intérêt, le fonds administrant des instruments financiers porteurs d'intérêts, à savoir les placements, la trésorerie et les équivalents de trésorerie à taux fixe. À la date de clôture des comptes, ces placements consistaient principalement en titres à échéance courte, l'échéance maximum étant inférieure à cinq ans (2018 : moins de trois ans). Au 31 décembre 2019, la durée moyenne des titres était de 0,74 année (0,33 année en 2018), ce qui est considéré comme un indicateur de risque peu élevé.

Analyse de la sensibilité des fonds de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt

167. L'analyse de sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt illustre la façon dont la juste valeur du fonds principal à la date de clôture des comptes évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les placements étant comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat, la variation de la juste valeur correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'excédent ou du déficit et de l'actif net. Le tableau ci-après décrit l'incidence de déplacements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de

base = 1 %). Ces déplacements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

Analyse de la sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2019

Déplacements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
(En millions de dollars des États-Unis)									
Augmentation/(diminution) de la juste valeur									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	134,47	100,84	67,22	33,61	—	(33,60)	(67,20)	(100,79)	(134,38)

Analyse de la sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2018

Déplacements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
(En millions de dollars des États-Unis)									
Augmentation/(diminution) de la juste valeur									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	48,46	36,34	24,23	12,11	—	(14,89)	(24,22)	(36,33)	(48,44)

Autres risques de prix

168. Les fonds de gestion centralisée des liquidités ne sont pas exposés à d'autres risques de prix significatifs car ils n'empruntent pas de titres, n'en vendent pas à découvert et n'en achètent pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

Classification comptable et fiabilité de l'estimation de la juste valeur

169. Tous les placements sont comptabilisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat. La valeur nominale de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est une approximation de leur juste valeur.

170. Les différents niveaux de fiabilité sont définis comme suit :

- a) Niveau 1 : cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques ;
- b) Niveau 2 : éléments d'évaluation autres que les cours de marché relevant du niveau 1, qui sont obtenus soit directement (cours) soit indirectement (dérivés de cours) pour l'actif et le passif considéré ;
- c) Niveau 3 : éléments d'évaluation de l'actif ou du passif considéré ne reposant pas sur des données de marché observables (éléments non attestés).

171. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de marché à la date de clôture des comptes et déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties. Un marché est dit actif lorsque les cours sont communiqués rapidement et régulièrement par une bourse, un courtier ou une maison de courtage, une association

professionnelle, un service de cotation ou un organisme de réglementation et que ces cours sont déterminés par des opérations se produisant effectivement et régulièrement dans des conditions normales de concurrence. La valeur des actifs financiers composant le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est calculée sur la base du cours acheteur.

172. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif est calculée au moyen de techniques d'évaluation consistant à tirer le meilleur parti des données de marché observables. Si toutes les données nécessaires pour calculer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé au niveau 2.

173. Le tableau ci-après présente, à la date de clôture des comptes, les justes valeurs des actifs détenus dans les fonds de gestion centralisée des liquidités, classées par niveau de fiabilité. Il n'y avait pas d'actifs financiers de niveau 3. Les billets de trésorerie, qui étaient des investissements de niveau 2 mais présentés comme étant de niveau 1 en 2018, ont été corrigés.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur des placements au 31 décembre : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2018		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat						
Obligations émises par des entreprises	148 473	—	148 473	205 566	—	205 566
Obligations émises par des organismes d'État (hors États-Unis)	755 027	—	755 027	791 922	—	791 922
Obligations émises par des institutions supranationales	423 230	—	423 230	174 592	—	174 592
Bons du Trésor américain	497 829	—	497 829	610 746	—	610 746
Fonds principal : effets de commerce	—	347 398	347 398	—	219 366	219 366
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités : certificats de dépôt	—	3 419 585	3 419 585	—	—	—
Fonds principal : dépôts à terme	—	1 210 000	1 210 000	—	4 740 000	4 740 000
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	1 824 559	4 976 983	6 801 542	1 782 826	4 959 366	6 742 192

Note 27

Instruments financiers : Fonds de dotation

174. La responsabilité fiduciaire du placement des actifs du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies incombe au Secrétaire général. Celui-ci a délégué cette responsabilité à son représentant pour les investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, lequel est secondé par le Bureau de la gestion des investissements de la Caisse.

175. Le Représentant du Secrétaire général, avec l'aide du Bureau de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions, examine le portefeuille du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies et vérifie périodiquement les résultats du gérant de portefeuille. Le Comité des placements suit de très près les placements réalisés avec les actifs du Fonds de dotation et formule des conseils à cet égard.

176. Les placements du Fonds de dotation sont gérés par une société mondiale de gestion des investissements, sous le contrôle du Bureau de la gestion des investissements et du Représentant du Secrétaire général. L'ONU privilégie une stratégie d'investissement passif, fondée sur des indices équilibrés au niveau mondial. Les placements se font dans des fonds indiciels cotés, et l'objectif est d'obtenir le même rendement que les indices de référence, à savoir l'indice Morgan Stanley Capital International All Country World Investible Market Index pour les actions et l'indice Bloomberg Barclays United States Aggregate Bond Index pour les obligations.

177. Les critères de gestion des investissements définis par l'Assemblée générale à l'intention du Bureau de la gestion des investissements de la Caisse sont les suivants :

a) **la sécurité** : il s'agit d'assurer une répartition adéquate par catégorie d'actifs, région ou pays, monnaie, secteur et branche, fondée sur des recommandations d'investissement qui reposent sur des recherches minutieuses et des éléments solides et sur une gestion dynamique du portefeuille permettant de tirer parti de la non-simultanéité des cycles économiques, de l'évolution des marchés et des fluctuations de change. Toutes les catégories d'actifs étant exposées à un risque de marché, la sécurité des actifs investis ne peut être que relative ;

b) **la liquidité** : pour satisfaire au critère de liquidité, les actifs investis doivent pouvoir être aisément négociés sur des marchés boursiers ou sur d'autres marchés solides, stables et obéissant aux lois de la concurrence. La liquidité est une condition nécessaire des remaniements rapides de portefeuille qu'il faut opérer pour maximiser le rendement global des investissements ou limiter les risques de pertes ;

c) **la rentabilité** : toute décision d'investissement doit s'appuyer sur une anticipation de rendement global positif, prenant dûment en compte les risques, en particulier le risque de marché, commun à toutes les valeurs d'une même catégorie et habituellement atténué (mais non éliminé) par la diversification ;

d) **la convertibilité** : il s'agit de la facilité avec laquelle les actifs investis peuvent être échangés contre une monnaie convertible. La convertibilité facilite les paiements en monnaies locales. La responsabilité fiduciaire envers les participants à la Caisse exige que tous les actifs investis soient aisément et intégralement convertibles en dollars des États-Unis, étant donné que la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse est exprimée en dollars, tout comme les résultats des évaluations actuarielles dont elle fait l'objet.

178. La répartition stratégique des actifs approuvée et les indices de référence retenus dans la politique d'investissement du Fonds de dotation de l'Université sont les suivants :

<i>Catégorie d'actifs</i>	<i>Indice de référence</i>	<i>Part dans la répartition stratégique des actifs (pourcentage)</i>
Actions	Morgan Stanley Capital International All Country World Investible Market Index	50
Obligations	Bloomberg Barclays United States Aggregate Bond Index	50
Total		100

179. En vertu de la décision prise par le Conseil de l'Université des Nations Unies à sa quarante-sixième session, le montant annuel des retraits de liquidités opérés sur le Fonds de dotation est plafonné à 5 % de la valeur de réalisation moyenne de ce fonds,

calculée sur cinq ans. Pour assurer la viabilité du Fonds de dotation, les retraits ont été plafonnés à 4,75 % pour l'exercice biennal 2018-2019.

Gestion du risque financier

180. Le Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse, avec l'aide du Bureau de la gestion des investissements, approuve la répartition stratégique des actifs, les objectifs de rendement des placements et les principes et directives de placement. En outre, le rendement du portefeuille du Fonds de dotation fait l'objet d'un contrôle régulier.

181. Le Comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à celles-ci.

182. Le tableau ci-après présente un récapitulatif des investissements du Fonds de dotation par catégorie d'actifs :

	<i>Au 31 décembre 2019</i>	<i>Au 31 décembre 2018</i>
Actions	193 043	176 224
Obligations	192 009	175 723
Trésorerie	2 373	2 276
Actifs financiers	387 425	354 223

Gestion du risque financier : risque de crédit

183. Afin de réduire le risque de crédit, l'Université des Nations Unies applique des mesures de gestion du risque sous le contrôle du Bureau de la gestion des investissements et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse des pensions.

184. Pour la gestion du risque de crédit lié aux opérations financières avec des contreparties (qui englobe le risque d'émetteur pour les titres négociables et le risque de règlement pour les instruments dérivés et les contrats du marché monétaire), les contreparties ne peuvent être que des grandes banques et des institutions financières ; par ailleurs, les directives limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie en fixant des plafonds de crédit et prévoient des exigences minimales de solvabilité pour chaque contrepartie. L'exposition au risque de crédit concerne principalement les placements en obligations de l'Université. Des mesures d'investissement adaptées permettent de gérer ce risque en autorisant l'Université à n'investir que dans des obligations considérées comme des valeurs de premier ordre par au moins une agence de notation reconnue (S&P Global Ratings ou Fitch). Pour S&P Global Ratings, la notation minimale requise pour les obligations est BBB et pour Fitch la notation minimale de viabilité pour les dépôts à vue ou à terme est F1+.

185. L'Université examine chaque année les plafonds de crédit appliqués et vérifie régulièrement la solvabilité des contreparties en fonction des conditions de crédit du marché. À la fin de l'année, les notes de crédit étaient les suivantes :

Notes de crédit du Fonds de dotation

<i>Au 31 décembre 2019</i>	<i>Total</i>	<i>Notes de crédit</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 373	Fitch : 100 % F1+
Obligations	192 009	Long-term S&P Global Ratings : 72,0 % AAA ; 2,7 % AA ; 0,4 % A+ ; 10,8 % A ; 14,2 % BBB
Total	194 382	

<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Total</i>	<i>Notes de crédit</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 276	Fitch : 100 % F1+
Obligations	175 723	Long-term S&P Global Ratings : 72,8 % AAA ; 2,8 % AA ; 0,5 % A+ ; 9,8 % A ; 14,1 % BBB
Total	177 999	

186. Le risque de crédit est concentré lorsque plusieurs contreparties mènent des activités et présentent des caractéristiques économiques qui sont analogues et qui font que leur capacité d'honorer leurs obligations contractuelles subit de la même façon les changements économiques ou d'autres fluctuations. L'analyse de la concentration du risque de crédit présentée dans le tableau ci-après ne porte que sur les actifs financiers soumis à ce type de risque. Pour les placements en obligations, cette concentration est contrôlée en fonction du secteur d'émission.

Fonds de dotation : concentration du risque de crédit lié aux obligations

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2019</i>	<i>Au 31 décembre 2018</i>
Secteur		
Trésor	77 088	68 715
Secteur public	9 685	10 289
Dépenses des services centraux	48 936	43 111
Marché des capitaux (titrisation)	56 300	53 608
Total (obligations)	192 009	175 723

Fonds de dotation : concentration du risque de crédit lié aux actions

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2019</i>	<i>Au 31 décembre 2018</i>
Région		
Amérique du Nord	105 892	95 254
Marchés émergents	23 235	20 439
Marchés développés	63 916	60 531
Total (actions)	193 043	176 224

Gestion du risque financier : risque de liquidité

187. L'objectif de l'Université est de conserver des liquidités et des titres négociables pour faire face aux besoins de trésorerie couvrant des périodes d'au moins 30 jours. Le financement des besoins de liquidités à long terme est par ailleurs assuré par des contributions annoncées d'un montant suffisant et par la possibilité de céder des titres.

188. Pour évaluer et gérer le risque de liquidité, l'Université prend en considération les flux de trésorerie escomptés des actifs financiers, notamment le solde de trésorerie et les contributions à recevoir. Le solde de trésorerie et les contributions à recevoir couvrent nettement les besoins actuels de décaissement.

Gestion du risque financier : risque de taux d'intérêt

189. Au 31 décembre 2019, la duration effective moyenne des obligations détenues par l'Université était de 5,65 ans (contre 5,67 ans en 2018).

Analyse de la sensibilité du Fonds de dotation aux taux d'intérêt

190. À la date de clôture, toutes autres variables, en particulier les taux de change, restant constantes, une fluctuation des taux d'intérêt de 200 points de base aurait eu pour effet d'augmenter (ou de diminuer) l'actif net et l'excédent ou le déficit comme suit :

Analyse de la sensibilité du Fonds de dotation aux taux d'intérêt

<i>Glissements de la courbe des taux (points de base)</i>	-200	-150	-100	-50	0	50	100	150	200
(En millions de dollars des États-Unis)									
Augmentation/(diminution) de la juste valeur									
<i>Analyse de sensibilité</i>									
Au 31 décembre 2019	21,7	16,3	10,8	5,4	–	-5,4	-10,8	-16,3	-21,7
Au 31 décembre 2018	19,9	14,9	10,0	5,0	–	(5,0)	(10,0)	(14,9)	(19,9)

Risque de marché : risque de change

191. Le tableau ci-après indique la position nette ouverte par monnaie (euro, livre sterling et yen, principalement) à la fin de la période considérée.

Exposition du Fonds de dotation au risque de change

(En milliers de dollars des États-Unis, sans actualisation)

	<i>Dollar des États-Unis</i>	<i>Euro</i>	<i>Livre sterling</i>	<i>Yen</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2019	300 759	17 772	9 772	14 751	42 183	385 237
Au 31 décembre 2018	274 455	16 615	9 610	13 432	38 384	352 496

Analyse de sensibilité : risque de change

192. Le tableau ci-après indique les monnaies pour lesquelles l'Université était le plus exposée au risque de change au 31 décembre 2019. L'analyse visait à calculer l'effet qu'une fluctuation raisonnablement possible du dollar des États-Unis par

rapport au cours de chaque monnaie aurait sur l'actif net et sur l'excédent ou le déficit, toutes autres variables restant constantes.

Analyse de la sensibilité du Fonds de dotation aux taux de change

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2018	
	Actif net et excédent ou déficit		Actif net et excédent ou déficit	
	Appréciation	Dépréciation	Appréciation	Dépréciation
Euro (variation de 10 %)	(1 616)	1 975	(1 510)	1 846
Livre sterling (variation de 10 %)	(888)	1 086	(874)	1 068
Yen (variation de 10 %)	(1 341)	1 639	(1 221)	1 492
Autres (variation de 10 %)	(3 835)	4 687	(3 489) ^a	4 264 ^a

^a Les chiffres de 2018 ont été retraités à des fins de comparaison.

Autres risques de prix

193. L'exposition de l'Université à d'autres risques de prix tient principalement aux placements en actions du Fonds de dotation. Si le prix de marché des actions avait augmenté ou baissé de 5 %, l'excédent ou le déficit aurait augmenté ou baissé de 9,7 millions de dollars (contre 8,8 millions de dollars en 2018) avec une variation identique de l'actif net.

194. L'Université n'est pas exposée à d'autres risques de prix significatifs, car elle n'emprunte pas de titres, n'en vend pas à découvert et n'en achète pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur

195. Tous les placements du Fonds de dotation ont cours sur des marchés actifs et sont classés au niveau de fiabilité 1. Aucun actif financier n'était classé aux niveaux 2 ou 3, aucun passif financier n'était comptabilisé à la juste valeur et la valeur des actifs dont le niveau de fiabilité avait changé a été négligeable.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur des placements au 31 décembre : Fonds de dotation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
	Niveau 1	Niveau 1
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat		
Actions	193 043	176 224
Obligations	192 009	175 723
Total	385 052	351 947

Note 28**Parties associées***Principaux dirigeants*

196. Par principaux dirigeants, on entend les fonctionnaires qui peuvent exercer une influence notable sur l'Université lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Dans le cas de l'Université, il s'agit du Recteur, du Vice-recteur principal, de la Vice-rectrice ou du Vice-recteur, de la Directrice ou du Directeur de l'administration et de la ou du Chef du Service administratif, qui ont pour mandat de planifier, diriger et contrôler les activités de l'Université.

197. Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant net des traitements, l'indemnité de poste, diverses primes et indemnités ainsi que la cotisation de l'employeur au régime de pensions et au régime d'assurance maladie.

Principaux dirigeants au 31 décembre 2019

	<i>Total</i>
Nombre de postes (équivalents plein temps)	6

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total</i>
Traitement et indemnité de poste	987
Autres indemnités et prestations	468
Indemnités non pécuniaires	363
Total des rémunérations pour l'année terminée le 31 décembre 2019	1 818
Encours des avances et prêts consentis au 31 décembre 2019	—

198. Le Ministère japonais de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et des techniques met à la disposition du Recteur, à titre gracieux, un logement de fonction dans les locaux de l'Université, au siège. Un montant mensuel fixe est facturé au Recteur pour les charges et l'entretien de ce logement.

199. Aucun membre de la famille proche des principaux dirigeants n'a été employé à un poste de direction par l'Université. Les avances pouvant être accordées aux principaux dirigeants comme à l'ensemble des fonctionnaires de l'Université au titre de prestations le sont conformément au Statut et au Règlement du personnel.

Opérations entre parties liées : Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies

200. Conformément à ses statuts et dans l'esprit de la Charte de l'Université des Nations Unies, la Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies a pour objectif de contribuer au développement de l'Université en lui apportant l'assistance et la coopération nécessaires pour qu'elle puisse trouver des réponses aux problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité, favoriser la diffusion des connaissances sur lesquelles reposent les solutions à ces problèmes mondiaux et contribuer ainsi à l'avancée des sciences et des technologies

ainsi qu'à la promotion de la compréhension mutuelle à l'échelle internationale et de la coopération avec les pays en développement dans le domaine des technologies.

201. Créée en 1985, la Fondation est un organisme indépendant soumis aux lois et réglementations japonaises, ainsi qu'à ses propres statuts. Elle est administrée par un conseil qui supervise toutes ses opérations et activités. L'Université a conclu avec elle un mémorandum d'accord qui définit leurs rapports de coopération et régit l'utilisation du nom et du logo de l'Université.

202. La Fondation communique tous les ans à l'Université un état des produits et des charges. Ces déclarations indiquent le montant total des contributions reçues par la Fondation et le montant retenu pour couvrir les dépenses liées à ses activités (qui sont intégralement financées par le produit des placements et les réserves).

203. En 2019, la Fondation a versé à l'Université une contribution en espèces d'un montant net non audité de 0,19 million de dollars, qui couvre, entre autres, la location de bureaux dans le bâtiment du siège de l'Université à Tokyo (0,05 million de dollars). Ce montant se décompose comme suit : 0,11 million de dollars reçu par la Fondation et 0,08 million provenant de ses réserves. Le solde (non audité) des réserves de la Fondation s'établissait à 6,05 millions de dollars au 31 décembre 2019.

Opérations entre parties liées : coentreprises sur lesquelles l'Université exerce une influence notable, comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence

204. Les opérations cofinancées relatives à la sûreté et la sécurité et à l'enquête sur les salaires du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination font l'objet d'accords contraignants. L'Université a une influence notable sur ces activités, ce qui signifie, au sens de la norme IPSAS 8 (Participation dans des coentreprises), qu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux aspects financiers et opérationnels de ces activités, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur elles. La participation de l'Université à ces activités correspond à sa part du passif net calculée en fonction du pourcentage qui lui a été alloué pour leur financement. Les coefficients de partage des coûts évoluent en fonction de facteurs clefs tels que le nombre d'employés et l'espace total occupé. Étant donné que ces activités sont déficitaires, elles sont comptabilisées comme passifs non courants. La part revenant à l'Université dans les excédents de fonctionnement de ces activités pour l'année terminée le 31 décembre 2019 s'établit à 0,004 million de dollars et il en est rendu compte dans l'état des résultats financiers. Lorsque certaines opérations relatives à ces activités sont comptabilisées directement en actif net, la part de ces opérations revenant à l'Université est enregistrée en situation nette ; le solde des écarts actuariels découlant de l'évaluation des engagements au titre des avantages du personnel est comptabilisé en résultat. Les variations des comptes des activités contrôlées conjointement pendant l'année sont présentées dans le tableau ci-après.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Coût au 1^{er} janvier	37	77
Variation sur l'année		
Variation de l'actif net des activités contrôlées conjointement comptabilisées en situation nette	(2)	5

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Part du déficit/(de l'excédent) pour l'année des activités contrôlées conjointement comptabilisées en résultat	4	(45)
Total des variations des activités contrôlées conjointement pour l'année	39	(40)
Montant net du passif présenté dans l'état de la situation financière	39	37

205. Il n'y a pas de passifs éventuels liés aux participations de l'Université dans les entités contrôlées conjointement ou dans les coentreprises sur lesquelles l'Université a une influence notable.

Note 29

Contrats de location et engagements

Contrats de location-financement

206. L'Université a recours à des contrats de location-financement pour les éléments suivants : immeubles, machines, matériel, mobilier et agencements. La valeur nette comptable de chaque catégorie d'actifs à la fin de l'année est la suivante :

Valeur nette comptable des contrats de location-financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Immeubles	49 980	48 922
Matériel et outillage	—	1
Mobilier et agencements	15	30
Total de la valeur comptable nette des contrats de location-financement	49 995	48 953

207. Parmi les autres éléments de passif, un montant de 42,45 millions de dollars correspond aux actifs faisant l'objet d'accords à long terme de cession de droits d'usage sans contrepartie et considérés comme des contrats de location-financement dans l'état de la situation financière. Les locaux dont l'accord de cession de droits d'usage est considéré comme un contrat de location-financement sont le bâtiment du siège de l'Université à Tokyo, la Casa Silva Mendes à Macao (Chine), le bâtiment de l'Institut international pour la santé mondiale à Kuala Lumpur et la résidence accueillant les chargés de recherche à court terme à Accra.

208. Les futurs paiements minimaux à effectuer au titre des contrats de location-financement non résiliables portant sur du matériel et de l'outillage et du mobilier et des agencements sont les suivants :

Engagements au titre de contrats de location-financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Paielements minimaux à effectuer</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>	<i>Au 31 décembre 2018</i>
Échéance inférieure à 1 an	11	13
Échéance comprise entre 1 et 5 ans	11	21
Échéance supérieure à 5 ans	—	—
Total des engagements minimaux au titre de contrats de location-financement	22	34
Charges financières futures	—	—
Total des engagements minimaux futurs au titre de contrats de location-financement	22	34

Contrats de location simple

209. L'Université a recours à des contrats de location simple portant sur l'utilisation de bâtiments et de photocopieurs. Le montant total de ces contrats comptabilisés en charges s'est établi à 19,60 millions de dollars pour l'année. Il comprend 18,58 millions de dollars au titre d'accords de cession de droits d'usage sans contrepartie, et les produits correspondants sont classés parmi les contributions volontaires dans l'état des résultats financiers. Les futurs paiements minimaux à effectuer au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

Engagements au titre de contrats de location simple

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Paielements minimaux à effectuer</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>	<i>Au 31 décembre 2018</i>
Échéance inférieure à 1 an	834	982
Échéance comprise entre 1 et 5 ans	2 700	2 764
Échéance supérieure à 5 ans	3 101	3 359
Total des engagements minimaux au titre des contrats de location simple	6 635	7 105

210. Pour les locaux, la durée des contrats de location simple est comprise entre 1 et 20 ans et certains baux prévoient des clauses de renouvellement. Pour les photocopieurs, la durée des contrats est généralement comprise entre un et sept ans, mais certains contrats comportent une clause de prolongation ou prévoient la possibilité d'une résiliation anticipée avec un préavis de 30, 60 ou 90 jours. Les montants présentés dans les tableaux correspondent aux engagements futurs pour la durée minimale du bail prévu dans le contrat de location et tiennent compte de l'augmentation annuelle des paiements exigibles fixée dans le contrat.

Engagements contractuels

211. À la date de clôture, les montants des engagements au titre des immobilisations corporelles et des biens et services pour lesquels un marché avait été passé mais n'avait pas été exécuté étaient les suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Immobilisations corporelles	—	—
Biens et services	14 355	13 141
Total	14 355	13 141

212. Les biens et services comprennent les contrats passés avec des vacataires (9,03 millions de dollars) et les contrats relatifs aux services d'entretien, de nettoyage et de sécurité pour le bâtiment du siège de l'Université à Tokyo (2,27 millions de dollars).

Note 30**Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels***Provisions et passifs éventuels*

213. Une provision est constatée lorsque, par suite d'un événement passé, l'Université a une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction entraînera plus que probablement une sortie de ressources. Elle correspond à l'estimation la plus fiable du montant nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Cette estimation est actualisée lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif. Il est fait état d'un passif éventuel lorsque l'issue des litiges en cours est incertaine et que le montant de la perte ne peut pas être estimé de façon satisfaisante. Au 31 décembre 2019, il n'était fait état d'aucune provision d'un montant significatif ni d'aucun passif éventuel.

Actifs éventuels

214. Conformément à la norme IPSAS 19 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), des actifs éventuels sont constatés lorsqu'un événement pourrait s'accompagner d'avantages économiques pour l'Université.

215. Au 31 décembre 2019, les actifs éventuels pour les contributions futures s'élevaient à 7,37 millions de dollars (2018 : néant). Ces contributions seront inscrites dans les comptes des périodes au cours desquelles il sera satisfait aux critères de comptabilisation des produits.

Note 31**Événements postérieurs à la date de clôture**

216. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des effets majeurs sur les marchés financiers mondiaux, et la valeur marchande du portefeuille d'investissement du Fonds de dotation de l'ONU a diminué de 13 % et a été ramenée de 385,28 millions de dollars au 31 décembre 2019 à 335,10 millions de dollars au 24 mars 2020. Cela représente une moins-value latente de 50,18 millions de dollars.

Annexe I

État de la situation financière au 31 décembre 2019 – ventilation par fonds des opérations courantes

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds des opérations courantes						
	Centre de l'UNU	Bâtiment du siège de l'UNU	UNU-WIDER	UNU-MERIT	UNU-CS	UNU-INRA	UNU-BIOLAC
Actif							
Actifs courants							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 940	—	3 328	1 447	134	—	—
Placements	9 699	—	5 375	3 018	—	—	—
Contributions volontaires à recevoir	2 346	11	7 330	1 141	190	74	—
Créances diverses	69	8	57	367	1	3	3
Stocks	—	—	—	—	—	—	—
Autres éléments d'actif	239	44	44	8	1	—	1
Soldes débiteurs interfonds	—	1 195	1 322	2 143	2 184	115	971
Total des actifs courants	31 293	1 258	17 456	8 124	2 510	192	975
Actifs non courants							
Placements	3 022	—	1 674	940	—	—	—
Contributions volontaires à recevoir	521	—	12 279	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	236	36 682	189	181	12 350	133	—
Immobilisations incorporelles	—	—	36	—	—	—	—
Autres éléments d'actif	168	—	—	—	25	—	—
Total des actifs non courants	3 947	36 682	14 178	1 121	12 375	133	—
Total de l'actif	35 240	37 940	31 634	9 245	14 885	325	975
Passif							
Passifs courants							
Dettes et autres charges à payer	630	199	245	178	43	46	11
Encaissements par anticipation	712	1	408	—	—	—	—
Avantages du personnel	704	—	322	106	35	33	10
Contrats de location	2	—	—	—	3	—	—
Autres éléments de passif	—	1 436	—	—	489	6	—
Soldes créditeurs interfonds	25 013	—	—	—	—	—	—
Total des passifs courants	27 061	1 636	975	284	570	85	21

État de la situation financière au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>						
	<i>Centre de l'UNU</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU</i>	<i>UNU-WIDER</i>	<i>UNU-MERIT</i>	<i>UNU-CS</i>	<i>UNU-INRA</i>	<i>UNU-BIOLAC</i>
Passifs non courants							
Encaissements par anticipation	222	—	—	—	—	—	—
Avantages du personnel	—	—	—	—	—	—	—
Contrats de location	1	—	—	—	3	—	—
Autres éléments de passif	—	29 351	—	—	10 169	107	—
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	15	—	2	3	3	1	—
Total des passifs non courants	238	29 351	2	3	10 175	108	—
Total du passif	27 299	30 987	977	287	10 745	193	21
Total net de l'actif et du passif	7 941	6 953	30 657	8 958	4 140	132	954
Actif net							
Excédents cumulés	7 941	6 953	30 657	8 958	4 140	132	954
Fonds de dotation	—	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif net	7 941	6 953	30 657	8 958	4 140	132	954

État de la situation financière au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>						
	<i>UNU-IAS</i>	<i>UNU-INWEH</i>	<i>UNU-CRIS</i>	<i>UNU-EHS</i>	<i>UNU-HIGH</i>	<i>UNU-GCM</i>	<i>UNU-FLORES</i>
Actif							
Actifs courants							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	803	—	1 205	—	—	—
Placements	—	412	—	—	—	—	—
Contributions volontaires à recevoir	202	75	878	3 019	84	—	1 809
Créances diverses	6	17	—	121	5	—	27
Stocks	2	—	—	—	—	—	—
Autres éléments d'actif	34	—	—	35	1	—	1
Soldes débiteurs interfonds	6 633	36	857	1 020	4 986	—	1 005
Total des actifs courants	6 877	1 343	1 735	5 400	5 076	—	2 842
Actifs non courants							
Placements	—	128	—	—	—	—	—
Contributions volontaires à recevoir	15	53	1 677	2 057	20	—	—
Immobilisations corporelles	11	4	8	—	904	—	33
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—
Autres éléments d'actif	—	—	—	—	2	—	—
Total des actifs non courants	26	185	1 685	2 057	926	—	33
Total de l'actif	6 903	1 528	3 420	7 457	6 002	—	2 875
Passif							
Passifs courants							
Dettes et autres charges à payer	106	17	534	90	91	—	6
Encaissements par anticipation	300	—	—	—	—	—	—
Avantages du personnel	249	36	10	196	49	—	99
Contrats de location	—	—	3	—	3	—	—
Autres éléments de passif	—	—	—	—	47	—	—
Soldes créditeurs interfonds	—	—	—	—	—	—	—
Total des passifs courants	655	53	547	286	190	—	105

État de la situation financière au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds des opérations courantes						
	UNU-IAS	UNU-INWEH	UNU-CRIS	UNU-EHS	UNU-IIGH	UNU-GCM	UNU-FLORES
Passifs non courants							
Encaissements par anticipation	—	—	—	339	—	—	—
Avantages du personnel	—	—	—	—	—	—	—
Contrats de location	—	—	6	—	1	—	—
Autres éléments de passif	—	—	—	—	850	—	—
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	6	4	1	2	1	—	3
Total des passifs non courants	6	4	7	341	852	—	3
Total du passif	661	57	554	627	1 042	—	108
Total net de l'actif et du passif	6 242	1 471	2 866	6 830	4 960	—	2 767
Actif net							
Excédents/(déficits) cumulés	6 242	1 471	2 866	6 830	4 960	—	2 767
Fonds de dotation	—	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif net	6 242	1 471	2 866	6 830	4 960	—	2 767

État de la situation financière au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds des opérations courantes				Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite		
	UNU-IRADDA	UNU-IESR	Total : fonds des opérations courantes	Fonds de dotation		Élimination	Total
Actif							
Actifs courants							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	—	25 857	2 373	301	—	28 531
Placements	—	—	18 504	—	629	—	19 133
Contributions volontaires à recevoir	—	—	17 159	1 276	—	—	18 435
Créances diverses	—	—	684	768	—	—	1 452
Stocks	—	—	2	—	—	—	2
Autres éléments d'actif	—	—	408	—	—	—	408
Soldes débiteurs interfonds	1 150	—	23 617	9 188	396	(33 201)	—
Total des actifs courants	1 150	—	86 231	13 605	1 326	(33 201)	67 961
Actifs non courants							
Placements	—	—	5 764	385 052	196	—	391 012
Contributions volontaires à recevoir	—	—	16 622	—	—	—	16 622
Immobilisations corporelles	—	—	50 731	—	—	—	50 731
Immobilisations incorporelles	—	—	36	—	—	—	36
Autres éléments d'actif	—	—	195	—	—	—	195
Total des actifs non courants	—	—	73 348	385 052	196	—	458 596
Total de l'actif	1 150	—	159 579	398 657	1 522	(33 201)	526 557
Passif							
Passifs courants							
Dettes et autres charges à payer	—	—	2 196	2 956	—	—	5 152
Encaissements par anticipation	—	—	1 421	—	—	—	1 421
Avantages du personnel	—	—	1 849	—	465	—	2 314
Contrats de location	—	—	11	—	—	—	11
Autres éléments de passif	—	—	1 978	—	—	—	1 978
Soldes créditeurs interfonds	—	—	25 013	8 188	—	(33 201)	—
Total des passifs courants	—	—	32 468	11 144	465	(33 201)	10 876

État de la situation financière au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>		<i>Total : fonds des opérations courantes</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite</i>	<i>Élimination</i>	<i>Total</i>
	<i>UNU-IRADDA</i>	<i>UNU-IESR</i>					
Passifs non courants							
Encaissements par anticipation	—	—	561	—	—	—	561
Avantages du personnel	—	—	—	—	10 796	—	10 796
Contrats de location	—	—	11	—	—	—	11
Autres éléments de passif	—	—	40 477	—	—	—	40 477
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	(2)	—	39	—	—	—	39
Total des passifs non courants	(2)	—	41 088	—	10 796	—	51 884
Total du passif	(2)	—	73 556	11 144	11 261	(33 201)	62 760
Total net de l'actif et du passif	1 152	—	86 023	387 513	(9 739)	—	463 797
Actif net							
Excédents/(déficits) cumulés	1 152	—	86 023	—	(9 739)	—	76 284
Fonds de dotation	—	—	—	387 513	—	—	387 513
Total de l'actif net	1 152	—	86 023	387 513	(9 739)	—	463 797

Annexe II

État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019 – ventilation par fonds des opérations courantes

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>						
	<i>Centre de l'UNU</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU</i>	<i>UNU-WIDER</i>	<i>UNU-MERIT</i>	<i>UNU-CS</i>	<i>UNU-INRA</i>	<i>UNU-BIOLAC</i>
Produits							
Contributions volontaires	5 192	18 012	20 125	1 758	818	147	8
Produit des placements	116	–	195	165	–	–	–
Produits divers	357	1 462	703	710	2	50	3
Montants transférés du Fonds de dotation	7 862	–	1 271	989	–	425	463
Total des produits	13 527	19 474	22 294	3 622	820	622	474
Charges							
Traitements, indemnités et autres prestations	9 144	263	4 136	1 786	802	579	60
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	620	15 691	470	367	194	105	8
Voyages	1 021	–	1 381	247	124	159	56
Charges de placement	–	–	–	–	–	–	–
Amortissement	90	1 608	58	134	381	12	–
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	1 071	–	1 522	659	113	228	23
Fournitures et consommables	389	72	189	57	63	23	6
Frais de fonctionnement divers	1 765	1 582	1 750	1 201	227	117	197
Charges diverses	3	–	3	–	–	2	–
Fonds de dotation : charges	–	–	–	–	–	–	–
Total des charges	14 103	19 216	9 509	4 451	1 904	1 225	350
Excédent/(déficit) pour l'année	(576)	258	12 785	(829)	(1 084)	(603)	124

État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>						
	<i>UNU-IAS</i>	<i>UNU-INWEH</i>	<i>UNU-CRIS</i>	<i>UNU-EHS</i>	<i>UNU-IIGH</i>	<i>UNU-GCM</i>	<i>UNU-FLORES</i>
Produits							
Contributions volontaires	4 461	153	(104)	5 218	326	(540)	324
Produit des placements	–	28	–	–	–	–	–
Produits divers	425	64	75	67	82	–	61
Montants transférés du Fonds de dotation	–	–	–	117	1 843	–	–
Total des produits	4 886	245	(29)	5 402	2 251	(540)	385
Charges							
Traitements, indemnités et autres prestations	3 044	1 072	174	2 818	1 251	14	1 435
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	30	145	189	290	14	–	231
Voyages	945	104	41	523	315	–	113
Charges de placement	–	–	–	–	–	–	–
Amortissement	3	–	4	–	56	–	25
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	168	62	48	281	215	–	52
Fournitures et consommables	183	23	82	61	46	–	66
Frais de fonctionnement divers	1 871	154	850	418	288	4	279
Charges diverses	1	–	1	3	–	–	–
Fonds de dotation : charges	–	–	–	–	–	–	–
Total des charges	6 245	1 560	1 389	4 394	2 185	18	2 201
Excédent/(déficit) pour l'année	(1 359)	(1 315)	(1 418)	1 008	66	(558)	(1 816)

État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>		<i>Total : fonds des opérations courantes</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite</i>	<i>Élimination</i>	<i>Total</i>
	<i>UNU-IRADDA</i>	<i>UNU-IESR</i>					
Produits							
Contributions volontaires	—	—	55 898	—	—	—	55 898
Produit des placements	—	—	504	60 223	24	—	60 751
Produits divers	—	—	4 061	46	396	(589)	3 914
Montants transférés du Fonds de dotation	(217)	—	12 753	—	—	(12 753)	—
Total des produits	(217)	—	73 216	60 269	420	(13 342)	120 563
Charges							
Traitements, indemnités et autres prestations	—	—	26 578	—	1 073	(396)	27 255
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	—	—	18 354	—	—	—	18 354
Voyages	—	—	5 029	—	—	—	5 029
Charges de placement	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement	—	—	2 371	—	—	—	2 371
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	—	—	4 442	—	—	—	4 442
Fournitures et consommables	—	—	1 260	—	—	—	1 260
Frais de fonctionnement divers	3	5 000	15 706	1 843	—	(193)	17 356
Charges diverses	—	—	13	—	—	—	13
Fonds de dotation : charges	—	—	—	12 753	—	(12 753)	—
Total des charges	3	5 000	73 753	14 596	1 073	(13 342)	76 080
Excédent/(déficit) pour l'année	(220)	(5 000)	(537)	45 673	(653)	—	44 483

Annexe III

État des crédits ouverts au 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Crédits ouverts			Dépenses			
	Budget initial	Changements	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des charges	Solde inutilisé
Centre de l'ONU							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	2 382	2 988	5 370	4 824	152	4 976	394
Traitements et autres dépenses de personnel	6 822	386	7 208	6 779	53	6 832	376
Frais généraux	2 612	(215)	2 397	1 928	119	2 047	350
Total partiel	11 816	3 159	14 975	13 531	324	13 855	1 120
Bâtiment du siège de l'ONU							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	—	—	—	—	—	—	—
Traitements et autres dépenses de personnel	261	19	280	274	5	279	1
Frais généraux	2 225	(36)	2 189	1 903	222	2 125	64
Total partiel	2 486	(17)	2 469	2 177	227	2 404	65
UNU-WIDER							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	5 528	32	5 560	4 907	201	5 108	452
Traitements et autres dépenses de personnel	3 397	(18)	3 379	3 210	40	3 250	129
Frais généraux	794	74	868	720	15	735	133
Total partiel	9 719	88	9 807	8 837	256	9 093	714
UNU-MERIT							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	1 046	1 285	2 331	1 779	78	1 857	474
Traitements et autres dépenses de personnel	1 779	(3)	1 776	1 573	—	1 573	203
Frais généraux	796	(38)	758	741	5	746	12
Total partiel	3 621	1 244	4 865	4 093	83	4 176	689
UNU-CS				—			
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	173	69	242	183	12	195	47
Traitements et autres dépenses de personnel	1 288	(288)	1 000	831	15	846	154
Frais généraux	911	1 134	2 045	1 956	18	1 974	71
Total partiel	2 372	915	3 287	2 970	45	3 015	272

État des crédits ouverts au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>			<i>Solde inutilisé</i>
	<i>Budget initial</i>	<i>Changements</i>	<i>Montant révisé</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des charges</i>	
UNU-INRA							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	142	418	560	518	34	552	8
Traitements et autres dépenses de personnel	359	171	530	517	–	517	13
Frais généraux	114	(16)	98	97	–	97	1
Total partiel	615	573	1 188	1 132	34	1 166	22
UNU-BIOLAC							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	305	61	366	149	18	167	199
Traitements et autres dépenses de personnel	63	–	63	56	4	60	3
Frais généraux	95	26	121	105	–	105	16
Total partiel	463	87	550	310	22	332	218
UNU-CRIS							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	620	222	842	627	39	666	176
Traitements et autres dépenses de personnel	148	24	172	169	–	169	3
Frais généraux	175	93	268	266	–	266	2
Total partiel	943	339	1 282	1 062	39	1 101	181
UNU-IAS							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	5 880	(146)	5 734	5 468	80	5 548	186
Traitements et autres dépenses de personnel	515	2	517	502	12	514	3
Frais généraux	283	83	366	329	21	350	16
Total partiel	6 678	(61)	6 617	6 299	113	6 412	205
UNU-INWEH							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	244	335	579	318	–	318	261
Traitements et autres dépenses de personnel	1 044	339	1 383	1 025	–	1 025	358
Frais généraux	357	138	495	244	10	254	241
Total partiel	1 645	812	2 457	1 587	10	1 597	860

État des crédits ouverts au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Crédits ouverts			Dépenses			Solde inutilisé
	Budget initial	Changements	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des charges	
UNU-EHS							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	1 086	2 144	3 230	3 090	56	3 146	84
Traitements et autres dépenses de personnel	752	(55)	697	690	3	693	4
Frais généraux	205	49	254	254	—	254	—
Total partiel	2 043	2 138	4 181	4 034	59	4 093	88
UNU-IIGH							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	488	187	675	495	79	574	101
Traitements et autres dépenses de personnel	1 038	326	1 364	1 218	—	1 218	146
Frais généraux	467	(42)	425	341	10	351	74
Total partiel	1 993	471	2 464	2 054	89	2 143	321
UNU-GCM							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	54	(54)	—	—	—	—	—
Traitements et autres dépenses de personnel	572	(557)	15	15	—	15	—
Frais généraux	208	(207)	1	1	—	1	—
Total partiel	834	(818)	16	16	—	16	—
UNU-FLORES							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	311	(42)	269	267	—	267	2
Traitements et autres dépenses de personnel	1 303	56	1 359	1 352	7	1 359	—
Frais généraux	247	(23)	224	221	2	223	1
Total partiel	1 861	(9)	1 852	1 840	9	1 849	3
UNU-IRADDA							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	115	(93)	22	—	—	—	22
Traitements et autres dépenses de personnel	242	(242)	—	—	—	—	—
Frais généraux	143	(118)	25	5	—	5	20
Total partiel	500	(453)	47	5	—	5	42
Total	47 589	8 468	56 057	49 947	1 310	51 257	4 800

Annexe IV

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Contributions au Fonds de dotation	Contributions aux fonds des opérations courantes	Contributions volontaires en nature	Total
Centre de l'UNU				
Vice-rectorat de l'UNU en Europe				
Dons émanant d'autorités publiques				
Allemagne, Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche	—	—	143	143
Allemagne, Agence fédérale de protection de l'environnement	—	243	—	243
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Commission européenne</i>				
Union européenne (Commission européenne)	—	544	—	544
<i>Organismes des Nations Unies</i>				
Union internationale des télécommunications	—	339	—	339
<i>Autres</i>				
Agence allemande de coopération internationale	—	(9)	—	(9)
Association internationale pour la gestion des déchets solides	—	3	—	3
Université de Limerick	—	4	—	4
Vereniging Nederlandse Verwijdering Metalektrische Producten	—	141	—	141
Centre de recherche sur les politiques				
Dons émanant d'autorités publiques				
Australie, Ministère des affaires étrangères et du commerce	—	52	—	52
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth	—	263	—	263
Royaume-Uni, Ministère de l'intérieur	—	1 016	—	1 016
Pays-Bas, Ministère des affaires étrangères	—	224	—	224
Mission permanente du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies	—	155	—	155
Suisse, Département fédéral des affaires étrangères	—	693	—	693
Royaume-Uni, Ministère du développement international	—	149	—	149
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Organismes des Nations Unies</i>				
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires politiques	—	191	—	191

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
<i>Autres</i>				
Global Security Initiative de l'Université d'État de l'Arizona	—	10	—	10
Consortium des informaticiens de la Computing Research Association	—	10	—	10
Hilti Foundation	—	65	—	65
Medicor Foundation	—	64	—	64
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	—	20	—	20
Laboratoire des droits de l'Université de Nottingham	—	5	—	5
Tarom Foundation	—	20	—	20
Alan Turing Institute	—	9	—	9
Rectorat				
Dons émanant d'autorités publiques				
Japon, Ministère des affaires étrangères	—	216	—	216
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Association des marchés de producteurs de Tokyo	—	181	—	181
Contributions individuelles	—	90	—	90
Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies	—	9	—	9
Centre de l'UNU à Kuala Lumpur				
Dons émanant d'autorités publiques				
Malaisie, Ministère de l'enseignement supérieur	—	—	20	20
Gouvernance en ligne				
Dons émanant d'autorités publiques				
Ouganda, Autorité nationale des technologies de l'information	—	230	—	230
Portugal	—	—	52	52
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Commission européenne</i>				
Union européenne (Commission européenne)	—	40	—	40
Centre de l'UNU	—	4 977	215	5 192

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Bâtiment et terrain du siège de l'UNU				
Dons émanant d'autorités publiques				
Japon, Ministère des affaires étrangères	—	1 225	16 743	17 968
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Association des marchés de producteurs	—	44	—	44
Bâtiment et terrain du siège de l'UNU	—	1 269	16 743	18 012
UNU-WIDER				
Dons émanant d'autorités publiques				
Finlande, Ministère de l'environnement	—	—	357	357
Norvège	—	9 992	—	9 992
Suède, Agence suédoise de coopération internationale au développement (Service de la coopération en matière de recherche)	—	4 132	—	4 132
Afrique du Sud, Département du Trésor	—	(723)	—	(723)
Royaume-Uni, Ministère du développement international	—	6 367	—	6 367
UNU-WIDER	—	19 768	357	20 125
UNU-MERIT				
Dons émanant d'autorités publiques				
Pays-Bas, Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences	—	1 103	—	1 103
Pays-Bas, Conseil municipal de Maastricht	—	302	—	302
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Maastricht Graduate School of Governance	—	273	—	273
Stichting Maastricht Economic Research Institute on Innovation and Technology	—	80	—	80
UNU-MERIT	—	1 758	—	1 758

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Contributions au Fonds de dotation	Contributions aux fonds des opérations courantes	Contributions volontaires en nature	Total
UNU-CS				
Dons émanant d'autorités publiques				
Macao Foundation	—	330	488	818
UNU-CS	—	330	488	818
UNU-INRA				
Dons émanant d'autorités publiques				
Ghana, Ministère de l'éducation	—	—	78	78
Zambie	—	—	54	54
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Centre d'innovation climatique de Université d'Ashesi (Ghana)	—	15	—	15
UNU-INRA	—	15	132	147
UNU-BIOLAC				
Dons émanant d'autorités publiques				
République bolivarienne du Venezuela	—	—	8	8
UNU-BIOLAC	—	—	8	8
UNU-CRIS				
Dons émanant d'autorités publiques				
Belgique	—	(17)	167	150
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Université de Ghent	—	(254)	—	(254)
UNU-CRIS	—	(271)	167	(104)

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
UNU-IAS				
Dons émanant d'autorités publiques				
Ville de Yokohama	—	—	15	15
Japon, Ministre de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et des technologies	—	1 326	—	1 326
Japon, Ministère de l'environnement	—	2 177	—	2 177
Conseil de l'enseignement de la Préfecture d'Ibaraki	—	9	—	9
Préfecture d'Ishikawa	—	228	—	228
Ville de Kanazawa	—	230	—	230
Association régionale de la Péninsule de Noto pour la promotion des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial et la coopération en la matière	—	11	—	11
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Groupe de la Banque africaine de développement	—	(7)	—	(7)
Université Aoyama Gakuin	—	2	—	2
Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la gestion des catastrophes	—	110	—	110
Université Chuo	—	2	—	2
Eisaku Sato Memorial Foundation	—	3	—	3
Integrated Consultancy on Infrastructure Development and Environmental Conservation Inc.	—	16	—	16
International Christian University	—	2	—	2
International University of Japan	—	2	—	2
Japan Society for the Promotion of Science	—	38	—	38
Kanagawa International Foundation	—	34	—	34
Keio Research Institute de l'Université Keio (Campus de Shonan Fujisawa)	—	94	—	94
Université de Kyoto	—	7	—	7
Lake Biwa Environmental Research Institute	—	2	—	2
Institut national pour les études sur l'environnement	—	6	—	6
Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies	—	22	—	22
Tokyo University of Agriculture	—	6	—	6
Tsuda College	—	2	—	2
Université de Tokyo	—	124	—	124
UNU-IAS	—	4 446	15	4 461

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Contributions au Fonds de dotation	Contributions aux fonds des opérations courantes	Contributions volontaires en nature	Total
UNU-INWEH				
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Centre de Recherche en Ressource en Eau du Bassin du Congo, Université de Kinshasa	—	74	—	74
Edmonton Power Corporation Water Services, Inc.	—	76	—	76
Telos Aleff, Ltd.	—	3	—	3
UNU-INWEH	—	153	—	153
UNU-EHS				
Dons émanant d'autorités publiques				
Allemagne, Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche	—	726	181	907
Allemagne, Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire	—	99	—	99
Allemagne, Ministère des affaires étrangères	—	113	—	113
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Commission européenne</i>				
Union européenne (Commission européenne)	—	78	—	78
<i>Organismes des Nations Unies</i>				
Programme des Nations Unies pour l'environnement	—	40	—	40
<i>Autres</i>				
Agence allemande de coopération internationale	—	60	—	60
Eurac Research	—	1 912	—	1 912
Frankfurt School of Finance and Management	—	891	—	891
Technische Hochschule Köln (anciennement connue sous le nom de Fachhochschule Koeln)	—	1	—	1
Munich Climate Insurance Initiative	—	991	—	991
Munich Re Foundation	—	2	—	2
Université de Newcastle	—	124	—	124
UNU-EHS	—	5 037	181	5 218

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
UNU-IIGH				
Dons émanant d'autorités publiques				
Malaisie, Ministère de l'enseignement supérieur	—	—	47	47
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Organismes des Nations Unies</i>				
Programme des Nations Unies pour le développement	—	43	—	43
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	—	132	—	132
Organisation mondiale de la Santé	—	104	—	104
UNU-IIGH	—	279	47	326
UNU-GCM				
Dons émanant d'autorités publiques				
Espagne	—	(540)	—	(540)
UNU-GCM	—	(540)	—	(540)
UNU-FLORES				
Dons émanant d'autorités publiques				
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et des arts de la Saxe	—	55	229	284
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Alexander von Humboldt Foundation	—	15	—	15
German Research Foundation	—	22	—	22
Institut allemand de recherches et d'essais aérospatiaux	—	3	—	3
UNU-FLORES	—	95	229	324
Total	—	37 316	18 582	55 898

Note : Dans les contributions aux fonds des opérations courantes, les montants négatifs tiennent principalement à des ajustements comptables et à des remboursements aux donateurs (voir annexe VI).

Annexe V

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2019</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2019</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2019</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2019</i>
Fonds des opérations courantes					
Centre de l'ONU					
Dons émanant d'autorités publiques					
Australie, Ministère des affaires étrangères et du commerce	—	51	(51)	—	—
Allemagne, Ministère des affaires étrangères	100	—	(100)	—	—
Allemagne, Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche	1 327	—	(1 300)	(27)	—
Allemagne, Agence fédérale de protection de l'environnement	—	244	(99)	—	145
Japon, Ministère des affaires étrangères	—	216	(216)	—	—
Pays-Bas, Ministère des affaires étrangères	—	224	(224)	—	—
Norvège, Ministère des affaires étrangères	746	—	(358)	(17)	371
Portugal	1 000	—	(1 000)	—	—
Mission permanente du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies	—	155	(65)	2	92
Suisse, Département fédéral des affaires étrangères	190	693	(515)	2	370
Royaume-Uni, Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth	—	263	(249)	—	14
Royaume-Uni, Ministère de l'intérieur	—	1 016	(115)	29	930
Royaume-Uni, Ministère du développement international	523	149	(576)	17	113
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Commission européenne</i>					
Union européenne (Commission européenne)	27	592	(618)	(1)	—
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Union internationale des télécommunications	—	350	(119)	(3)	228
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires politiques	—	191	(191)	—	—
Programme des Nations Unies pour l'environnement	44	—	(10)	—	34
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	264	—	(53)	—	211

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2019</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2019</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2019</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2019</i>
<i>Autres</i>					
Global Security Initiative de l'Université d'État de l'Arizona	—	10	(10)	—	—
Consortium des informaticiens de la Computing Research Association	—	10	(10)	—	—
Agence allemande de coopération internationale	54	(8)	(46)	—	—
Association des marchés de producteurs	45	181	(181)	—	45
Hilti Foundation	—	65	(65)	—	—
Association internationale pour la gestion des déchets solides	—	3	(3)	—	—
Medicor Foundation	—	64	(64)	—	—
Ouganda, Autorité nationale des technologies de l'information	—	230	(19)	—	211
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	—	20	(20)	—	—
Laboratoire des droits de l'Université de Nottingham	—	5	—	—	5
Tarom Foundation	—	20	(20)	—	—
Alan Turing Institute	—	9	(9)	—	—
Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies	—	9	(9)	—	—
TMI Associates	—	90	(90)	—	—
Université de Bretagne Occidentale	11	—	(11)	—	—
Université de Limerick	—	4	(4)	—	—
Vereniging Nederlandse Verwijdering Metalekto Producten	—	141	(43)	—	98
Centre de l'ONU	4 331	4 997	(6 463)	2	2 867
Bâtiment du siège de l'ONU					
Dons émanant d'autorités publiques					
Japon, Ministère des affaires étrangères	—	1 224	(1 224)	—	—
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Association des marchés de producteurs	11	44	(44)	—	11
Bâtiment et terrain du siège de l'ONU	11	1 268	(1 268)	—	11

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2019</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2019</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2019</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2019</i>
UNU-WIDER					
Dons émanant d'autorités publiques					
Finlande, Ministère des affaires étrangères	5 946	–	(2 553)	(150)	3 243
Myanmar, Organisme central de statistique (Ministère de la planification et des finances)	782	–	(461)	(24)	297
Norvège	–	9 977	(1 853)	375	8 499
Afrique du Sud, Département du Trésor	1 747	(723)	(1 124)	100	–
Suède, Agence suédoise de coopération internationale au développement (Service de la coopération en matière de recherche)	–	4 125	(834)	133	3 424
Royaume-Uni, Ministère du développement international	–	6 341	(2 550)	141	3 932
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Commission européenne</i>					
Union européenne (Commission européenne)	–	417	(417)	–	–
<i>Autres</i>					
Trade and Industrial Policy Strategies	412		(206)	8	214
UNU-WIDER	8 887	20 137	(9 998)	583	19 609
UNU-MERIT					
Dons émanant d'autorités publiques					
Pays-Bas, Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences	1 092	1 103	(1 100)	–	1 095
Conseil municipal de Maastricht	–	302	(302)	–	–
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Maastricht Graduate School of Governance	–	256	(256)	–	–
Stichting Maastricht Economic Research Institute on Innovation and Technology	–	80	(80)	–	–
WASTE	126	–	(80)	–	46
UNU-MERIT	1 218	1 741	(1 818)	–	1 141

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2019</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2019</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2019</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2019</i>
UNU-CS					
Dons émanant d'autorités publiques					
Macao Foundation	193	329	(333)	1	190
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Humanity United					
UNU-CS	232	329	(372)	1	190
UNU-INRA					
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Programme des Nations Unies pour l'environnement	30	—	(30)	—	—
Commission économique pour l'Afrique	383	—	—	—	383
<i>Autres</i>					
Centre d'innovation climatique de l'Université d'Ashesi (Ghana)	—	55	(55)	—	—
Tetra Tech ARD	9	—	(9)	—	—
Université du Witwatersrand	122	—	(45)	(3)	74
UNU-INRA	544	55	(139)	(3)	457
UNU-CRIS					
Dons émanant d'autorités publiques					
Belgique	2 357	(17)	(738)	(40)	1 562
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Université de Ghent	1 299	(254)	(300)	(20)	725
Vrije Universiteit Brussel	411	—	(135)	(8)	268
UNU-CRIS	4 067	(271)	(1 173)	(68)	2 555

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2019</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2019</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2019</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2019</i>
UNU-IAS					
Dons émanant d'autorités publiques					
Japon, Ministre de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et des technologies	—	1 326	(1 326)	—	—
Japon, Ministère de l'environnement	—	2 177	(2 177)	—	—
Conseil de l'enseignement de la Préfecture d'Ibaraki	—	9	(9)	—	—
Préfecture d'Ishikawa	45	228	(228)	—	45
Ville de Kanazawa	45	229	(229)	—	45
Association régionale de la Péninsule de Noto pour la promotion des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial et la coopération en la matière	—	11	(11)	—	—
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Programme des Nations Unies pour l'environnement	26	—	(26)	—	—
<i>Autres</i>					
Groupe de la Banque africaine de développement	—	(7)	7	—	—
Université Aoyama Gakuin	—	2	(2)	—	—
Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la gestion des catastrophes	—	110	(87)	—	23
Banque asiatique de développement (région métropolitaine de Manille)	—	131	(131)	—	—
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	16	—	—	—	16
Université Chuo	—	2	(2)	—	—
Eisaku Sato Memorial Foundation	—	3	(3)	—	—
Integrated Consultancy on Infrastructure Development and Environmental Conservation Inc.	—	16	(16)	—	—
International Christian University	—	2	(2)	—	—
International University of Japan	—	2	(2)	—	—
Japan Educational Exchanges and Services	—	3	(3)	—	—
Agence japonaise de coopération internationale	—	10	(10)	—	—
Japan Society for the Promotion of Science	21	39	(22)	—	38
Kanagawa International Foundation	—	34	(34)	—	—
Université Keio	—	95	(95)	—	—

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2019</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2019</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2019</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2019</i>
Université de Kyoto	—	7	(7)	—	—
Lake Biwa Environmental Research Institute	—	2	(2)	—	—
Institut national pour les études sur l'environnement (Japon)	105	6	(113)	2	—
Resona Holdings, Inc.	—	99	(99)	—	—
Administration du développement rural (République de Corée)	100	—	(50)	—	50
Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies	—	138	(138)	—	—
Tokyo University of Agriculture	—	6	(6)	—	—
Tsuda College	—	2	(2)	—	—
Université de Tokyo	20	124	(144)	—	—
UNU-IAS	378	4 806	(4 969)	2	217
UNU-INWEH					
Dons émanant d'autorités publiques					
Canada, Ministère des affaires étrangères, du commerce et du développement	1 465	—	(1 485)	20	—
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales	50	—	(50)	—	—
<i>Autres</i>					
Anderson Water Systems, Inc.	11	—	—	—	11
Centre de Recherche en Ressource en Eau du Bassin du Congo, Université de Kinshasa	—	75	(30)	—	45
Edmonton Power Corporation Water Services, Inc.	—	76	(76)	—	—
Université McMaster	166	—	(99)	5	72
Telos Aleff, Ltd.	—	3	(3)	—	—
UNU-INWEH	1 692	154	(1 743)	25	128
UNU-EHS					
Dons émanant d'autorités publiques					
Allemagne, Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche	1 125	726	(954)	(33)	864
Allemagne, Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire	—	99	(99)	—	—

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Contributions annoncées mais non versées au 1 ^{er} janvier 2019	À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2019	À déduire : montants reçus en 2019	À ajouter : gains/(pertes) de change	Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2019
Allemagne, Ministère des affaires étrangères	–	113	(113)	–	–
Ministère de l'éducation et de la recherche (Rhénanie-du-Nord-Westphalie)	457	–	(440)	(17)	–
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Commission européenne</i>					
Union européenne (Commission européenne)	40	222	(255)	–	7
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	395	–	–	(9)	386
Programme des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi)	5	–	(5)	–	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	40	(40)	–	–
<i>Autres</i>					
Agence allemande de coopération internationale	38	60	(23)	–	75
Institut allemand de recherches et d'essais aérospatiaux	1 077	–	(583)	(27)	467
Eurac Research	–	1 910	(317)	(30)	1 563
Frankfurt School of Finance and Management	–	891	(269)	10	632
Université de Loughborough	13	–	(13)	–	–
Munich Climate Insurance Initiative	1 017	990	(1 144)	(7)	856
Munich Re Foundation	120	2	(52)	(3)	67
Munich Re Insurance	57	–	(28)	(1)	28
Université de Newcastle	–	124	(2)	9	131
Technische Hochschule Köln (anciennement connue sous le nom de Fachhochschule Koeln)	44	–	(44)	–	–
UNU-EHS	4 388	5 177	(4 381)	(108)	5 076
UNU-IIGH					
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Programme des Nations Unies pour le développement	126	43	(105)	–	64
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	–	132	(132)	–	–
Organisation mondiale de la Santé	–	104	(64)	–	40
UNU-IIGH	126	279	(301)	–	104

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2019</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2019</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2019</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2019</i>
UNU-GCM					
Dons émanant d'autorités publiques					
Espagne, Ministère de l'éducation	—	(540)	540	—	—
UNU-GCM	—	(540)	540	—	—
UNU-FLORES					
Dons émanant d'autorités publiques					
Allemagne, Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche	1 792	—	(559)	(42)	1 191
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et des arts de la Saxe	1 126	55	(603)	(28)	550
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Alexander von Humboldt Foundation	—	15	(15)	—	—
German Research Foundation	103	22	(64)	(2)	59
Institut allemand de recherches et d'essais aérospatiaux	9	3	(3)	—	9
UNU-FLORES	3 030	95	(1 244)	(72)	1 809
UNU-IRADDA					
Dons émanant d'autorités publiques					
Algérie	8 000	—	—	—	8 000
UNU-IRADDA	8 000	—	—	—	8 000
UNU-IESR					
Dons émanant d'autorités publiques					
Sénégal, Ministère des affaires étrangères	5 000	—	—	—	5 000
UNU-IESR	5 000	—	—	—	5 000
Total : fonds des opérations courantes au 31 décembre 2019	41 904	38 227	(33 329)	362	47 164

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2019</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2019</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2019</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2019</i>
Fonds de dotation					
Centre de l'ONU					
Dons émanant d'autorités publiques					
Portugal	1 000	–	(1 000)	–	–
Centre de l'ONU	1 000	–	(1 000)	–	–
UNU-INRA					
Dons émanant d'autorités publiques					
Cameroun	3 127	–	–	(71)	3 056
Zambie	200	–	–	–	200
UNU-INRA	3 327	–	–	(71)	3 256
UNU-IRADDA					
Dons émanant d'autorités publiques					
Algérie	45 000	–	–	–	45 000
UNU-IRADDA	45 000	–	–	–	45 000
UNU-IESR					
Dons émanant d'autorités publiques					
Sénégal, Ministère des affaires étrangères	1 000	–	–	–	1 000
UNU-IESR	1 000	–	–	–	1 000
Total : fonds de dotation au 31 décembre 2019	50 327	–	(1 000)	(71)	49 256
Total des montants à recevoir au 31 décembre 2019	92 231	38 227	(34 329)	291	96 420
Dépréciation des créances douteuses	(54 850)	(6 531)	–	18	(61 363)
Total net des montants à recevoir au 31 décembre 2019	37 381	31 696	(34 329)	309	35 057

Annexe VI

État des remboursements aux donateurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Groupe opérationnel</i>	<i>31 décembre 2019</i>
Donateurs		
Groupe de la Banque africaine de développement	UNU-IAS	7
Macao Foundation	UNU-CS	74
Espagne	UNU-GCM	540
Afrique du Sud, Département du Trésor	UNU-WIDER	723
Université de Ghent	UNU-CRIS	27
Total des montants remboursés aux donateurs pour l'année		1 371

